

63 833

Nombre de personnes assurées

42 668

Nombre de bénéficiaires de rentes

101,2%

Degré de couverture

83,3%

Degré de couverture économique

CHF 38,0 milliards

Somme au bilan

0,19%

Charge totale pour la gestion de la fortune

-3,26%

Performance nette des placements

CHF 171

Frais d'administration par personne assurée ou bénéficiaire de rente

Faits et chiffres

PUBLICA est la caisse de pensions de la Confédération, du domaine des EPF et d'autres unités administratives décentralisées autonomes ainsi que d'organisations qui sont proches de la Confédération ou qui accomplissent un mandat public pour le compte de la Confédération, d'un canton ou d'une commune.

PUBLICA est une institution collective autonome de droit public qui regroupe 13 caisses de prévoyance ouvertes et 7 caisses de prévoyance fermées. Les caisses de prévoyance sont toutes indépendantes les unes des autres au niveau organisationnel et économique. Contrairement aux caisses de prévoyance fermées, les caisses de prévoyance ouvertes peuvent admettre, en leur sein, de nouvelles personnes assurées. La réassurance interne de PUBLICA propose aux caisses de prévoyance ouvertes de couvrir entièrement ou partiellement, selon leur taille, les risques de décès et d'invalidité des personnes qu'elles assurent. Parallèlement aux caisses de prévoyance qu'elle gère pour le compte d'un seul employeur, PUBLICA regroupe aussi des caisses de prévoyance communes auxquelles plusieurs employeurs peuvent s'affilier. PUBLICA compte actuellement deux caisses de prévoyance communes ouvertes.

Degré de couverture Evolution de 2009 à 2018, en %

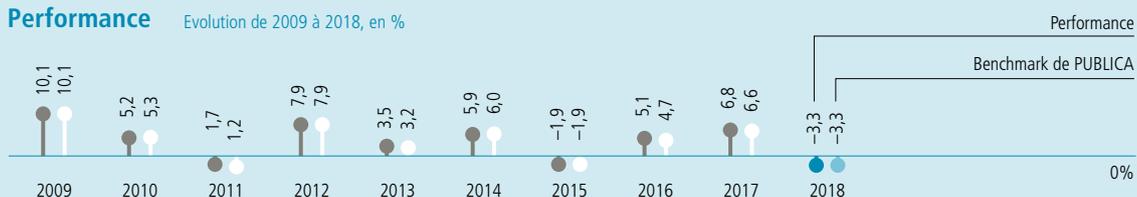


Echelle : 100% = 30 mm

Dans sa stratégie de placement, PUBLICA s'engage à n'investir que dans des produits transparents, engagement qui trouve son expression dans un taux de transparence en matière de frais de 100%. En 2018, la performance s'établit à -3,26%.

Le rapport de gestion traite de l'institution collective et de toutes les caisses de prévoyance qui lui sont affiliées. Les chiffres présentés sont des valeurs agrégées. Les chiffres valables pour des personnes assurées ou bénéficiaires de rentes données sont ceux de leur caisse de prévoyance respective. PUBLICA tient une comptabilité individuelle pour chaque caisse de prévoyance. Chacune d'elles affiche un degré de couverture qui lui est propre et qui n'est pas influencé par les autres caisses de prévoyance.

Performance Evolution de 2009 à 2018, en %



Echelle : 100% = 60 mm

Table des matières

 Préface	2
 Compte rendu	4
PUBLICA – la prévoyance	5
Orientation de l'entreprise	6
Investissement à long terme des capitaux et diversification des placements	7
Compensation des risques au niveau des prestations de prévoyance	11
Suivi de la clientèle	15
Collaborateurs et collaboratrices de PUBLICA	16
Gestion du risque	17
 Développement durable et engagement	20
Investissement responsable	21
 Gouvernance d'entreprise	24
Structure organisationnelle	25
Commission de la caisse	26
Instruments d'information et de contrôle	36
Assemblée des délégués	37
Direction et Comité directeur	38
Indemnités	39
Organe de révision	41
Expert en matière de prévoyance professionnelle	41
 Comptes annuels	42
Bilan et compte d'exploitation	43
Annexe	47
1 Bases et organisation	47
2 Personnes assurées et bénéficiaires de rentes	52
3 Nature de l'application du but	53
4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	54
5 Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture	56
6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	61
7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	72
8 Demandes de l'autorité de surveillance	74
9 Autres informations relatives à la situation financière	74
10 Evénements postérieurs à la date du bilan	75
11 Rapport de l'organe de révision	76
12 Attestation de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle	80
Impressum	84

PUBLICA n'a pas pour but de
générer des profits et gère donc
sa fortune exclusivement dans
l'intérêt des personnes assurées
et des bénéficiaires de rentes.





Préface

Tandis que l'année 2017 s'est avérée calme et particulièrement profitable en termes de placements, les marchés financiers ont, en 2018, été en proie à des turbulences. Seules quelques classes d'actifs affichent des rendements positifs pour l'exercice sous revue.

Avec une performance globale négative de $-3,26\%$ au 31 décembre 2018 (contre $+6,75\%$ l'année précédente), le degré de couverture global de PUBLICA à fin décembre 2018 s'établit à $101,2\%$ (contre $107,1\%$ l'année précédente). Si la décision stratégique de PUBLICA de diversifier largement son portefeuille et de placer 16% de la fortune des caisses de prévoyance ouvertes dans des emprunts et des actions de pays émergents s'était avérée un vecteur de performance au cours de l'année précédente, elle n'a pas joué en sa faveur pendant l'exercice sous revue. Les autres placements réalisés dans les actions et les métaux précieux ayant également connu une dépréciation significative, il n'a pas été possible de parvenir à un meilleur résultat. Avec un rendement de $-0,24\%$ pour les caisses de prévoyance fermées ($-0,65\%$ pour la performance du benchmark), PUBLICA fait mieux que la performance des indices Pictet; avec un résultat de $-3,55\%$ pour les caisses de prévoyance ouvertes ($-3,60\%$ pour la performance du benchmark), elle se situe légèrement en-dessous des indices Pictet ayant une part d'actions comparable. Deux caisses de prévoyance ouvertes présentent un léger découvert.

Frais d'administration toujours aussi bas

Les frais de gestion administrative par personne assurée ou bénéficiaire de rente demeurent pratiquement inchangés et s'élèvent, en 2018, à 171 francs en moyenne (contre 170 francs l'année précédente). Représentant $0,19\%$ des placements, les frais de gestion de la fortune ont eux aussi pu être maintenus à un faible niveau au cours de l'exercice sous revue.

Adaptation des paramètres techniques au 1^{er} janvier 2019

L'objectif suprême de PUBLICA est d'honorer à long terme ses engagements financiers à l'égard des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes. Afin de tenir cet objectif en dépit d'un environnement marqué par la faiblesse persistante des taux d'intérêts, l'insuffisance des rendements attendus et l'allongement de l'espérance de vie, PUBLICA mise sur des paramètres techniques réalistes. C'est pourquoi PUBLICA a abaissé le taux d'intérêt technique et, partant, le taux de conversion au 1^{er} janvier 2019. A l'âge de 65 ans pour les hommes et de 64 ans pour les femmes, le taux de conversion est désormais de $5,09\%$. Afin d'atténuer les réductions de rentes, la Commission de la caisse et les caisses de prévoyance ont adopté des mesures d'amortissement d'envergure. A la différence des abaissements antérieurs du taux de conversion, PUBLICA n'a cette fois pas été en mesure de financer entièrement le changement de base grâce à ses provisions. La réévaluation des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes au 1^{er} janvier 2019 conduit par conséquent à une baisse du degré de couverture global, lequel s'établit à $97,9\%$. En revanche, les caisses de prévoyance et donc, les personnes assurées, tireront avantage, à partir de 2019 et sur le long terme, d'un objectif de rendement plus bas.

Mise en exploitation du nouveau logiciel d'administration à partir du 1^{er} janvier 2019

Le 1^{er} janvier 2019 a eu lieu le passage à un nouveau logiciel dédié à l'administration des personnes assurées et à la gestion des rentes. Ce dernier devrait être synonyme d'avancées technologiques, de gain d'efficacité et de baisse des coûts. Dans le même temps, un nouveau portail pour les employeurs a été introduit. D'autres extensions sont en cours de planification pour offrir un accès en ligne aux personnes assurées et aux bénéficiaires de rentes.

**Dieter Stohler**

Directeur de PUBLICA

Prisca Grossenbacher-Frei

Présidente de la Commission de la caisse PUBLICA

Remerciements

Au 30 juin 2018, Alex Hinder, membre de longue date de la Commission de la caisse et président du Comité de placement, a quitté ses fonctions. Nous le remercions pour son fructueux et remarquable engagement en faveur de PUBLICA et des personnes assurées et bénéficiaires de rentes affiliées. Au 1^{er} juillet 2018, la Commission de la caisse a eu le plaisir de souhaiter la bienvenue à Matthias Weber, qui succède ainsi à Alex Hinder.

La Commission de la caisse et le Comité directeur remercient toutes les personnes qui s'investissent pour PUBLICA, autant les membres de ses organes que ses salariés. Elles ont de nouveau fait la preuve cette année de leur diligence et de leur grand engagement dans l'accomplissement des tâches destinées à mettre en œuvre la prévoyance professionnelle. Nous remercions aussi les employeurs affiliés et nos partenaires commerciaux pour la qualité de leur collaboration et leur confiance.

Prisca Grossenbacher-Frei
Présidente de la Commission de la caisse PUBLICADieter Stohler
Directeur de PUBLICA

Compte rendu

Le degré de couverture des caisses de prévoyance s'est dégradé du fait de la performance négative. Sur les 20 caisses de prévoyance, deux présentent un découvert pour cette raison. Sur le plan opérationnel, la vigilance toujours marquée dont fait preuve PUBLICA concernant les coûts et la stabilité des effectifs d'assurés portent leurs fruits : les frais de gestion administrative par personne assurée ou bénéficiaire de rente sont restés stables et s'établissent à 171 francs.

PUBLICA – la prévoyance

L'objectif de PUBLICA est de verser, grâce au capital qui lui est confié, des rentes et des prestations de sortie sûres, et partant, de contribuer de manière significative au maintien du niveau de vie antérieur. Dans le deuxième pilier régi par le principe de la capitalisation, il est possible de servir des rentes indépendamment du rapport existant entre le nombre des cotisants et celui des bénéficiaires de rentes.

La somme au bilan de 38 milliards de francs suisses et des stratégies de placement définies à long terme en fonction des risques donnent à PUBLICA la capacité de réaliser un rendement aussi élevé que possible en engageant un minimum de frais de gestion de la fortune. Chaque personne assurée ou bénéficiaire de rente, même si elle dispose de peu de moyens, a ainsi accès à une gestion professionnelle de la fortune et profite de la large diversification du placement des capitaux.

Les solidarités qui constituent le cœur même du deuxième pilier permettent, grâce au grand nombre de personnes assurées et de bénéficiaires de rentes, de disposer à un prix avantageux d'une couverture simple contre les risques de prévoyance (longévité, invalidité et décès) et d'assurer, par ailleurs, la sécurité des survivants après un décès.

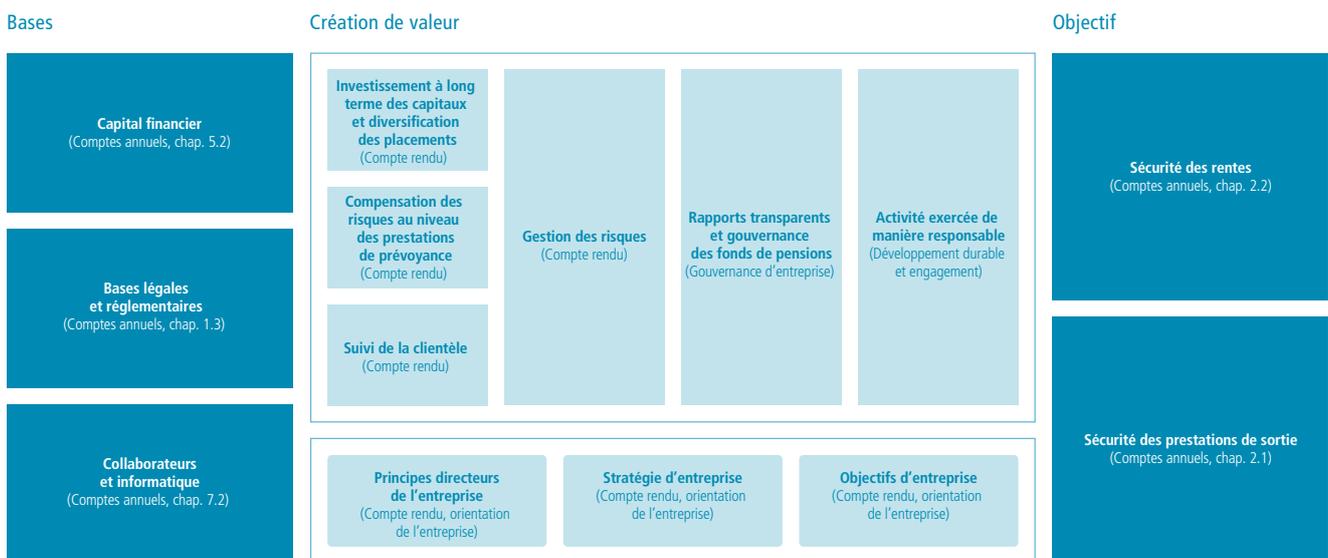
Le deuxième pilier a le gros avantage d'être doté de bases légales et réglementaires dont la souplesse rend possible l'aménagement des besoins individuels en matière de prévoyance. Le suivi de la clientèle livre des informations approfondies et permet d'établir des bases de calcul concernant les effets de ces décisions individuelles relatives à la prévoyance. PUBLICA offre également aux employeurs des possibilités d'aménager leur politique de prévoyance.

Au-delà de ces éléments fondamentaux, la gestion des risques apporte une contribution essentielle au maintien à long terme d'un équilibre dynamique entre placements et engagements ainsi qu'entre cotisations et prestations. Pour PUBLICA, il est important que la gouvernance des fonds de pensions soit à la hauteur des enjeux actuels et les rapports établis en toute transparence. Compte tenu de son orientation à long terme, PUBLICA accorde aussi une attention particulière au développement durable.

2 sur 20

Nombre de caisses de prévoyance présentant un découvert

Modèle d'affaires de PUBLICA



Orientation de l'entreprise

L'orientation de l'entreprise guide l'activité de PUBLICA.

Principes directeurs de l'entreprise : se positionner en tant que caisse de pensions leader

Les principes directeurs aident PUBLICA à mobiliser toutes les forces de l'entreprise pour assurer son succès à l'avenir. Chez PUBLICA, nous mettons tout en œuvre au quotidien pour fournir des prestations de prévoyance optimales à notre clientèle. Les lignes de force qui sous-tendent notre ambition sont les suivantes :

- nous sommes l'institution collective leader dans le domaine du 2^e pilier ;
- nous nous engageons dans l'intérêt de nos assurés et de nos bénéficiaires de rentes ;
- nous sommes résolument orientés vers le service et les prestations ;
- nous avons une vraie culture du partenariat.

La communication d'entreprise revêt une grande importance pour PUBLICA, qui sait choisir parmi les moyens de communication à sa disposition ceux qui répondront le mieux aux attentes de sa clientèle. A l'intérieur comme à l'extérieur de l'entreprise, PUBLICA s'emploie toujours à communiquer de façon transparente, intelligible et crédible, et ce, en temps utile. Claire et moderne, notre identité visuelle est le reflet de la compréhension que PUBLICA a d'elle-même.

Stratégie d'entreprise : se maintenir au plus haut niveau

La stratégie d'entreprise de PUBLICA a été remaniée et comporte six thèmes clés. En plus du renforcement de la gouvernance des fonds de pensions, une place centrale est accordée aux besoins des employeurs et à ceux des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes. Attestés par les enquêtes réalisées auprès de notre clientèle, les hauts niveaux de qualité, de transparence et de professionnalisme du service proposé par PUBLICA doivent être maintenus et sans cesse améliorés. Compte tenu du bas niveau persistant des taux d'intérêts, la stratégie met en outre l'accent sur l'orientation financière à long terme et sur la politique de placement adaptée en conséquence. PUBLICA préfère faire des promesses réalistes en matière de rentes et se montre prudente lorsqu'il s'agit de déterminer des paramètres actuariels qui ont des implications à long terme, l'objectif étant d'éviter des redistributions systématiques au détriment des personnes assurées. Dans les caisses de prévoyance fermées, en revanche, les porteurs de risques sont restreints, ce qui fait de la sécurité des rentes à long terme un objectif stratégique important. PUBLICA s'efforce par ailleurs d'améliorer toujours plus l'efficacité et l'efficience de l'entreprise PUBLICA afin de maintenir les frais d'administration par personne assurée ou bénéficiaire de rente à un faible niveau.

–14%

Réduction des
frais de gestion
administrative
depuis 2013

Objectifs d'entreprise : se donner des objectifs mesurables et réalistes

L'objectif suprême de PUBLICA est d'honorer à long terme ses engagements financiers à l'égard des personnes assurées et bénéficiaires de rentes qui lui sont affiliés. C'est pourquoi la Commission de la caisse a procédé, conformément aux recommandations de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, à un nouvel abaissement du taux d'intérêt technique et, partant, du taux de conversion. Le taux d'intérêt technique qui, depuis le 1^{er} janvier 2015, s'élevait à 2,75% pour les caisses de prévoyance ouvertes et à 2,25% pour les caisses de prévoyance fermées est ramené respectivement à 2,0% et à 1,25% au 1^{er} janvier 2019. Le nouveau taux de conversion à l'âge de 65 ans pour les hommes et de 64 ans pour les femmes passe quant à lui à 5,09% (contre 5,65% auparavant). La Commission de la caisse entend ainsi répondre à la faiblesse persistante des taux d'intérêts et au fait que les rendements attendus sur les placements devraient, en dépit d'embellies momentanées, rester bas à long terme. L'abaissement du taux d'intérêt technique amoindrira à long terme les différences de rémunération entre les capitaux de prévoyance des personnes assurées et ceux des bénéficiaires de rentes.

Avec une mise en œuvre prévue au 1^{er} janvier 2019, le renouvellement de l'application informatique dédiée à la prévoyance constitue un objectif important et mesurable de l'entreprise PUBLICA. Un autre objectif consiste à ramener les frais de gestion administrative de l'entreprise PUBLICA à 185 francs. Il a déjà été atteint puisque ces frais sont actuellement de 171 francs par personne assurée ou bénéficiaire de rente.

Investissement à long terme des capitaux et diversification des placements

Philosophie de placement: un portefeuille diversifié et transparent

La fortune de PUBLICA est gérée dans le seul intérêt des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes.

Fidèle à sa philosophie de placement, PUBLICA cherche à obtenir, au moyen d'une large diversification de la fortune placée, différentes primes de risque, par exemple, sur les risques liés aux actions ou encore sur les risques de taux, de crédit ou de liquidité. Réexaminée périodiquement, la stratégie de placement définit la répartition de la fortune entre les différentes catégories d'actifs que sont par exemple les actions, les emprunts d'Etat, les emprunts d'entreprises, les métaux précieux ou l'immobilier. Le résultat des placements de PUBLICA dépend à plus de 90% de cette répartition. C'est pourquoi chaque catégorie d'actifs n'est pas seulement évaluée en soi mais l'est aussi sous l'angle de sa contribution au risque et au rendement de la fortune globale.

La fortune globale est répartie dans des portefeuilles homogènes, chacun d'eux ne se composant que d'une seule catégorie d'actifs. Les gestionnaires de fortune sont soumis à un niveau d'exigences élevé qui est le même qu'ils soient internes ou externes. Pour chaque catégorie d'actifs, PUBLICA recherche les partenaires les plus compétents. Elle attribue toujours deux mandats pour une même catégorie d'actifs; autrement dit, un dispositif de sauvegarde est prévu pour chaque mandat. Concrètement, cette duplication permet, au besoin, à un deuxième gestionnaire de fortune de prendre immédiatement le relais.

Stratégies de placement: en fonction de la structure et de l'évolution des caisses de prévoyance

La structure et l'évolution attendue des caisses de prévoyance fermées sont sensiblement différentes de celles des caisses de prévoyance ouvertes. Une stratégie de placement commune à toutes les caisses de prévoyance serait donc en contradiction avec l'art. 50 OPP 2. En conséquence, la Commission de la caisse a approuvé, pour la première fois en 2010, l'adoption d'une stratégie de placement pour l'ensemble des caisses de prévoyance fermées et d'une autre pour l'ensemble des caisses de prévoyance ouvertes.

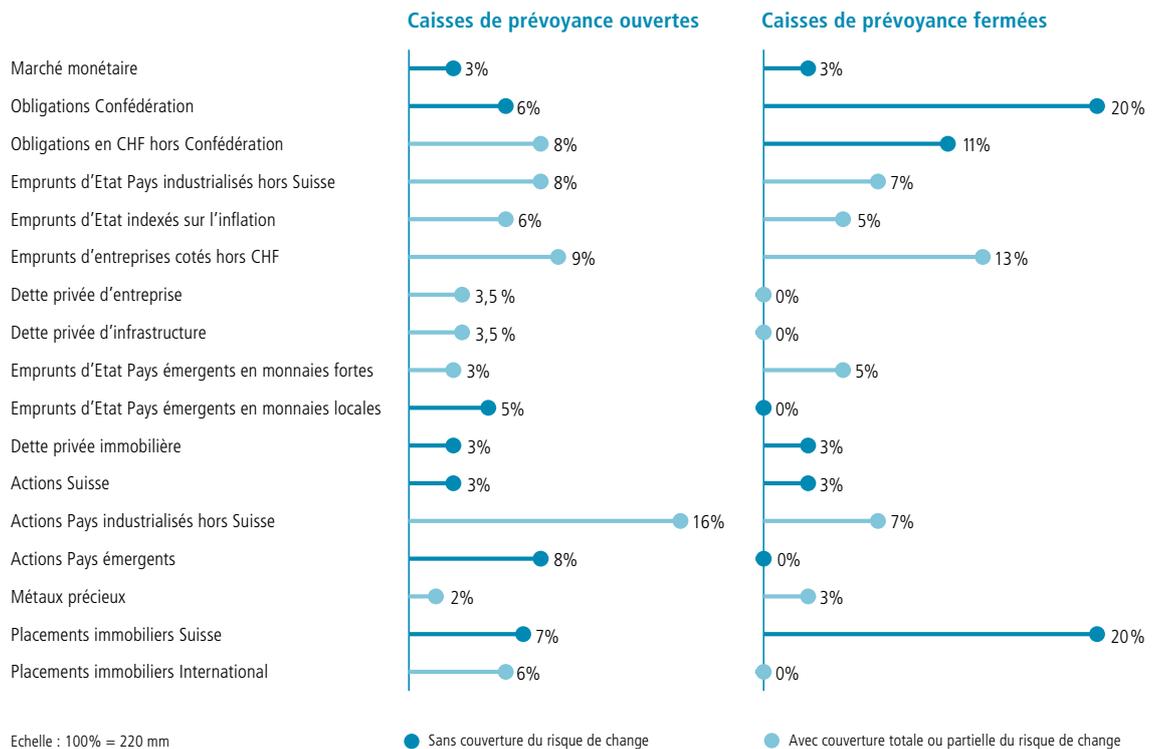
La stratégie de placement des caisses de prévoyance ouvertes a été révisée en juin 2018. La Commission de la caisse a décidé d'adapter comme suit la stratégie des caisses de prévoyance ouvertes:

- afin de réduire le risque, la quote-part des actions a été réduite au bénéfice des investissements en Immobilier International qui ont été relevé de deux points de pourcentage;
- les investissements en dette privée immobilière d'une part et en emprunts d'Etat des pays émergents d'autre part laissant espérer des rendements plus élevés, leur quote-part est relevée d'un point de pourcentage au détriment des obligations en CHF;
- à des fins de diversification et dans la perspective de rendements attendus légèrement supérieurs, les investissements en dette privée (d'infrastructure, d'entreprise et immobilière) ont été renforcés de cinq points de pourcentage au détriment des emprunts d'entreprises cotés;
- en partant de l'hypothèse que les taux d'intérêts en CHF et en EUR vont augmenter certes lentement, mais en tout cas plus rapidement que ne le refléteront les prix du marché, il a été décidé de réduire la duration des taux d'intérêts des emprunts d'Etat en CHF et en EUR.

Grâce à ces adaptations de la stratégie de placement des caisses de prévoyance ouvertes, le rendement attendu à moyen terme (sur les quatre prochaines années) et à long terme (sur les dix prochaines années) a pu être légèrement relevé, et le risque attendu, réduit.

Stratégie de placement à long terme, par catégorie d'actifs

Au 31.12.2018, quote-parts en %



En juin 2018, la Commission de la caisse a également décidé de procéder aux adaptations suivantes de la stratégie de placement des caisses de prévoyance fermées :

- pour des raisons de diversification et compte tenu des meilleurs rendements attendus, les investissements en dette privée immobilière ont été renforcés de trois points de pourcentage au détriment des emprunts d'Etat Suisse ;
- en partant de l'hypothèse que les taux d'intérêts en CHF et en EUR vont augmenter certes lentement, mais en tout cas plus rapidement que ne le refléteront les prix du marché, il a été décidé de réduire la durée des taux d'intérêts des emprunts d'Etat en CHF et en EUR ;
- à des fins de diversification et dans la perspective de rendements attendus légèrement supérieurs, les obligations en CHF hors Confédération ont été relevées d'un point de pourcentage et les emprunts d'Etat de pays industrialisés de deux points de pourcentage, au détriment des emprunts d'Etat Suisse.

Grâce à ces adaptations de la stratégie de placement des caisses de prévoyance fermées, le rendement attendu à moyen et long terme a pu être légèrement relevé moyennant une hausse minimale du risque attendu, qui reste nettement en deçà du budget risque fixé.

Evolution économique

La croissance économique s'est maintenue à un niveau élevé dans la plupart des régions bien qu'à maints endroits, la dynamique se soit essoufflée en particulier au second semestre. L'économie américaine a progressé de 3% sous l'impulsion de la réforme fiscale. Quant à l'économie chinoise, elle a connu un ralentissement moins prononcé qu'attendu et conserve un rythme de croissance solide avec une augmentation de son PIB d'environ 6,5%. En Suisse, la croissance du PIB s'est accélérée par rapport à l'année précédente en dépassant les 3% au premier semestre avant de marquer le pas dans la seconde moitié de l'année. La zone euro et la Grande-Bretagne ont connu un léger fléchissement de leur conjoncture.

Globalement, la poursuite de la croissance a entraîné une baisse des chiffres du chômage. Aux Etats-Unis, le taux de chômage atteint, avec 3,7% au troisième trimestre 2018, sa valeur la plus basse depuis la fin des années 60 et en Grande-Bretagne, un niveau qu'il n'avait plus atteint depuis 1975, avec 4%. L'évolution du marché du travail s'est également avérée positive dans la zone euro et en Suisse.

Sur l'année, les taux d'inflation des principales régions affichent une légère tendance à la hausse. Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter les bulletins trimestriels de la Banque nationale suisse (www.snb.ch).

Performance

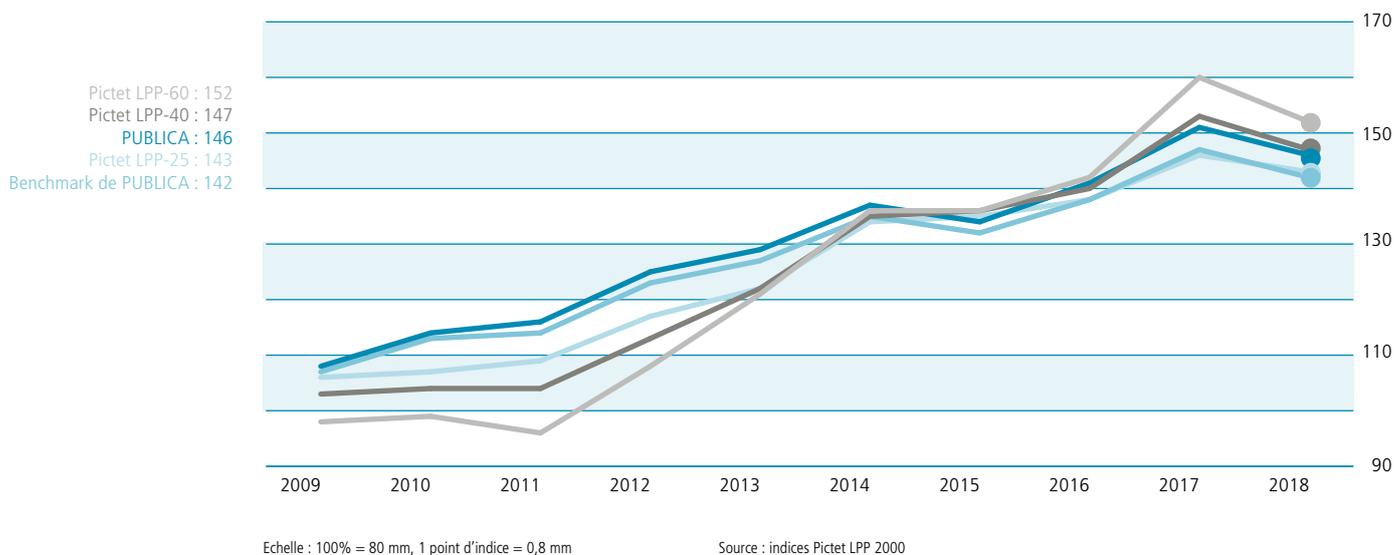
En 2018, après neuf années positives, les investisseurs globaux ont, pour la plupart, dû encaisser des pertes. Selon une étude de Credit Suisse, l'indice boursier américain « S&P 500 » a enregistré en décembre le décrochage mensuel le plus fort depuis 1946, avec un recul de 9%. La volatilité mesurée à l'aide de l'indicateur VIX est passée de 11% en début d'année à plus de 25% en fin d'année, marquant ainsi le terme d'une phase de volatilités exceptionnellement basses sur les marchés financiers.

En 2018, PUBLICA a réalisé une performance nette (après déduction de l'ensemble des frais et impôts) de -3,26% sur la fortune totale consolidée de ses 20 caisses de prévoyance, et ce, en maintenant sa couverture des risques de change. Sans couverture des risques de change, la performance nette consolidée des deux stratégies de placement aurait été de -3,1%. La performance globale nette de l'exercice 2018 s'est avérée supérieure de 0,07% à la performance du benchmark de PUBLICA (-3,33%), ce qu'il faut notamment mettre sur le compte de sélections et de décisions tactiques positives (env. 0,26%) et de frais de gestion de fortune relativement faibles (0,19%).

Pour tenir compte des différences significatives quant à la structure et à l'évolution escomptée des effectifs d'assurés entre les caisses ouvertes et les caisses fermées, PUBLICA conduit deux stratégies de placement distinctes. En obtenant un résultat de -0,24% pour les caisses de prévoyance fermées (-0,65% pour la performance du benchmark), PUBLICA fait mieux que la performance des indices Pictet. Avec un rendement de -3,55% pour les caisses de prévoyance ouvertes (-3,60% pour la performance du benchmark), elle se situe légèrement en-dessous des indices Pictet ayant une part d'actions comparable.

Performance cumulée

Evolution de 2009 à 2018, indexée (année 2005 = 100) en %



La raison principale de l'écart de performance positif affiché par les caisses de prévoyance fermées par rapport aux indices Pictet tient à une moindre allocation en actions, avec une part de 10%. En raison de la faible capacité de risque des caisses de prévoyance fermées, la Commission de la caisse avait, en 2014 déjà, réduit le poids des actions de cinq points de pourcentage.

La principale cause du léger écart de performance négatif enregistré par les caisses de prévoyance ouvertes par rapport aux indices Pictet comparables réside dans la décision stratégique de PUBLICA de diversifier plus largement son portefeuille en plaçant notamment 16% de la fortune des caisses de prévoyance ouvertes dans des actions et emprunts de pays émergents. Ces catégories d'actifs ont généré en 2018 un rendement de -12,7% (actions) et en deçà de -5% (emprunts d'Etat en monnaies fortes et en monnaies locales). Les indices LPP de Pictet accordant une pondération plus basse aux actions et obligations des pays émergents, ils ont été moins touchés par cette dépréciation.

Les catégories d'actifs qui ont rapporté le plus en 2018 sont l'Immobilier Suisse (6,7%) et l'Immobilier International (4,0%). Ensemble, elles ont apporté une contribution de près de 0,5% à la performance globale. Les autres catégories d'actifs principales ont toutefois, pour la plupart, contribué négativement à la performance globale pendant l'exercice écoulé, en tout premier lieu les actions avec une contribution de -2,8%. Dans cette catégorie d'actifs, les principales régions ont toutes clôturé l'exercice 2018 avec des résultats négatifs (Japon : -15% ; pays émergents : -13% ; Europe : -12% ; Amérique du Nord : -8% ; Suisse : -6%). Pour PUBLICA, la décision stratégique d'investir dans la dette privée d'infrastructure s'est avérée favorable, ces investissements ayant affiché en 2018 un rendement net de 1,2%.

Le rendement moyen annuel de PUBLICA sur l'horizon de placement 2000 à 2018 s'élève à 2,9%. Il est donc supérieur de 20 points de base par an au rendement moyen du benchmark de PUBLICA, qui s'établit à 2,7%.

Compensation des risques au niveau des prestations de prévoyance

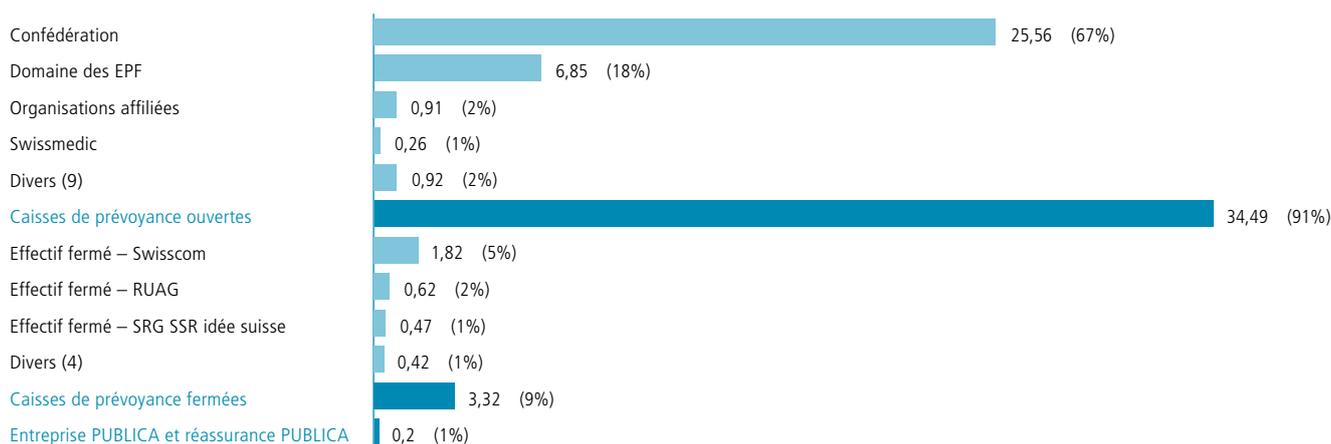
Institution collective : des caisses de prévoyance ouvertes et fermées, indépendantes les unes des autres

Les transferts de risques au niveau des prestations de prévoyance en cas de longévité, d'invalidité et de décès n'interviennent qu'au sein de chacune des caisses de prévoyance fermées ou ouvertes affiliées à l'institution collective de droit public PUBLICA. Les caisses de prévoyance sont toutes indépendantes les unes des autres au niveau organisationnel et économique.

La réassurance interne de PUBLICA propose aux caisses de prévoyance ouvertes de couvrir entièrement ou partiellement, selon leur taille, les risques de décès et d'invalidité des personnes qu'elles assurent. Transférer les risques à la réassurance permet de les répartir entre un plus grand nombre de personnes assurées et d'empêcher ainsi que les différentes caisses de prévoyance ne soient exposées à des fluctuations plus grandes de leur charge financière.

Caisses de prévoyance par type et par institution

Au 31.12.2018, en milliards de CHF et en % de la somme au bilan



Echelle : 1 milliard de CHF = 3 mm

Caisses de prévoyance ouvertes

Les caisses de prévoyance ouvertes sont constituées de personnes assurées et de bénéficiaires de rentes. En font partie les caisses de prévoyance autonomes (non réassurées) ainsi que les caisses de prévoyance réassurées. Quant aux caisses de prévoyance communes, elles permettent l'affiliation de plusieurs employeurs.

Les caisses de prévoyance ouvertes affichent un degré de couverture compris entre 99,9% et 104,4% (entre 105,9% et 110,5% l'année précédente). Du fait de la performance négative des placements, les degrés de couverture se sont globalement dégradés. La différence constatée au niveau de l'évolution du degré de couverture des différentes caisses de prévoyance est notamment due au fait qu'elles n'ont pas la même sinistralité et qu'elles suivent chacune leur propre politique en matière de rémunération et de prévoyance.

La fourchette des degrés de couverture économique se situe entre 82,2% et 103,1% (entre 86,8% et 108,6% l'année précédente). Comme, lors du calcul des degrés de couverture économique, les engagements sont estimés à une valeur proche du marché et que le niveau des taux d'intérêts n'a pas connu de changements sensibles, cette dégradation des degrés de couverture économique s'explique notamment par la performance négative.

Caisses de prévoyance fermées

Les caisses de prévoyance fermées ne sont composées que de bénéficiaires de rentes des entreprises fédérales qui ont acquis leur autonomie au tournant des années 2000 (Swisscom et RUAG, notamment) et d'organisations affiliées. Leur degré de couverture se situe entre 105,1% et 114,1% (entre 105,7% et 116,1% l'année précédente). Les engagements des caisses de prévoyance fermées sont évalués en appliquant un taux d'intérêt technique de 2,25%, c'est-à-dire inférieur de 0,5% à celui retenu pour les caisses de prévoyance ouvertes. Du fait de la faiblesse des taux d'intérêts et de l'effritement des rendements qui en résulte, il existe un risque sérieux que les engagements ne soient plus entièrement couverts sans un apport financier. Ce risque financier est mis en évidence par le degré de couverture économique qui se situe entre 81,9% et 98,3% (entre 83,6% et 99,6% l'année précédente). PUBLICA et le Département fédéral des finances font régulièrement le point sur la situation.

Evolution de la structure d'âge

La majorité des bénéficiaires de rentes de vieillesse des caisses de prévoyance fermées est aujourd'hui âgée de plus de 80 ans. Il convient en outre de noter, concernant l'effectif 2018, qu'avec 36,0%, la proportion des femmes assurées est en légère augmentation par rapport à l'effectif 2008, où elle était de 32,2%.

Structure des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes

Cohortes par intervalles d'âge de 5 ans, en 2008 et en 2018
 Par âge et par sexe, en % de l'effectif total



Echelle : 1% = 15 mm

Evolution de l'âge effectif du départ à la retraite et de la mortalité effective

L'âge effectif du départ à la retraite reste stable, aux alentours de 63 ans. Cette évolution n'est toutefois en rien comparable avec la progression de l'espérance de vie moyenne effective des bénéficiaires de rentes de vieillesse, ce qui explique que la période attendue de versement des rentes ne cesse de croître et que le financement de ces dernières doit être assuré au moyen de taux de conversion plus bas.

Age effectif du départ à la retraite et espérance de vie moyenne effective des bénéficiaires de rentes de vieillesse

Evolution de 2014 à 2018, en années / mois



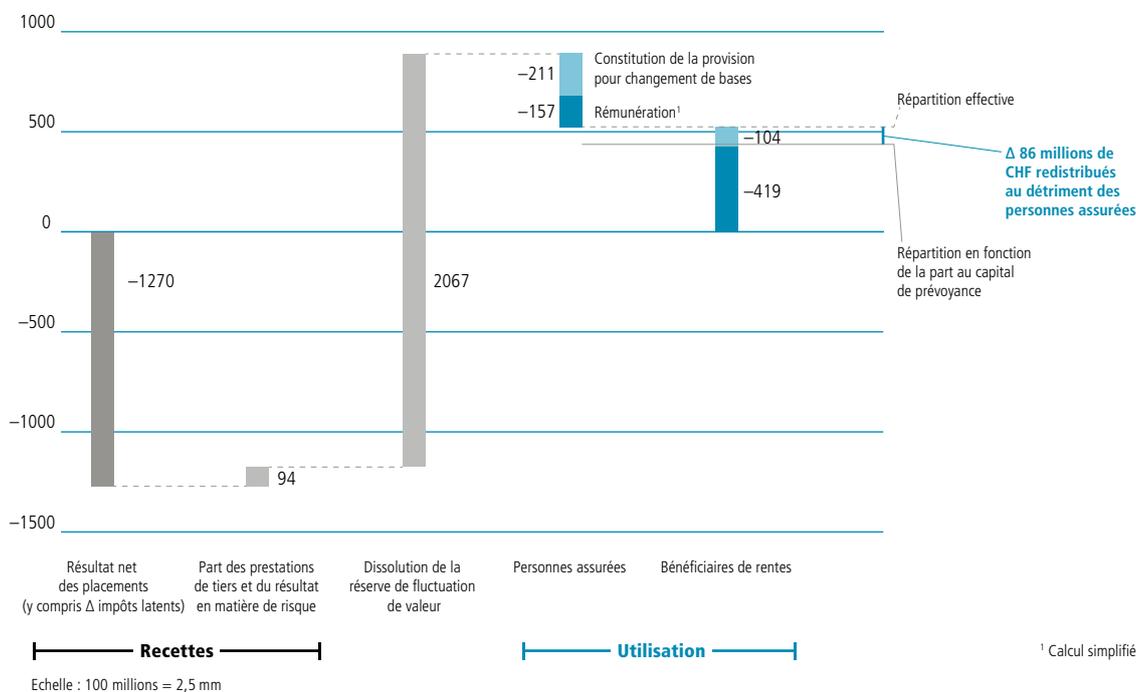
Pour ce qui est de PUBLICA, il n'y a pas de différence notable de comportement entre les hommes et les femmes en ce qui concerne le départ à la retraite.

Répartition du résultat net au sein des caisses de prévoyance ouvertes : poursuite de la redistribution

PUBLICA est financée selon le principe de la capitalisation ; les redistributions systématiques à long terme des revenus de la fortune entre les personnes assurées et les bénéficiaires de rentes sont donc étrangères à ce système de financement. Il y a « redistribution », au sens où PUBLICA l'entend, lorsque le résultat net des placements n'est plus durablement réparti entre les personnes assurées et les bénéficiaires de rentes en fonction de leurs capitaux de prévoyance respectifs.

Redistribution concernant les caisses de prévoyance ouvertes

2018, en millions de CHF



Evolution historique	Unités	Personnes assurées	Bénéficiaires de rentes
2018	millions de CHF	-86,0	86,0
2017	millions de CHF	-6,0	6,0
2016	millions de CHF	-93,0	93,0
2015	millions de CHF	35,0	-35,0
2014	millions de CHF	-95,0	95,0
2013	millions de CHF	-103,0	103,0

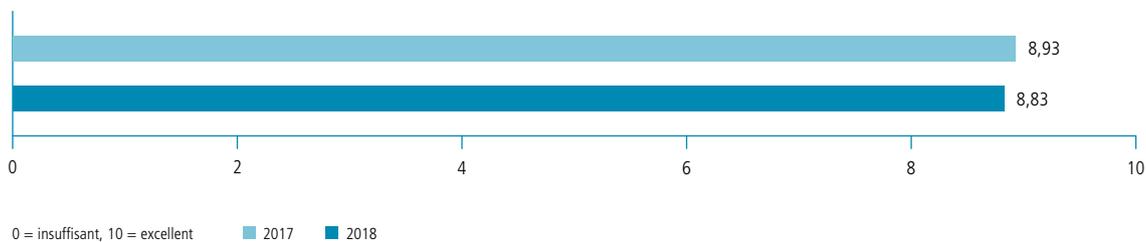
Les provisions pour changement de bases sont constituées par le biais du résultat net des placements. Ces provisions venant grossir les capitaux de prévoyance lors d'un changement de bases, elles doivent être prises en compte dans le calcul de la redistribution.

Suivi de la clientèle

Aboutissement d'un suivi compétent, la satisfaction de la clientèle fait partie des objectifs que PUBLICA s'est fixés en tant qu'entreprise. C'est la raison pour laquelle PUBLICA offre à sa clientèle un service complet. Tant les employeurs que les personnes assurées et les bénéficiaires de rentes ont un interlocuteur personnel. Un service à la clientèle multilingue, un site Internet proposant des simulateurs de calcul, des moyens d'information mis à jour régulièrement et disponibles en trois langues permettent de répondre, de manière détaillée et adaptée aux besoins de la clientèle, à toutes les questions relatives à la retraite qui se posent dans le cadre de la prévoyance professionnelle. PUBLICA propose aussi divers séminaires sur le thème « Prévoyance et retraite » et mesure le niveau de satisfaction de sa clientèle en réalisant régulièrement des enquêtes auprès de ses clients.

Satisfaction de la clientèle

Valeur moyenne pour 2018 sur une échelle de 1 à 10, comparée à l'année précédente



PUBLICA s'enquiert de la satisfaction des personnes assurées lors de leur admission, de leur départ à la retraite et de tout versement anticipé de capital dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement. La qualité des contacts avec PUBLICA et des moyens d'information qu'elle met à la disposition de sa clientèle est évaluée sur une échelle de 0 (insuffisant) à 10 (excellent). En 2018, l'enquête réalisée auprès des clients a abouti à une valeur moyenne de 8,8 (8,9 l'année précédente).

Outre les enquêtes de satisfaction réalisées auprès des personnes assurées, PUBLICA adresse régulièrement des questionnaires aux employeurs. Les résultats de l'enquête menée auprès de ces derniers en 2016 font état d'un niveau de satisfaction et de fidélisation exceptionnellement élevé. 80% des employeurs interrogés peuvent être qualifiés de très satisfaits.

Dans le cadre du développement de la communication en ligne avec nos groupes de dialogue, un portail pour les employeurs, disponible au 1^{er} janvier 2019, a été réalisé au cours de l'exercice sous revue.

Collaborateurs et collaboratrices de PUBLICA

31%

Pourcentage de collaborateurs ayant suivi un cours de formation professionnelle ou de perfectionnement

Les collaborateurs et collaboratrices de PUBLICA constituent la ressource la plus importante pour ce qui est de la gestion du capital de prévoyance confié à PUBLICA et la prestation de services de qualité au sein du 2^e pilier. Tous les deux ans au moins, un organisme indépendant est chargé de réaliser une enquête auprès du personnel. Selon l'enquête menée en 2017, 79% des collaborateurs se disent globalement satisfaits, voire très satisfaits.

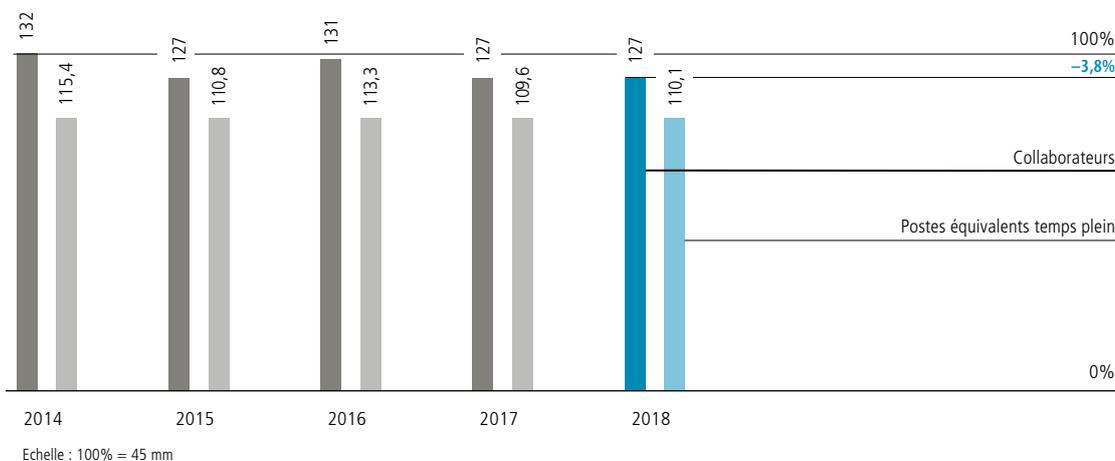
PUBLICA établit, chaque année, depuis 2015, un rapport sur le développement durable de son fonctionnement opérationnel. L'accent est mis sur l'inventaire et sur la définition de mesures en ce qui concerne, entre autres, la préservation des ressources naturelles et les collaborateurs.

Au niveau du personnel, l'effectif est resté inchangé par rapport à l'année précédente et compte actuellement 127 personnes, dont 51 (soit 40%) travaillent à temps partiel. Le travail partiel est nettement plus représenté chez les femmes que chez les hommes. En légère augmentation, le nombre de postes est passé à 110,1 postes équivalents temps plein.

Personnel de PUBLICA

Evolution de 2014 à 2018

En nombre moyen de collaborateurs et de postes équivalents temps plein en fin d'année, comparé avec 2014 = 100%



La répartition par genre au sein du personnel est de 48% de femmes et de 52% d'hommes. La proportion de femmes est de 25% au sein de la Commission de la caisse et de 29% au sein du Comité directeur élargi. PUBLICA est consciente qu'elle doit intensifier ses efforts pour augmenter durablement, parmi ses collaborateurs, la proportion des femmes ayant des responsabilités de conduite.

PUBLICA encourage la formation continue : près de 31% de son personnel a suivi un cours de formation ou de perfectionnement. Chaque année, PUBLICA propose en outre deux places d'apprentissage permettant de se former au métier d'employé de commerce. Les six jeunes en apprentissage représentent quelque 5% du personnel. PUBLICA collabore avec sept autres institutions de prévoyance dans le but de professionnaliser toujours plus la formation des apprentis.

Gestion du risque

Politique en matière de risque : proactivité et prudence

PUBLICA estime qu'une gestion du risque anticipatrice, un management de la qualité probant et un système de contrôle interne (SCI) efficace sont une part essentielle de la politique d'entreprise. Fidèle à sa politique en matière de risque, PUBLICA réalise seulement les opérations pour lesquelles elle est à même d'évaluer les risques avec un fort degré de probabilité. PUBLICA reste prudente et réservée vis-à-vis des risques qui ne sont pas ou pas suffisamment compensés. Les collaborateurs responsables du développement des positions de risque au niveau opérationnel ne sont pas chargés en même temps d'en assurer la surveillance ou le contrôle.

Processus d'investissement et de gestion du risque : un élément essentiel du SCI

Le processus d'investissement et de gestion du risque fait partie intégrante du processus de placement de PUBLICA. Il encadre, au sein de la gestion de fortune, l'identification, la mesure, le pilotage et la surveillance des risques ainsi que la définition d'un seuil d'acceptation du risque (ce qui signifie que les risques résiduels sont connus et tolérables). Le processus d'investissement et de gestion du risque prend en compte trois niveaux de risque : les risques stratégiques et tactiques et les risques liés à la mise en œuvre.

Les risques qui pourraient affecter durablement l'exécution du mandat de prestations doivent faire l'objet d'un pilotage actif dans le cadre du processus d'investissement et de gestion du risque. Ces risques sont dits stratégiques parce que ce sont ceux dont l'incidence est la plus grande sur l'accomplissement du mandat de prestations, alors que les conséquences possibles des risques liés à la mise en œuvre et des risques tactiques sur ce mandat de prestations sont moins étendues, même si elles ne sont pas négligeables pour autant.

Risques stratégiques

La politique de placement à long terme a pour objectif suprême de garantir le mandat de prestations. Elle définit les conditions-cadres qui, chez PUBLICA, sont déterminantes en matière de gestion de la fortune, et constitue par conséquent une composante essentielle et à part entière de la gestion de fortune, à l'échelon des risques stratégiques. En effet, c'est au sein de ce sous-processus que la philosophie de placement est examinée, les tendances à long terme analysées, les catégories d'actifs autorisées définies et le budget risque stratégique fixé. Par « long terme », il faut entendre un horizon de plus de dix ans, qui correspond par ailleurs aux engagements de PUBLICA.

L'examen de la stratégie de placement constitue un autre sous-processus mis en œuvre au niveau des risques stratégiques. Ce sous-processus est encadré par les filets de sécurité définis par la politique de placement à long terme et correspond au processus classique de gestion actif-passif (asset liability management). Par asset liability management (ALM), il faut entendre l'ajustement et le contrôle des interdépendances entre le côté « actif » et le côté « passif » du bilan ainsi qu'entre la structure et l'évolution attendue de l'effectif des personnes assurées. Le but d'une étude ALM est de définir une stratégie de placement qui s'intègre dans le budget risque imparti et qui, par conséquent, soit en adéquation avec la capacité de risque et la propension au risque de la caisse de pensions. Dans ce sous-processus, il est essentiel que PUBLICA réexamine annuellement sa capacité de risque ainsi que les principales hypothèses sur lesquelles elle se fonde, notamment les hypothèses risque-rendement par catégorie d'actifs.

Pour le pilotage des risques qualitatifs (aspects écologiques, technologiques et sociaux) susceptibles d'avoir, à moyen ou long terme, des incidences financières négatives sur la fortune placée, PUBLICA mène une approche en manière de développement durable, résumée par la formule « Investir de manière responsable ». Elle s'articule autour de deux axes, une analyse récurrente des risques ESG et l'exercice des droits d'actionnaire.

Risques tactiques

En principe, les écarts opérés par rapport à la stratégie de placement en utilisant les marges de manœuvre tactiques sont toujours en lien avec le rendement attendu. Les spécialistes en placement de PUBLICA ne s'écartent donc de la stratégie de placement retenue que lorsqu'ils ont des raisons motivées de croire que ce faisant, ils généreront une plus-value ou réduiront le risque durablement. Les positions tactiques maximales correspondantes qu'ils sont autorisés à utiliser sont prises en compte dans le budget risque stratégique.

Risques liés à la mise en œuvre

Le but de ce processus de risque est double : d'une part, empêcher tout dépassement ou toute distorsion du budget risque stratégique qui résulterait d'une mise en œuvre non conforme de la stratégie de placement à l'intérieur d'une catégorie d'actifs donnée et, d'autre part, garantir dans les délais les versements de prestations en cours. A tous les échelons, les risques individuels significatifs sont par conséquent identifiés et réduits de manière appropriée.

Risque actuariel : résultat en matière de risque

Le risque actuariel comprend les risques vieillesse, décès et invalidité. Il se réalise dès lors que les bases de calcul, telles que le taux d'intérêt technique et les tables de mortalité, ne correspondent plus à la réalité.

Dans sa directive technique DTA 4, la Chambre Suisse des experts en caisses de pensions a émis des recommandations au sujet du taux d'intérêt technique. Depuis le 3 octobre 2017, elle recommande un taux d'intérêt technique maximal de 2,0%, soit un niveau nettement inférieur au taux d'intérêt technique de 2,75% que PUBLICA applique aux caisses de prévoyance ouvertes. Le taux d'intérêt technique retenu pour les caisses de prévoyance fermées est de 2,25%. A compter du 1^{er} janvier 2019, le taux d'intérêt technique de PUBLICA correspondra à celui de la directive technique (cf. chapitre 9.5).

Chaque année, PUBLICA contrôle les résultats en matière de risque concernant les personnes assurées et les bénéficiaires de rentes. Pour ce qui est des bénéficiaires de rentes, elle compare les capitaux susceptibles d'être libérés avec ceux qui l'ont été effectivement en raison des cas de décès intervenus. La différence obtenue indique l'écart existant, pour l'année concernée, entre les hypothèses actuarielles et les événements effectivement survenus. La démarche est la même pour les personnes assurées : les charges attendues du fait des cas de décès ou d'invalidité sont calculées sur la base d'hypothèses et comparées avec les cas effectivement survenus. La différence entre la prime de risque et le sinistre effectif correspond aux pertes ou gains actuariels de chaque année.

Résultat en matière de risque concernant les personnes assurées

En ce qui concerne les personnes assurées, le résultat en matière de risque affiche globalement un gain de 44,6 millions de francs, ce qui indique que le nombre de sinistres effectivement survenus (cas de décès et d'invalidité) a été inférieur aux estimations fondées sur les bases techniques. PUBLICA abaissera à nouveau la prime de risque au 1^{er} janvier 2019.

Résultat en matière de risque décès et invalidité pour les personnes assurées, toutes caisses de prévoyance confondues

Evolution de 2011 à 2018, en millions de CHF, en nombre ou en %

2018	Unités	Primes de risque	Sinistres	Total gains (+) / pertes (-)	Nombre
Cas d'invalidité (y compris augmentations du degré d'invalidité)	millions de CHF	102,0	-55,1	46,9	120
Cas de décès	millions de CHF	4,3	-6,6	-2,3	38
Total	millions de CHF	106,3	-61,7	44,6	158
Gain assuré	millions de CHF	5 135	5 135		
Prime de risque réglementaire requise	%	2,07%	1,20%		

2017	Unités	Primes de risque	Sinistres	Total gains (+) / pertes (-)	Nombre
Cas d'invalidité (y compris augmentations du degré d'invalidité)	millions de CHF	101,3	-74,5	26,8	106
Cas de décès	millions de CHF	4,2	-1,7	2,5	54
Total	millions de CHF	105,5	-76,2	29,3	160
Gain assuré	millions de CHF	5 097	5 097		
Prime de risque réglementaire requise	%	2,07%	1,50%		

Evolution historique	Unités	Primes de risque	Sinistres
2018	%	2,07%	1,20%
2017	%	2,07%	1,50%
2016	%	2,07%	0,86%
2015	%	2,07%	1,50%
2014	%	3,03%	0,74%
2013	%	3,04%	0,71%
2012	%	3,16%	1,00%
2011	%	3,35%	0,78%

Résultat en matière de risque concernant les bénéficiaires de rentes

Pour ce qui est des bénéficiaires de rentes, le résultat en matière de risque présente globalement une perte de quelque 20,4 millions de francs. Ce dernier provient de gains d'environ 2,4 millions de francs sur les rentes de survivants et de 8,6 millions de francs sur les rentes d'invalidité et d'une perte de 31,4 millions de francs sur les rentes de vieillesse. La perte actuarielle concernant les bénéficiaires de rentes signifie qu'il y a eu moins de décès de bénéficiaires de rentes au total, et donc, que le capital libéré est d'un montant inférieur à celui qui avait été calculé et retenu au moyen des bases techniques.

Risque opérationnel : vérification annuelle interne du SCI

Les pertes qui pourraient découler d'événements extérieurs ainsi que de l'inadéquation ou de la défaillance de processus internes, de personnes ou de systèmes constituent un risque opérationnel. Les contrôles internes permettent à PUBLICA de réduire les risques opérationnels dans tous les secteurs essentiels. Le management de la qualité vérifie chaque année que les contrôles internes correspondent aux circonstances du moment. Aucune faille importante n'a été décelée lors de la vérification du système de contrôle interne effectuée en 2018.

Risque juridique et réglementaire

Il y a risque juridique ou réglementaire quand les dispositions légales ou réglementaires ne sont pas respectées et que cela porte préjudice à PUBLICA en l'exposant, par exemple, à des risques en matière de responsabilité civile ou d'atteinte à la réputation. C'est aussi le cas lorsque des prescriptions ne sont pas transposées dans des réglementations internes, ou seulement de manière lacunaire, ou que des dispositions juridiques ou réglementaires remettent en cause les activités de PUBLICA. PUBLICA accorde la plus haute importance au devoir de diligence fiduciaire. Que ce soit au niveau interne ou vis-à-vis des partenaires externes, les règlements définissent de manière claire les responsabilités, compétences et exigences en matière de compliance



Développement durable et engagement

PUBLICA s'engage en faveur du développement durable en intégrant dans ses processus de décision des facteurs financiers et non financiers (critères environnementaux, sociaux et relatifs à la conduite d'entreprise).



Investissement responsable

L'investissement responsable englobe les domaines suivants :

Exercice des droits d'actionnaire

Par exercice des droits d'actionnaire, PUBLICA entend, d'une part, l'examen régulier de ses placements en fonction de critères objectifs et le dialogue avec des entreprises dont les activités sont jugées critiques et, d'autre part, l'exercice des droits de vote au sein des entreprises cotées en Suisse. Concernant les deux premiers aspects, PUBLICA reçoit l'appui de l'Association Suisse pour des investissements responsables, SVVK-ASIR (www.svkk-asir.ch), qu'elle a co-fondée. Pour ce qui est de l'exercice des droits de vote, PUBLICA collabore avec un spécialiste externe, Inrate SA. En 2018, PUBLICA a exercé son droit de vote au cours de 27 assemblées générales. Pour ce faire, le Comité de placement est guidé par les intérêts à long terme des actionnaires. Il ressort des données publiées par PUBLICA sur son site Internet concernant la manière dont elle a exercé ses droits de vote que PUBLICA a rejeté totalement ou partiellement les rémunérations globales dans 35% des cas. Sur mandat de PUBLICA, Inrate SA a instauré un processus de dialogue avec différentes entreprises suisses et abordé des thématiques prioritaires telles que « efficacité énergétique et gestion des déchets », « présentisme » ou encore « compétences du conseil d'administration et séances du conseil d'administration ».

35%

Pourcentage de rejets partiels ou totaux de rémunérations globales

Analyse des risques ESG

PUBLICA entend pratiquer une gestion étendue des risques et réalise chaque année, à cette fin, une analyse des risques sur la base de critères environnementaux (environnement), sociaux (social) et relatifs à la conduite d'entreprise (gouvernance) afin de hiérarchiser les risques difficilement quantifiables qui sont susceptibles d'entraîner des pertes financières significatives pour la fortune gérée par PUBLICA. Après une analyse approfondie du risque jugé prioritaire, des mesures de réduction de ce dernier sont mises à l'étude puis appliquées.

Une analyse consacrée au changement climatique est à l'origine de la décision prise par PUBLICA d'exclure depuis 2016 les producteurs de charbon des portefeuilles d'actions et d'obligations à l'échelle globale. En 2017, c'est la question des cyberrisques qui a été désignée comme prioritaire. Nombre des mesures prises ont été mises en œuvre en 2018. Le Comité de placement a décidé de procéder en 2019 à une analyse poussée des risques en lien avec le changement climatique. Il s'agit d'évaluer leur portée pour le portefeuille de PUBLICA. Cette analyse est en corrélation avec les investigations précédentes sur les producteurs de charbon et le secteur des services publics et sera étendue aux secteurs du pétrole / du gaz, du ciment et du transport.

PUBLICA a pris part aux initiatives soutenues par l'Office fédéral de l'environnement visant à mesurer son empreinte carbone ainsi qu'au test de compatibilité climatique des portefeuilles de « Two Degrees Investing Initiative ». Les résultats et les mesures à prendre ont été débattus au sein du Comité de placement et un résumé publié sur le site Internet de PUBLICA. PUBLICA participe également au classement des caisses de pensions du WWF qui sera publié en février 2019.



Pour favoriser l'intégration des critères ESG dans l'analyse financière traditionnelle, PUBLICA a, au cours de l'exercice écoulé, décidé

- de renforcer ses placements dans les énergies renouvelables sous la forme d'investissements en dette privée d'infrastructure ;
- de continuer, au sein de ses portefeuilles d'emprunts d'entreprises, à investir dans des « green bonds » ;
- de s'en tenir à sa décision de 2016 en se gardant, dans le secteur énergétique, d'investir dans les dérivés de matières premières pour des raisons tenant au rapport risque-rendement ;
- de reconduire les mesures définies dans le secteur immobilier telles que le recours à des systèmes de chauffage à haute efficacité énergétique, l'isolation de l'enveloppe des bâtiments ou l'installation de systèmes alternatifs de production d'énergie, dès lors qu'elles font sens du point de vue économique et qu'elles sont réalisables sur le plan technique.

Code de déontologie

PUBLICA exerçant des fonctions de nature fiduciaire, son comportement doit satisfaire à des critères éthiques élevés. En tant que membre de l'Association suisse des Institutions de prévoyance (ASIP), PUBLICA est soumise au code de déontologie contraignant que constitue la Charte de l'ASIP. PUBLICA s'engage à en respecter les principes et à prendre les mesures appropriées à cette fin. La transposition de la Charte de l'ASIP dans un règlement de compliance mis à jour garantit le respect des prescriptions en matière de loyauté et d'intégrité.

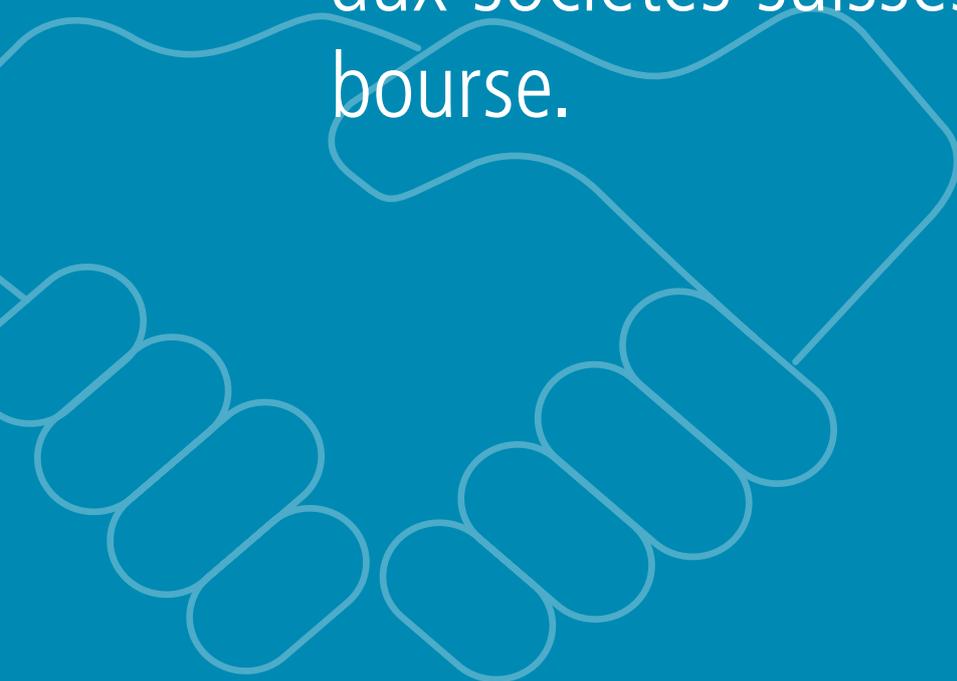
Pour ce qui est des opérations relevant de la gestion de la fortune, PUBLICA travaille uniquement avec des partenaires commerciaux externes qui s'engagent à respecter les principes de la Charte de l'ASIP, à moins qu'ils ne soient soumis – ce qui constitue l'autre alternative – à une surveillance reconnue ou à un corpus réglementaire satisfaisant aux exigences de la Charte de l'ASIP en matière de loyauté et d'intégrité.





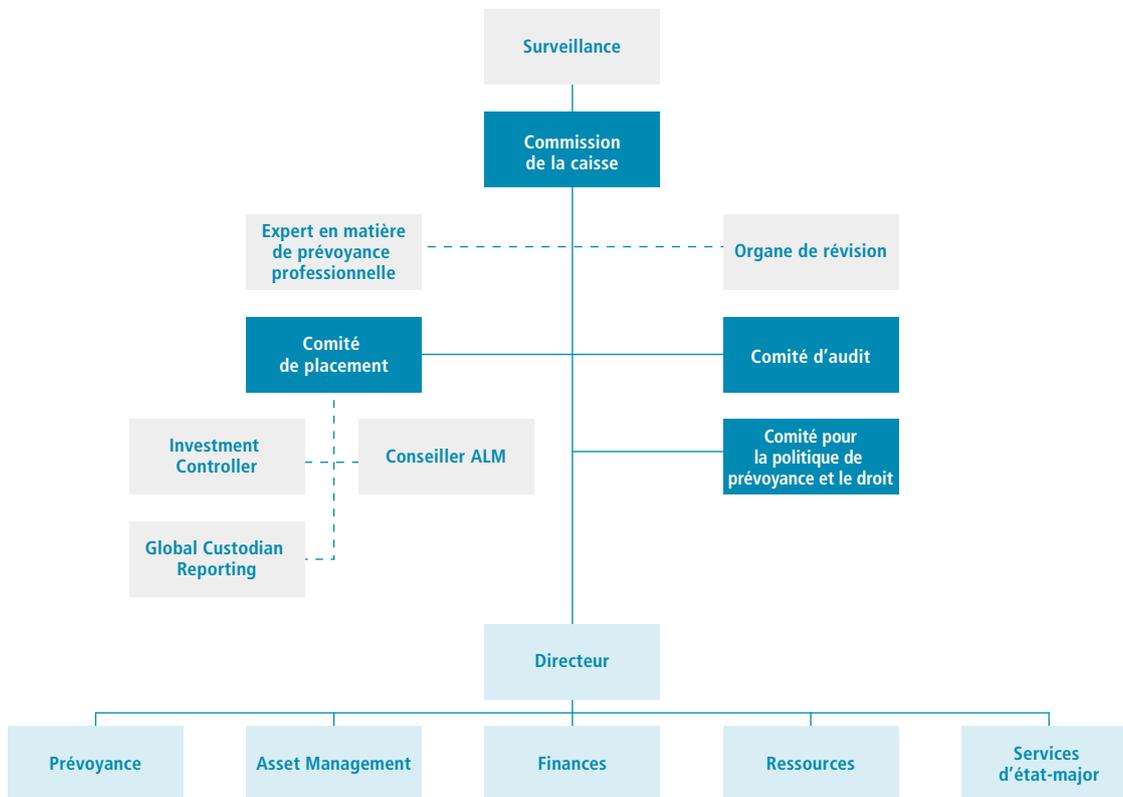
Gouvernance d'entreprise

Définie avec clarté et transparente, la gouvernance d'entreprise de PUBLICA instaure la confiance à l'intérieur comme à l'extérieur de l'entreprise. Pour établir des rapports répondant aux exigences de transparence, PUBLICA se conforme aux directives destinées aux sociétés suisses cotées en bourse.





Structure organisationnelle



En sa qualité d'instance centrale totalement indépendante de l'exploitation opérationnelle, la Commission de la caisse exerce la surveillance et le contrôle de la gestion des affaires de PUBLICA. Elle définit l'orientation et la conduite stratégiques de PUBLICA. Ses comités examinent de manière approfondie les questions qui relèvent de leur compétence. L'autorité de surveillance, en sa qualité d'instance suprême et indépendante, surveille les activités de PUBLICA.

7 à 9 ans

Durée maximale du mandat de l'expert en matière de prévoyance professionnelle et de la société d'audit



Commission de la caisse

30

Nombre de
séances de la
Commission de la
caisse et de ses
comités

Le mandat de la Commission de la caisse dure quatre ans. Les membres de la Commission de la caisse PUBLICA nomment la Direction et désignent l'organe de révision ainsi que l'expert en matière de prévoyance professionnelle de l'institution collective. L'adoption de règlements et un certain nombre de compétences en matière financière, telles que la fixation de directives de placement relatives aux titres et à l'immobilier et l'approbation du budget et des comptes annuels, font également partie des attributions que l'art. 51a LPP et la loi relative à PUBLICA reconnaissent à la Commission de la caisse, sans les énumérer de manière exhaustive.

La présidence de la Commission de la caisse est composée d'un représentant des employeurs et d'un représentant des employés. Ceux-ci exercent à tour de rôle, pendant deux ans, la présidence et la vice-présidence. Un nouveau mandat ayant débuté le 1^{er} juillet 2017, Prisca Grossenbacher-Frei, représentante des employés, a été élue présidente et Matthias Remund, représentant des employeurs, vice-président.

La Commission de la caisse a institué les comités permanents suivants : le Comité de placement, le Comité d'audit et le Comité pour la politique de prévoyance et le droit.

Au cours de l'année sous revue, la Commission de la caisse a convoqué des séances ou des conférences téléphoniques six fois, le Comité de placement quatorze fois, le Comité d'audit six fois et le Comité pour la politique de prévoyance et le droit quatre fois. Les membres de la Commission de la caisse et des comités ont suivi 34,5 journées de formation externe (contre 28,5 l'année précédente), dont 20 (contre 19 l'année précédente) ont bénéficié du soutien financier de PUBLICA, ce qui correspond à une moyenne de 1,1 jour de formation par membre.

Au 31 décembre 2018, la Commission de la caisse est constituée comme suit (par ordre alphabétique) :



Alvarez Cipriano

Activité

Office fédéral du logement,
responsable du service juridique

Formation

Avocat

Représentant les
employés

A la Commission

depuis le 1^{er} juillet 2013

Comité

Comité de placement

Au Comité

depuis le 1^{er} juillet 2013

Mandats externes

Commission du fonds pour la politique foncière
et immobilière, Berne : membre



Buntschu Kurt

Activité

Chef du personnel de la Croix-Rouge suisse

Formation

Economiste d'entreprise ESCEA,
gérant de caisse de pensions diplômé

Représentant les
employeurs

A la Commission

depuis le 1^{er} juillet 2002

Comité

Comité d'audit

Au Comité

depuis le 1^{er} juillet 2013

Membre d'organes paritaires

Président de la caisse de prévoyance
des organisations affiliées

Mandats externes

Société Suisse de Sauvetage (SSS) :
membre du comité central



Gaillard Serge Président du Comité d'audit

Activité

Directeur de l'Administration fédérale des finances

Formation

Dr oec. publ.

Représentant les
employeurs

A la Commission
depuis le 1^{er} octobre 2012

Comité

Comité d'audit

Au Comité

depuis le 18 octobre 2012



Grossenbacher-Frei Prisca Présidente de la Commission de la caisse

Activité

Vice-directrice de l'Office fédéral de la sécurité
alimentaire et des affaires vétérinaires

Formation

Juriste

Représentant les
employés

A la Commission

depuis le 1^{er} juillet 2009



Grunder Jürg

Activité

Secrétaire de l'Association du personnel de la Confédération APC

Formation

Economiste d'entreprise diplômé ES

Représentant les employés

A la Commission

depuis le 1^{er} juillet 2017

Comité

Comité d'audit

Au Comité

depuis le 1^{er} juillet 2017



Künzli Dieter

Activité

Responsable des finances et du personnel du Conseil des EPF

Formation

Dr sc. tech.

Représentant les employeurs

A la Commission

depuis le 1^{er} juillet 2017

Comité

Comité pour la politique de prévoyance et le droit

Au Comité

depuis le 1^{er} juillet 2017

Mandats externes

Zentrum Passwang, Breitenbach : président du comité directeur ; président de la commune de Breitenbach (SO)



Maurer Stalder Petra

Activité

Conseillère municipale d'Oberhofen

Formation

Economiste d'entreprise diplômée ES,
MAS Corporate Communication Management

Représentant les
employés

A la Commission

depuis le 1^{er} juillet 2009

Comité

Comité pour la politique de prévoyance et le droit

Au Comité

depuis le 1^{er} juillet 2017

Mandats externes

Energie Oberhofen AG, Oberhofen : membre du conseil d'administration ; Fondation Seniorama, Oberhofen am Thunersee : membre du conseil de fondation ; Coopérative d'habitation Aebnit, Oberhofen : membre du conseil de fondation ; Coopérative d'habitation d'Oberhofen (WBGÖ), Oberhofen : membre du conseil de fondation



Müller Kaspar

Activité

Responsable des finances et du controlling au DETEC

Formation

Economiste d'entreprise diplômé ES

Représentant les
employeurs

A la Commission

depuis le 1^{er} mars 2016

Comité

Comité d'audit

Au Comité

depuis le 5 avril 2016



Parnisari Bruno

Activité

Directeur suppléant de l'Office fédéral des assurances sociales OFAS

Formation

Dr ès sc. écon. et soc.

Représentant les
employeurs

A la Commission

depuis le 1^{er} juillet 2017

Comité

Comité de placement

Au Comité

depuis le 1^{er} juillet 2017

Mandats externes

Compenswiss, Fonds de compensation AVS/AI/APG :
représentant de l'OFAS auprès du conseil
d'administration



Remund Matthias

Vice-président de la Commission de la caisse

Activité

Directeur de l'Office fédéral du sport

Formation

Avocat

Représentant les
employeurs

A la Commission

depuis le 1^{er} juillet 2009

Mandats externes

Association Olympique Suisse, Ittigen : membre du
conseil exécutif ; Centre International d'Etude du Sport
CIES, Neuchâtel : membre du conseil de fondation ;
Swiss University Sports Foundation, Saint-Gall : membre
du conseil de fondation ; Fondation Olympique pour la
Culture et le Patrimoine, Lausanne : membre du conseil
de fondation ; Institut suisse de recherche économique
empirique de l'Université de Saint-Gall : membre du
comité directeur



Schaerer Barbara

Présidente du Comité pour la politique de prévoyance et le droit

Activité

Directrice de l'Office fédéral du personnel

Formation

Dr iur., avocate, LL.M., Executive MBA

Représentant les
employeurs

A la Commission

depuis le 1^{er} mai 2008

Comité

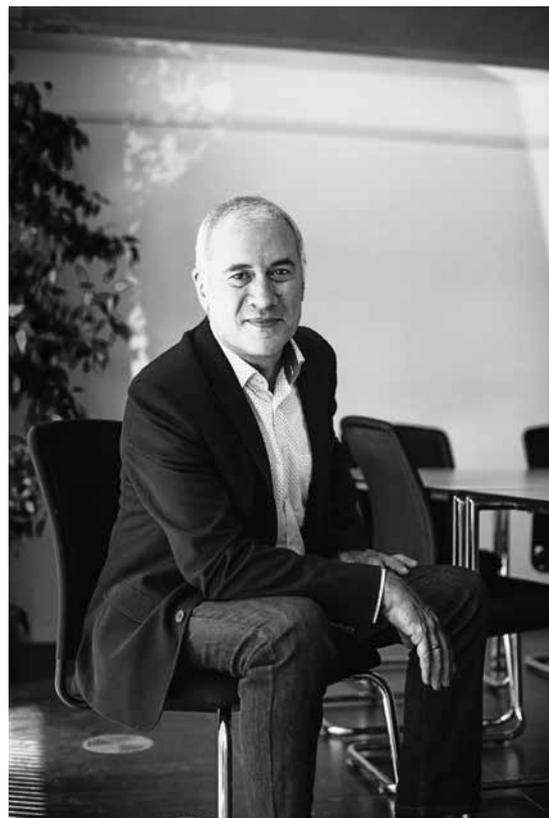
Comité pour la politique de prévoyance et le droit

Au Comité

depuis le 1^{er} janvier 2009

Mandats externes

BERNMOBIL AG, Berne : vice-présidente du conseil d'administration ; Société Suisse des Sciences Administratives SSSA : membre du comité directeur ; Association suisse du droit public de l'organisation ASDPO : membre du comité directeur ; Suva, Lucerne : membre du conseil d'administration



Serra Jorge

Activité

Directeur financier et responsable du 2^e pilier et de la protection juridique au sein du ssp

Formation

Lic. phil. et spécialiste de la prévoyance en faveur du personnel avec brevet fédéral

Représentant les
employés

A la Commission

depuis le 1^{er} juillet 2013

Comité

Comité d'audit

Au Comité

depuis le 1^{er} juillet 2017

Mandats externes

Caisse de pensions du ssp : gérant ; Caisse de pensions de Saint-Gall : membre du conseil de fondation ; Caisse de pensions de la ville de Winterthur : président du conseil de fondation ; Caisse de pensions de la ville de Zurich : président du conseil de fondation ; Fondation institution supplétive LPP, Zurich : président du conseil de fondation ; Fondation Ferienwerk des VPOD : administrateur ; Fondation Interpretenhilfsfonds des VPOD : administrateur ; Fondation Sterbekasse des VPOD : administrateur



Thalmann Philippe Vice-président du Comité de placement

Activité

Professeur à l'EPFL ENAC IA LEURE

Formation

Dr en économie (PhD)

Représentant les
employés

A la Commission

depuis le 1^{er} juillet 2013

Comité

Comité de placement

Au Comité

depuis le 1^{er} juillet 2013

Mandats externes

kiiz SA, Lausanne : membre du conseil d'administration



Weber Matthias Président du Comité de placement

Activité

Product Specialist en services de recherche
au sein de fundinfo AG

Formation

Lic. oec. HSG, Executive MBA International Wealth
Management

Représentant les
employeurs

A la Commission

depuis le 1^{er} juillet 2018

Comité

Comité de placement

Au Comité

depuis le 1^{er} juillet 2018

Mandats externes

fundinfo AG : associé ; Investment Navigator AG : associé



Wicki Janine

Activité

Secrétaire générale de l'Association du personnel de la Confédération APC

Formation

Lic. iur.

Représentant les employés

A la Commission

depuis le 16 mars 2016

Comité

Comité pour la politique de prévoyance et le droit

Au Comité

depuis le 1^{er} juillet 2017



Wyler Alfred

Activité

Responsable des prestations au sein de la Caisse de compensation Albicolac; responsable de la caisse d'allocations familiales ICOLAC

Formation

MAS en gestion des assurances sociales

Représentant les employés

A la Commission

depuis le 1^{er} juillet 2009

Comité

Comité d'audit

Au Comité

depuis le 1^{er} juillet 2013

Mandats externes

Caisse de pensions comPlan, Berne: membre du conseil de fondation; Coopérative des caisses de pensions de l'Union syndicale suisse, Berne: membre du comité de placement; Fondation de prévoyance de l'industrie graphique (fpig), Berne: membre du conseil de fondation

Au cours de l'année sous revue, les membres suivants ont quitté la Commission de la caisse :

Hinder Alex

A la Commission du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2018

Comité de placement

La définition des stratégies de placement à l'intention de la Commission de la caisse, la validation des contrats conclus avec les gestionnaires de portefeuille externes et des directives destinées aux gestionnaires de portefeuilles internes ainsi que l'approbation des transactions immobilières directes en Suisse (achats, ventes, projets) concernant les placements d'une valeur inférieure ou égale à 100 millions de francs suisses ainsi que les achats de terrains pour lesquels il n'existe aucun projet concret, jusqu'à concurrence de 25 millions de francs suisses, font notamment partie des tâches dévolues au Comité de placement.

Conformément au règlement concernant les placements, le Comité de placement se compose du président, ainsi que de trois autres membres, au moins, à cinq autres membres, au plus, que la Commission de la caisse élit en son sein. La Commission de la caisse peut en outre nommer entre un et trois experts externes en placements au plus. L'Administration fédérale des finances peut proposer un expert à la Commission de la caisse. Le directeur et le responsable du service Asset Management de PUBLICA siègent au sein du Comité de placement avec voix consultative. Depuis le 1^{er} juillet 2018, le Comité de placement est présidé par Matthias Weber.

Au 31 décembre 2018, les membres externes suivants siègent au sein du Comité de placement aux côtés de Cipriano Alvarez, Bruno Parnisari et Philippe Thalmann (par ordre alphabétique) :

Eggenberger Urs

Activité	Vice-directeur et co-responsable de la division Trésorerie fédérale de l'Administration fédérale des finances
Formation	Economiste d'entreprise HES, CFA
Au Comité	depuis le 19 novembre 2007
Mandats externes	Fonds de désaffectation et fonds de gestion des déchets radioactifs pour les installations nucléaires : membre de la commission administrative et membre du comité de placement ; Compenswiss, Fonds de compensation AVS/AI/APG : représentant de l'AFF au conseil d'administration et au comité du conseil d'administration ; Mathys SA, Bettlach : membre du conseil d'administration ; commune de résidence : membre de la commission de vérification des comptes

Loepfe Andreas

Activité	Partenaire et gérant de INREIM AG
Formation	Lic. oec. publ., FRICS
Au Comité	depuis le 1 ^{er} juillet 2015
Mandats externes	INREIM AG : délégué du conseil d'administration ; IMMRA AG : membre du conseil d'administration



Comité pour la politique de prévoyance et le droit

Le Comité pour la politique de prévoyance et le droit se penche sur les questions de principe et d'application de la politique de prévoyance, sur la mise en œuvre de la politique de prévoyance par les employeurs et sur l'élaboration de propositions destinées aux employeurs pour intégrer les possibilités offertes par la politique de prévoyance. Ce comité est présidé par Barbara Schaerer. Il est composé par ailleurs de Dieter Künzli, Petra Maurer Stalder et Janine Wicki.

Comité d'audit

Le Comité d'audit traite notamment des questions financières et comptables. Il commente les comptes avec la Direction de PUBLICA et l'organe de révision, de même que le rapport de l'expert en matière de prévoyance professionnelle. Le Comité d'audit est présidé par Serge Gaillard. Il est composé par ailleurs de Kurt Buntschu, Jürg Grunder, Kaspar Müller, Jorge Serra et Alfred Wyler.

Instrument d'information et de contrôle

Les règlements et les contrats d'affiliation sont des instruments essentiels pour piloter PUBLICA. Il incombe à la Commission de la caisse de les approuver. Une sélection des principaux instruments d'information et de contrôle que le Comité directeur met à la disposition de la Commission de la caisse et de ses comités est présentée ci-dessous.

Management de la qualité

PUBLICA exploite un système étendu de management de la qualité. Ce faisant, elle cherche à fournir à ses clients des prestations opérationnelles de haute qualité. Le système de management de la qualité de PUBLICA a été recertifié avec succès, sur la base du standard le plus récent ISO 9001:2015, par le contrôleur qualité indépendant.

Système de contrôle interne

Le système de contrôle interne de PUBLICA est basé sur les processus et intégré dans les processus certifiés. Chaque année, PUBLICA vérifie l'existence des contrôles internes et établit un rapport sur le pilotage des risques.

Compliance

Le Comité directeur établit, au moins une fois par an, un rapport relatif à la politique de PUBLICA en matière de compliance et à la mise en œuvre de cette dernière.

Finances et Asset Management

Les membres des comités ont accès rapidement aux données mensuelles relatives à l'évolution des caisses de prévoyance (degré de couverture selon l'OPP 2, degré de couverture économique, etc.), aux rapports annuels consacrés aux caisses de prévoyance et aux rapports établis par l'Investment Controlling externe. La Commission de la caisse approuve entre autres le rapport de gestion.

Assemblée des délégués

L'Assemblée des délégués est composée de 80 membres, tous salariés des employeurs affiliés à PUBLICA. Elle élit les huit personnes chargées de représenter les employés au sein de la Commission de la caisse pendant les quatre années que dure leur mandat. L'Assemblée a par ailleurs le droit de soumettre des propositions à la Commission de la caisse. L'Assemblée est elle aussi renouvelée tous les quatre ans. Le nom de tous les délégués et des caisses de prévoyance qu'ils représentent sont publiés sur publica.ch.

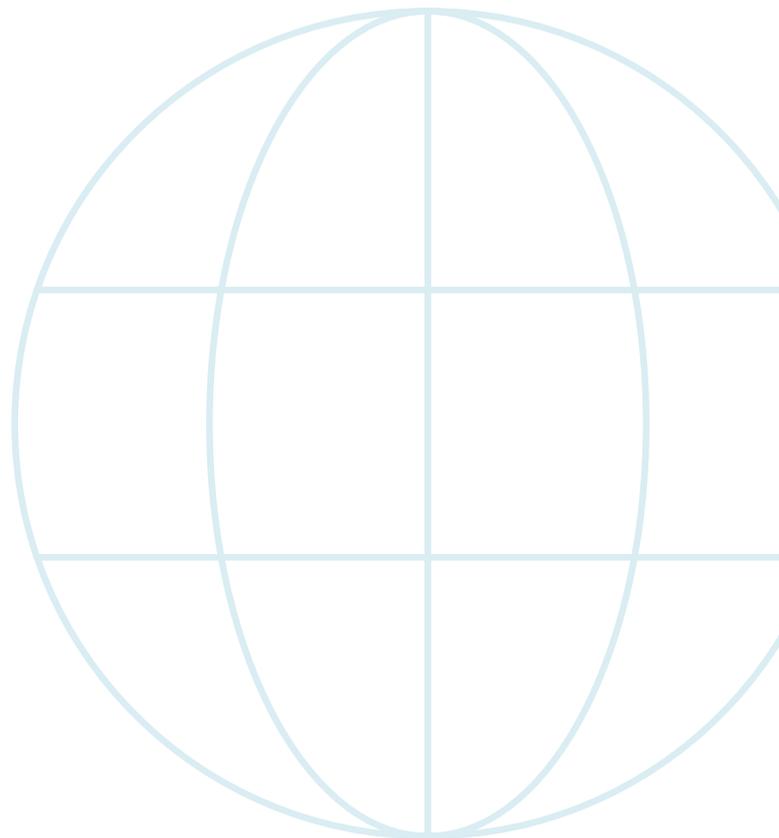
Au 31 décembre 2018, la présidence de l'Assemblée des délégués de PUBLICA est constituée comme suit :

Lagger Valentin

Fonction	Président
Activité	Responsable de l'Inspection fédérale du travail du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO

Morard-Niklaus Jacqueline

Fonction	Vice-présidente
Activité	Présidente de la section EPFL de l'Association du personnel de la Confédération (APC)





Direction et Comité directeur

La Direction est responsable de l'orientation et de la conduite opérationnelles de PUBLICA. Elle veille à la réalisation des objectifs stratégiques et garantit la réussite de PUBLICA. La Direction fonde ses activités sur le règlement d'exploitation et d'organisation de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA. Elle se compose du directeur, Dieter Stohler, et de son suppléant, Stefan Beiner (responsable du service Asset Management).

Au 31 décembre 2018, le Comité directeur se compose des membres suivants :

Stohler Dieter

Fonction	Directeur
Formation	Lic. iur.
Mandats externes	Association suisse des Institutions de prévoyance ASIP : membre du comité directeur ; Innovation Deuxième Pilier (IDP) : membre du comité directeur ; Fondation de libre passage d'UBS : membre du conseil de fondation ; Fondation de prévoyance Fisca d'UBS : membre du conseil de fondation

Beiner Stefan

Fonction	Responsable du service Asset Management ; directeur suppléant
Formation	Dr oec. HSG
Mandats externes	Schoeni.ch Holding AG : membre du conseil d'administration

Lanz Iwan

Fonction	Responsable du service Prévoyance
Formation	Expert diplômé en assurances de pension

Sohnrey Jan

Fonction	Responsable du service Finances
Formation	Informaticien diplômé, expert-comptable diplômé, Chartered Alternative Investment Analyst (CAIA)

Zaugg Markus

Fonction	Responsable des Ressources
Formation	Economiste d'entreprise diplômé ES, Executive MBA en gestion des RH

Au 31 décembre 2018, font partie du Comité directeur élargi :

Barandun Ursina

Fonction	Responsable du service Communication d'entreprise
Formation	Enseignante de l'école secondaire et agent artistique, Université de Berne

Geiser Corinne

Fonction	Responsable du service juridique stratégique
Formation	Avocate

Indemnités

Politique d'indemnisation

Les indemnités forfaitaires perçues par les titulaires des fonctions de président et de vice-président de la Commission de la caisse s'élevaient respectivement à 36 000 francs et 24 000 francs, comme l'année précédente. Le montant de l'indemnité forfaitaire annuelle versée au président du Comité de placement est de 50 000 francs.

Les autres membres de la Commission de la caisse ainsi que les membres externes du Comité de placement perçoivent une indemnité forfaitaire de 4000 francs à laquelle s'ajoutent les jetons de présence. Chaque personne ne peut prétendre en tout qu'à une seule indemnité forfaitaire par an. Les jetons de présence s'élevaient à 500 francs par séance d'une demi-journée, à 1000 francs pour le président du Comité d'audit et pour la présidente du Comité pour la politique de prévoyance et le droit.

De manière générale, PUBLICA ne verse aucun bonus.

Procédure de fixation

Le Comité d'audit examine chaque année si le montant des indemnités des membres de la Commission de la caisse est adéquat.

La présidence de la Commission de la caisse fixe le salaire du directeur. La responsabilité de fixer les salaires des collaborateurs et collaboratrices de PUBLICA incombe à la Direction.

Montant des indemnités versées à la Commission de la caisse

Le montant des indemnités, en comptant les frais de déplacement forfaitaires, qui a été versé directement ou indirectement par PUBLICA aux membres de la Commission de la caisse et de ses comités s'élève à 297 516 francs (contre 315 630 francs l'année précédente).



Indemnités des membres de la Commission de la caisse et des comités

2018 comparée à l'année précédente, en CHF, sans les sorties

		31.12.2017	31.12.2018
Alvarez Cipriano		17 000	18 500
Buntschu Kurt		16 000	11 000
Eggenberger Urs		9 000	8 000
Gaillard Serge	Président du Comité d'audit	16 500	14 500
Grossenbacher-Frei Prisca	Présidente de la Commission de la caisse	24 500	36 000
Grunder Jürg		8 000	15 000
Künzli Dieter		5 500	9 500
Loepfe Andreas		13 130	12 080
Maurer Stalder Petra		12 500	12 000
Müller Kaspar		13 500	13 000
Parnisari Bruno		7 000	11 000
Remund Matthias	Vice-président de la Commission de la caisse	30 000	24 000
Schaerer Barbara	Présidente du Comité pour la politique de prévoyance et le droit	14 000	13 000
Serra Jorge		10 500	11 436
Thalmann Philippe		15 500	14 000
Weber Matthias*	Président du Comité de placement	–	25 000
Wicki Janine		13 500	9 500
Wylter Alfred		18 000	15 000

*entré au cours de l'exercice sous revue

Les membres qui sont sortis de la Commission de la caisse en 2018 ont perçu, au total, une indemnité de 25 000 francs.

Montant des indemnités versées au Comité directeur

La rémunération (salaire brut, toutes allocations et cotisations de prévoyance de l'employeur comprises) des membres du Comité directeur s'élève à 283 254 francs en moyenne par personne (contre 267 495 francs l'année précédente) et à 1 416 269 francs en tout (contre 1 337 473 francs l'année précédente). La plus haute rémunération a été versée au directeur qui a perçu un salaire brut de 309 619 francs (309 000 francs l'année précédente). Pour ce qui est de sa prévoyance, PUBLICA s'est acquittée, en sa qualité d'employeur, d'un montant de 60 265 francs (60 153 francs l'année précédente).

Organe de révision

L'organe de révision KPMG SA est agréé en qualité d'entreprise de révision soumise à la surveillance de l'Etat par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR). La fonction d'auditeur responsable est assumée par Erich Meier. En 2018, les honoraires versés au titre de la révision s'élèvent en tout à 261 173 francs (contre 232 018 francs l'année précédente). KPMG a en outre perçu en 2018 une rémunération de 1611 francs (contre 58 268 francs l'année précédente) au titre de ses prestations de conseil dans le domaine fiscal. L'organe de révision a informé le Comité d'audit de la planification et du résultat de ses audits lors de deux séances. Le Comité d'audit peut confier des mandats d'audit complémentaires à l'organe de révision. En vue d'assurer une bonne gouvernance d'entreprise, PUBLICA remet au concours le mandat de révision au moins tous les sept ans.

Expert en matière de prévoyance professionnelle

Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'expert en matière de prévoyance professionnelle de PUBLICA est Allvisa AG. La fonction d'auditeur responsable est assumée par Christoph Plüss. Allvisa AG est agréé en qualité d'expert en matière de prévoyance professionnelle par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP). En 2018, les honoraires versés à Allvisa AG s'élèvent à 149 822 francs (180 778 francs l'année précédente). L'expert en matière de prévoyance professionnelle a participé à plusieurs séances de la Commission de la caisse et de ses comités. En vue d'assurer une bonne gouvernance d'entreprise, PUBLICA remettra au concours le mandat d'expert en matière de prévoyance professionnelle au plus tard après neuf ans.



Comptes annuels

Les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe) répondent aux exigences formelles et matérielles de la norme Swiss GAAP RPC 26. PUBLICA étant une entreprise qui n'a pas pour but de générer des profits, elle reverse les excédents provenant des primes de risque et des primes pour frais aux caisses de prévoyance. En 2018, le total des excédents restitués a dépassé les 5 millions de francs.



Bilan et compte d'exploitation

Le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe traitent de l'institution collective et de toutes les caisses de prévoyance qui lui sont affiliées, de la réassurance de PUBLICA et de l'entreprise PUBLICA. Ces chiffres sont donc des valeurs agrégées. Les chiffres valables pour des personnes assurées ou bénéficiaires de rentes données sont ceux de leur caisse de prévoyance respective. PUBLICA tient une comptabilité individuelle pour chaque caisse de prévoyance. Chacune d'elles affiche un degré de couverture qui lui est propre et qui n'est pas influencé par les autres caisses de prévoyance.

Les montants en francs présentés dans le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe étant arrondis à l'unité, il peut arriver que le total diffère légèrement de la somme des valeurs qui le constituent.

CHF +4 millions

Excédents provenant des primes de risque en faveur des caisses de prévoyance réassurées

Bilan consolidé

2018 comparée à l'année précédente, en CHF

Actif	Annexe	31.12.2017	31.12.2018
Liquidités		116 248 301	69 662 277
Créances		126 259 105	114 309 358
Marché monétaire		550 202 027	978 340 874
Obligations Confédération		2 953 014 130	2 952 568 917
Obligations en CHF hors Confédération		4 441 643 831	4 372 724 263
Emprunts d'Etat Pays industrialisés hors Suisse		4 859 164 420	4 375 413 867
Emprunts d'Etat indexés sur l'inflation		2 388 708 547	2 324 987 636
Emprunts d'entreprises cotés hors CHF		5 583 342 826	4 944 888 750
Dettes privées d'entreprise		507 393 572	717 447 810
Dettes privées d'infrastructure		361 730 477	491 702 562
Emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies fortes		1 270 034 332	1 226 792 808
Emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies locales		1 518 252 135	1 429 364 696
Dettes privées immobilières		128 924 638	125 620 769
Actions Suisse		1 210 334 338	1 168 094 246
Actions Pays industrialisés hors Suisse		6 717 456 595	5 619 767 904
Actions Pays émergents		3 444 115 390	2 961 421 397
Métaux précieux		881 806 384	880 049 597
Placements immobiliers Suisse		2 664 423 021	2 792 630 086
Placements immobiliers International		53 488 754	440 515 565
Placements	6.4	39 776 542 825	37 986 303 383
Capital d'exploitation	7.1	17 181 842	17 437 205
Compte de régularisation actif		2 344 048	837 721
Total Actif		39 796 068 716	38 004 578 309



Bilan consolidé

2018 comparée à l'année précédente, en CHF

Passif	Annexe	31.12.2017	31.12.2018
Prestations de libre passage et rentes		72 482 372	88 791 657
Autres dettes		13 154 939	8 942 735
Dettes de l'entreprise	7.1	3 718 386	3 797 187
Dettes		89 355 698	101 531 579
Compte de régularisation passif		1 181 019	871 711
Réserve de cotisations de l'employeur	6.11	43 046 669	46 351 942
Provisions non techniques	7.3	145 639 638	164 030 086
Capital de prévoyance personnes assurées	5.2	16 337 907 283	16 364 776 391
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	5.4	18 879 485 754	18 961 136 826
Provisions techniques	5.5	1 678 218 921	1 905 017 194
Capital de prévoyance et provisions techniques		36 895 611 959	37 230 930 410
Réserve de fluctuation de valeur	6.3	2 526 555 338	397 794 692
Fonds libres / découvert des caisses de prévoyance		0	-32 205 333
Fonds libres / découvert de la réassurance	5.1	10 397 941	10 816 204
Fonds de roulement de l'entreprise PUBLICA et de la réassurance	5.1/7.1	84 280 456	84 457 018
Fonds libres / découvert / fonds de roulement		94 678 397	63 067 889
Total Passif		39 796 068 716	38 004 578 309

Modification des fonds libres / découvert / fonds de roulement

2018 avec solde initial

	Fonds libres (+) / découvert (-)		Fonds de roulement de l'entreprise PUBLICA et de la réassurance
	des caisses de prévoyance	de la réassurance	
Situation en début de période	0	10 397 941	84 280 456
Excédent des charges (-) / excédent des produits (+)	-32 205 333	418 262	176 562
Situation en fin de période	-32 205 333	10 816 204	84 457 018



Compte d'exploitation consolidé

2018 comparée à l'année précédente, en CHF

	Annexe	31.12.2017	31.12.2018
Cotisations d'épargne des salariés	5.2	477 296 668	483 613 976
Primes de risque des salariés		10 330 119	10 558 980
Primes pour frais des salariés		178 692	165 900
Cotisations des salariés		487 805 478	494 338 856
Cotisations d'épargne de l'employeur	5.2	727 648 353	736 518 012
Primes de risque de l'employeur		95 154 831	95 696 824
Primes pour frais de l'employeur		18 874 395	18 007 508
Cotisations de l'employeur		841 677 580	850 222 344
Prélèvement sur la réserve de cotisations de l'employeur pour le financement des cotisations		- 167 678	- 124 544
Cotisations de tiers		1 640 491	289 514
Primes uniques et rachats des assurés	5.2	79 553 484	87 998 595
Rachats des réductions de rentes et rachats de rentes	5.4	53 001 239	47 115 033
Primes uniques et rachats		132 554 723	135 113 628
Apports dans la réserve de cotisations de l'employeur		2 353 000	2 508 000
Subsides du fonds de garantie LPP		11 509	32 699
Cotisations et apports ordinaires et autres		1 465 875 103	1 482 380 498
Prestations de libre passage		308 883 590	346 630 969
Remboursements de versements anticipés EPL et versements suite à un divorce		20 143 938	17 313 731
Apports en cas de reprises d'effectifs d'assurés	1.6	348 322	10 240
Prestations d'entrée	5.2	329 375 850	363 954 940
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		1 795 250 953	1 846 335 438
Rentes de vieillesse		- 1 254 464 837	- 1 258 571 244
Rentes de survivants		- 304 719 884	- 305 655 461
Rentes d'invalidité		- 28 806 608	- 27 760 129
Autres prestations réglementaires		- 46 354 495	- 44 635 818
Prestations en capital à la retraite		- 155 838 631	- 215 256 409
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		- 8 393 835	- 3 229 380
Prestations pour cause de divorce		- 374 016	- 1 045 599
Prestations réglementaires	5.4	- 1 798 952 306	- 1 856 154 039
Prestations de libre passage en cas de sortie		- 415 024 133	- 453 295 774
Versements anticipés EPL et versements suite à un divorce		- 62 623 552	- 55 609 806
Transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective	1.6	- 60 442 344	0
Prestations de sortie	5.2	- 538 090 029	- 508 905 580
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		- 2 337 042 334	- 2 365 059 619
Constitution (-) / dissolution (+) du capital de prévoyance des assurés	5.2	- 107 802 284	129 765 898
Constitution (-) / dissolution (+) du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.4	303 461 162	- 81 651 072
Constitution (-) / dissolution (+) de provisions techniques	5.5	- 421 498 916	- 226 798 272
Rémunération du capital épargne	5.2	- 209 657 860	- 156 635 006
Constitution (-) / dissolution (+) de la réserve de cotisations de l'employeur	6.11	- 4 956 655	- 3 305 273
Constitution (-) / dissolution (+) de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de la réserve de cotisations		- 440 454 552	- 338 623 725
Parts aux excédents de la réassurance interne en faveur des caisses de prévoyance	5.1	3 732 062	3 800 387
Parts aux excédents de l'entreprise interne PUBLICA en faveur des caisses de prévoyance		2 344 048	837 721
Caisses de prévoyance		6 076 111	4 638 108
Prime de risque encaissée au titre de la réassurance interne (brute)	5.1	6 229 071	6 370 331
Prime pour frais encaissée au titre de l'entreprise interne PUBLICA (brute)		19 053 087	18 173 408
Entreprise PUBLICA et réassurance de PUBLICA		25 282 158	24 543 740
Produits de prestations d'assurance		31 358 269	29 181 848
Primes de risque versées par les caisses de prévoyance au titre de la réassurance interne	5.1	- 6 229 071	- 6 370 331
Primes pour frais versées par les caisses de prévoyance au titre de l'entreprise interne PUBLICA		- 19 053 087	- 18 173 408
Versement complémentaire de primes pour frais provenant des provisions non techniques		- 862 145	- 613 856
Cotisations au fonds de garantie		- 3 457 718	- 4 268 352
Caisses de prévoyance		- 29 602 021	- 29 425 948
Remboursement des parts aux excédents de la réassurance de PUBLICA	5.1	- 3 732 062	- 3 800 387
Remboursement des parts aux excédents de l'entreprise interne PUBLICA		- 1 481 903	- 223 865
Entreprise PUBLICA et réassurance de PUBLICA		- 5 213 966	- 4 024 252
Charges d'assurance		- 34 815 987	- 33 450 200
Résultat net de l'activité d'assurance		- 985 703 652	- 861 616 257

CHF +1 million

Excédents provenant des primes pour frais en faveur de l'ensemble des caisses de prévoyance



CHF
– 519
millions

Sortie de
trésorerie nette
provenant des
cotisations et
prestations

Compte d'exploitation consolidé

2018 comparée à l'année précédente, en CHF

	Annexe	31.12.2017	31.12.2018
Résultat net des liquidités	6.8	– 12 414	– 111 814
Résultat net des créances	6.8	0	0
Résultat net des engagements	6.8	– 665 435	– 752 388
Résultat net du marché monétaire	6.8	– 6 450 511	– 3 660 879
Résultat net des obligations Confédération	6.8	– 9 965 552	9 983 008
Résultat net des obligations en CHF hors Confédération	6.8	4 675 947	5 300 084
Résultat net des emprunts d'Etat Pays industrialisés hors Suisse	6.8	– 25 338 711	15 293 746
Résultat net des emprunts d'Etat indexés sur l'inflation	6.8	15 129 521	– 81 078 912
Résultat net des emprunts d'entreprises cotés hors CHF	6.8	91 750 469	– 130 747 827
Résultat net de la dette privée d'entreprise	6.8	9 405 408	– 17 332 740
Résultat net de la dette privée d'infrastructure	6.8	8 253 850	7 190 477
Résultat net des emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies fortes	6.8	80 024 917	– 65 680 239
Résultat net des emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies locales	6.8	162 711 624	– 79 220 432
Résultat net de la dette privée immobilière	6.8	2 249 556	2 201 436
Résultat net des actions Suisse	6.8	196 951 932	– 76 734 471
Résultat net des actions Pays industrialisés hors Suisse	6.8	989 842 524	– 564 797 769
Résultat net des actions Pays émergents	6.8	870 000 924	– 397 180 394
Résultat net des métaux précieux	6.8	65 953 833	– 12 477 435
Résultat net des placements immobiliers Suisse	6.8	120 515 745	195 594 138
Résultat net des placements immobiliers International	6.8	– 320 798	6 417 355
Frais de gestion de la fortune	6.10	– 79 139 691	– 74 333 201
Résultat net des placements	6.8	2 495 573 138	– 1 262 128 259
Constitution (–) / dissolution (+) de provisions non techniques	7.3	70 146 874	– 18 390 448
Autres frais		– 1 547 639	– 534 670
Autres produits		3 296 663	351 213
Administration générale	7.2	– 17 201 592	– 17 554 964
Marketing et publicité	7.2	0	– 19
Courtages	7.2	0	0
Organe de révision	7.2	– 232 018	– 261 173
Expert en matière de prévoyance professionnelle	7.2	– 251 519	– 149 822
Autorité de surveillance	7.2	– 102 019	– 86 754
Frais d'administration	7.2	– 17 787 147	– 18 052 732
Excédent des charges (–) / excédent des produits (+) avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		1 563 978 237	– 2 160 371 154
Constitution (–) / dissolution (+) de la réserve de fluctuation de valeur	6.3	– 1 494 328 591	2 128 760 646
Excédent des charges (–) / excédent des produits (+)		69 649 646	– 31 610 508
Excédent des charges (–) / excédent des produits (+) des caisses de prévoyance		0	– 32 205 333
Excédent des charges (–) / excédent des produits (+) de la réassurance	5.1	– 1 338 021	418 262
Excédent des charges (–) / excédent des produits (+) du fonds de roulement de l'entreprise PUBLICA et de la réassurance	5.1/7.2	70 987 667	176 562
Excédent des charges (–) / excédent des produits (+)		69 649 646	– 31 610 508



Annexe

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

PUBLICA est un établissement de droit public de la Confédération dont le siège est à Berne et qui est inscrit au registre du commerce.

Les employés assurés auprès de l'institution collective autonome PUBLICA sont ceux de l'administration fédérale centrale et décentralisée ainsi que ceux des organisations affiliées. Les employeurs de l'administration fédérale centrale et décentralisée sont affiliés à PUBLICA en vertu d'une base légale spéciale. Quant aux employeurs qui sont proches de la Confédération ou qui accomplissent un mandat public pour le compte de la Confédération, d'un canton ou d'une commune, il leur est également possible de s'affilier à PUBLICA (art. 4, al. 2, de la loi fédérale du 20 décembre 2006 régissant la Caisse fédérale de pensions [loi relative à PUBLICA, RS 172.222.1]).

PUBLICA met en œuvre la prévoyance professionnelle obligatoire et surobligatoire des personnes qu'elle assure conformément à la loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP, RS 831.40).

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

Conformément aux dispositions de la LPP, PUBLICA est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle et relève de la surveillance de l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF), numéro d'ordre BE.0835.

PUBLICA étant soumise aux dispositions de la loi fédérale du 17 décembre 1993 sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (loi sur le libre passage, LFLP, RS 831.42), elle est affiliée au fonds de garantie conformément à l'art. 57 LPP et s'acquitte envers lui des cotisations prévues conformément aux dispositions de l'ordonnance sur le « fonds de garantie LPP » du 22 juin 1998 (OFG, RS 831.432.1).

1.3 Bases légales

- Loi relative à PUBLICA du 20 décembre 2006 (état au 1^{er} janvier 2012)
- Règlement-cadre de prévoyance de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 26 mars 2015 (état au 1^{er} mai 2018)
- Contrats d'affiliation des employeurs rattachés à PUBLICA, dont les documents suivants sont parties intégrantes :
 - Règlement de prévoyance ou règlement-cadre de prévoyance et plan de prévoyance
 - Accord de niveau de service Prestations générales
 - Accord de niveau de service Examen de santé (non obligatoire, si nécessaire)
 - Règlement de liquidation
- Règlement d'exploitation et d'organisation de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 25 août 2015 (état au 28 novembre 2017 ; uniquement en allemand)
- Règlement concernant les placements de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA (règlement de PUBLICA concernant les placements) du 15 avril 2010 (état au 23 juin 2017)
- Règlement concernant les provisions et les réserves de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA, des caisses de prévoyance et de la réassurance de PUBLICA du 22 novembre 2016 (uniquement en allemand)
- Règlement concernant la compliance du 23 août 2012 (état au 10 avril 2014)
- Règlement concernant la politique de risque et le système de contrôle interne du 11 avril 2013 (uniquement en allemand)
- Règlement de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA concernant les cas de rigueur du 25 novembre 2010 (état au 23 juin 2016)



- Règlement sur le traitement des données personnelles au sein de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 22 novembre 2016 (uniquement en allemand)
- Règlement concernant les frais facturés aux personnes assurées et aux bénéficiaires de rentes de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 21 février 2008 (état au 1^{er} novembre 2012)
- Règlement concernant l'indemnisation des membres de la Commission de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA du 26 novembre 2009 (état au 1^{er} juillet 2015; uniquement en allemand)

1.4 Organe suprême, gestion des affaires et droit à la signature

Composée de manière paritaire, la Commission de la caisse comprend 16 membres (huit représentants des personnes employées et huit représentants des employeurs). Elle constitue l'organe de conduite stratégique de PUBLICA et exerce la direction suprême ainsi que la surveillance et le contrôle de la gestion des affaires de PUBLICA. La Direction et le Comité directeur traitent les affaires courantes de PUBLICA conformément aux dispositions légales et aux prescriptions de la Commission de la caisse. Les membres de la Commission de la caisse, de la Direction et du Comité directeur figurent nommément dans le rapport de gestion.

Les membres de la présidence de la Commission de la caisse, de la Direction et du Comité directeur et le responsable du service Immobilier sont inscrits au registre du commerce et titulaires de la signature collective à deux.

1.5 Experts, organe de révision, autorité de surveillance, conseillers

Expert en matière de prévoyance professionnelle	Allvisa AG Thurgauerstrasse 54 8050 Zurich	www.allvisa.ch
Organe de révision	KPMG AG Hofgut 3073 Gümligen-Berne	www.kpmg.com
Autorité de surveillance	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPP) Belpstrasse 48, case postale 3000 Berne 14	www.aufsichtbern.ch
Estimateur immobilier	Jones Lang LaSalle AG Prime Tower, Hardstrasse 201 8005 Zurich	www.joneslanglasalle.ch
Investment Controlling	PPCmetrics AG Badenerstrasse 6, case postale 8021 Zurich	www.ppcmetrics.ch

1.6 Employeurs affiliés

Au 31 décembre 2018, l'institution collective PUBLICA compte, comme l'année précédente, 20 caisses de prévoyance indépendantes les unes des autres. Sept d'entre elles sont constituées d'effectifs fermés de bénéficiaires de rentes et ne comprennent donc aucune personne assurée. Les caisses de prévoyance disposent toutes d'une comptabilité et d'un organe de gestion paritaire qui leur sont propres.

Nouvelles affiliations

En 2018, il n'y a eu aucune nouvelle affiliation.

Sorties / Dissolutions

En 2018, il n'y a eu ni sortie, ni dissolution.

1.6.1 Caisses de prévoyance ouvertes

Caisses de prévoyance ouvertes

2018 comparée à l'année précédente, en CHF, en nombre ou en %

Caisses de prévoyance avec un employeur		Unités	31.12.2017	31.12.2018
Domaine des EPF	Personnes assurées	nombre	19 352	19 741
	Bénéficiaires de rentes	nombre	5 453	5 623
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	24 805	25 364
	Fortune disponible	CHF	7 038 662 247	6 803 490 335
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	6 519 423 071	6 684 825 398
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	108,0%	101,8%
	Degré de couverture économique	%	89,5%	84,7%
IPI	Personnes assurées	nombre	291	291
	Bénéficiaires de rentes	nombre	67	70
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	358	361
	Fortune disponible	CHF	127 859 915	125 544 393
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	118 982 390	124 009 672
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	107,5%	101,2%
	Degré de couverture économique	%	92,7%	87,2%
Swissmedic	Personnes assurées	nombre	427	431
	Bénéficiaires de rentes	nombre	129	146
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	556	577
	Fortune disponible	CHF	249 902 303	244 097 554
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	230 378 127	240 387 399
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	108,5%	101,5%
	Degré de couverture économique	%	91,0%	85,5%
Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle IFFP	Personnes assurées	nombre	239	244
	Bénéficiaires de rentes	nombre	47	52
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	286	296
	Fortune disponible	CHF	93 403 059	93 949 845
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	87 708 430	93 876 274
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	106,5%	100,1%
	Degré de couverture économique	%	88,9%	84,3%
Autorité fédérale de surveillance en matière de révision	Personnes assurées	nombre	30	32
	Bénéficiaires de rentes	nombre	3	3
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	33	35
	Fortune disponible	CHF	11 143 765	11 602 293
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	10 296 412	11 385 246
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	108,2%	101,9%
	Degré de couverture économique	%	108,6%	103,1%
FINMA	Personnes assurées	nombre	540	537
	Bénéficiaires de rentes	nombre	61	62
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	601	599
	Fortune disponible	CHF	251 302 724	247 360 298
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	234 049 204	244 723 235
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	107,4%	101,1%
	Degré de couverture économique	%	97,8%	91,4%
Inspection fédérale de la sécurité nucléaire	Personnes assurées	nombre	148	152
	Bénéficiaires de rentes	nombre	52	55
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	200	207
	Fortune disponible	CHF	118 385 158	118 051 605
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	109 764 664	116 870 140
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	107,9%	101,0%
	Degré de couverture économique	%	89,5%	84,7%



Caisses de prévoyance ouvertes

2018 comparée à l'année précédente, en CHF, en nombre ou en %

Caisses de prévoyance avec un employeur		Unités	31.12.2017	31.12.2018
PUBLICA	Personnes assurées	nombre	123	124
	Bénéficiaires de rentes	nombre	53	56
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	176	180
	Fortune disponible	CHF	74 964 568	71 889 960
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	69 428 917	70 649 695
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	108,0%	101,8%
	Degré de couverture économique	%	90,6%	85,6%
Sillon Suisse SA	Personnes assurées	nombre	10	10
	Bénéficiaires de rentes	nombre	1	1
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	11	11
	Fortune disponible	CHF	7 379 669	7 228 541
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	6 969 585	7 206 544
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	105,9%	100,3%
	Degré de couverture économique	%	95,4%	82,7%
Musée national suisse MNS	Personnes assurées	nombre	274	277
	Bénéficiaires de rentes	nombre	77	81
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	351	358
	Fortune disponible	CHF	68 228 894	68 947 210
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	63 714 418	66 501 794
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	107,1%	103,7%
	Degré de couverture économique	%	90,9%	89,0%
METAS	Personnes assurées	nombre	204	222
	Bénéficiaires de rentes	nombre	85	90
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	289	312
	Fortune disponible	CHF	129 699 753	131 993 020
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	121 212 065	132 185 503
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	107,0%	99,9%
	Degré de couverture économique	%	88,1%	82,4%
Caisses de prévoyance communes				
Confédération	Personnes assurées	nombre	39 692	39 434
	Bénéficiaires de rentes	nombre	25 658	26 191
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	65 350	65 625
	Fortune disponible	CHF	26 643 709 357	25 428 080 765
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	25 128 221 046	25 460 093 615
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	106,0%	99,9%
	Degré de couverture économique	%	86,8%	82,2%
Organisations affiliées	Personnes assurées	nombre	2 302	2 338
	Bénéficiaires de rentes	nombre	893	937
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	3 195	3 275
	Fortune disponible	CHF	938 957 731	897 532 208
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	849 762 292	859 974 881
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	110,5%	104,4%
	Degré de couverture économique	%	89,2%	84,3%
Total des caisses de prévoyance ouvertes	Personnes assurées	nombre	63 632	63 833
	Bénéficiaires de rentes	nombre	32 579	33 367
	Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	nombre	96 211	97 200
	Fortune disponible	CHF	35 753 599 143	34 249 768 025
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	33 549 910 621	34 112 689 395
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	106,6%	100,4%
	Degré de couverture économique	%	87,6%	82,9%

1.6.2 Caisses de prévoyance fermées

Lors de la création de leurs propres caisses de pensions, Swisscom, RUAG et SRG SSR idée suisse ont pu laisser au sein de l'ancienne Caisse fédérale de pensions (CFP) les effectifs de bénéficiaires de rentes qui leur étaient rattachés. Les caisses de prévoyance fermées englobent les bénéficiaires de rentes qui sont restés au sein de la CFP, devenue PUBLICA par la suite, lorsque leurs employeurs en sont sortis, ainsi que les personnes anciennement assurées volontaires.

Caisses de prévoyance fermées

2018 comparée à l'année précédente, en CHF, en nombre ou en %

Caisses de prévoyance avec un employeur		Unités	31.12.2017	31.12.2018
Effectif fermé – Personnes assurées volontaires Début du versement de la rente : 01.06.2003	Bénéficiaires de rentes	nombre	293	293
	Fortune disponible	CHF	114 196 069	106 927 959
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	102 902 352	99 320 416
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	111,0%	107,7%
	Degré de couverture économique	%	84,0%	81,9%
Effectif fermé – Confédération	Bénéficiaires de rentes	nombre	683	649
	Fortune disponible	CHF	143 052 226	130 212 836
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	130 052 234	121 745 898
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	110,0%	107,0%
	Degré de couverture économique	%	87,1%	84,8%
Effectif fermé – Swisscom Droit à la rente antérieur au 01.01.1999	Bénéficiaires de rentes	nombre	5 523	5 320
	Fortune disponible	CHF	1 982 013 361	1 794 095 565
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	1 836 537 473	1 706 334 852
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	107,9%	105,1%
	Degré de couverture économique	%	85,9%	83,8%
Effectif fermé – RUAG Droit à la rente antérieur au 01.07.2001	Bénéficiaires de rentes	nombre	1 875	1 763
	Fortune disponible	CHF	667 775 103	610 158 543
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	601 717 999	555 506 965
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	111,0%	109,8%
	Degré de couverture économique	%	87,5%	86,9%
Effectif fermé – SRG SSR idée suisse Droit à la rente antérieur au 01.01.2003	Bénéficiaires de rentes	nombre	942	907
	Fortune disponible	CHF	502 726 129	459 391 125
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	443 043 633	413 916 072
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	113,5%	111,0%
	Degré de couverture économique	%	89,6%	87,9%
Effectif fermé – Administration PUBLICA	Bénéficiaires de rentes	nombre	84	83
	Fortune disponible	CHF	80 293 324	75 855 795
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	69 161 305	66 459 881
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	116,1%	114,1%
	Degré de couverture économique	%	99,6%	98,3%
Caisse de prévoyance commune				
Effectif fermé – Organisations affiliées	Bénéficiaires de rentes	nombre	303	286
	Fortune disponible	CHF	107 846 724	97 621 015
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	102 043 188	92 734 696
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	105,7%	105,3%
	Degré de couverture économique	%	83,6%	83,5%
Total des caisses de prévoyance fermées				
	Bénéficiaires de rentes	nombre	9 703	9 301
	Fortune disponible	CHF	3 597 902 936	3 274 262 840
	Capital de prévoyance et provisions techniques	CHF	3 285 458 185	3 056 018 780
	Degré de couverture selon l'OPP 2	%	109,5%	107,1%
	Degré de couverture économique	%	86,9%	85,2%



2 Personnes assurées et bénéficiaires de rentes

2.1 Personnes assurées

Les personnes qui ne sont assurées que pour les risques de décès et d'invalidité sont comptabilisées avec les personnes assurées. Il est possible qu'une même personne soit concernée par plusieurs rapports d'assurance.

Personnes assurées

2018 comparée à l'année précédente, en nombre de rapports d'assurance

	Personnes assurées
31.12.2016	63 863
Entrées	9 805
Sorties	- 10 036
31.12.2017	63 632
Entrées	10 255
Sorties	- 10 054
31.12.2018	63 833

2.2 Bénéficiaires de rentes

Les bénéficiaires de rentes transitoires de vieillesse et de rentes de substitution AI ne sont pas comptabilisés parmi les bénéficiaires de rentes. Si une personne bénéficiaire de rentes est assurée auprès de plusieurs employeurs et/ou relève de différentes catégories de rentes, elle est décomptée plusieurs fois dans l'effectif.

Bénéficiaires de rentes

2018 comparée à l'année précédente, en nombre de rapports de rentes

	Rentes de vieillesse	Rentes pour enfants de pensionné	Rentes de divorce	Rentes d'invalidité	Rentes pour enfants d'invalidité	Rentes de veuveté et de partenaire	Rentes d'orphelin	Total des bénéficiaires de rentes
31.12.2016	29 792	452	0	1 086	212	10 691	300	42 533
Entrées	1 160	219	21	98	59	571	81	2 209
Sorties	-1 213	-222	0	-134	-53	-739	-99	-2 460
31.12.2017	29 739	449	21	1 050	218	10 523	282	42 282
Entrées	1 652	250	19	85	52	756	68	2 882
Sorties	-1 215	-210	0	-137	-59	-786	-89	-2 496
31.12.2018	30 176	489	40	998	211	10 493	261	42 668

Au total, 1987 rentes transitoires de vieillesse (contre 1860 l'année précédente) et 86 rentes de substitution AI (contre 102 l'année précédente) ont été versées.



3 Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

PUBLICA gère des plans de prévoyance distincts pour chaque caisse de prévoyance. Les employeurs répartissent les personnes assurées dans les plans de prévoyance dont elles relèvent en fonction de critères objectifs définis dans les règlements de prévoyance.

Caisse enveloppante, PUBLICA s'engage à verser au moins les prestations de prévoyance prévues par la loi et propose, en même temps, des prestations dépassant nettement le minimum LPP. Le salaire assuré correspond au salaire annuel, déduction faite du montant de coordination fixé à 30% du salaire annuel, mais au plus à 24 675 francs (état au 31 décembre 2018).

Le montant des prestations dépend des prestations de libre passage apportées, des apports, des bonifications d'épargne et des bonifications d'intérêts, déduction faite des éventuels versements anticipés pour le financement de la propriété du logement et des versements consécutifs à un divorce. Au moment où elles partent à la retraite, les personnes assurées peuvent choisir de percevoir leur capital de prévoyance sous la forme d'une rente de vieillesse viagère ou d'un retrait en capital total ou partiel. Les personnes liées par un partenariat enregistré sont assimilées aux couples mariés.

Le montant de la prestation versée sous forme de rente de vieillesse est déterminé sur la base de l'avoir d'épargne disponible au moment du départ à la retraite. A l'âge de référence de 65 ans pour les hommes et de 64 ans pour les femmes, le taux de conversion applicable est de 5,65% jusqu'au 31 décembre 2018.

En ce qui concerne la rente d'invalidité, l'avoir actuel fait l'objet d'une projection à l'âge de 65 ans, puis est converti en rente au moyen du taux de conversion. Les rentes futures de viduité ou de partenaire correspondent aux deux tiers des prestations d'invalidité ou des prestations de vieillesse en cours, et les rentes d'orphelin à un sixième de ces mêmes prestations. Un capital-décès est versé aux personnes qui n'ont pas droit à des prestations de survivants. Certaines caisses de prévoyance prévoient une alternative et définissent le montant de la rente d'invalidité en pourcentage du gain assuré.

Les personnes assurées ont en outre la possibilité de consolider leur avoir de vieillesse individuel en versant des cotisations d'épargne volontaires, ce qui entraîne une augmentation de leur rente de vieillesse ou de leur prestation de sortie. Les primes de risque sont définies en pourcentage du salaire assuré.

3.2 Financement, méthode de financement

Le financement actuariel des différentes caisses de prévoyance repose sur un système dit de capitalisation. Les cotisations, les prestations de libre passage apportées, les sommes de rachats versées ainsi que les produits de la fortune en constituent les recettes. Le montant des cotisations dues par les employés et par les employeurs ainsi que les sommes maximales de rachat sont définies dans les différents règlements de prévoyance.

Le financement de l'entreprise PUBLICA est assuré en grande partie par les primes pour frais d'administration facturées aux employeurs. Ces primes sont définies dans les accords de niveau de service Prestations générales (SLA prestations).

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Selon l'art. 3, al. 2 de la loi relative à PUBLICA, le Conseil fédéral peut confier d'autres tâches à PUBLICA, dans la mesure où elles ont un rapport objectif avec le champ de ses attributions tel qu'il est défini par ladite loi. La Confédération prend alors à sa charge les frais qui en résultent. C'est par exemple sur mandat du Conseil fédéral que PUBLICA assume le versement des retraites régies par la loi fédérale du 6 octobre 1989 concernant les traitements et la prévoyance professionnelle des magistrats. Ces prestations ne sont pas financées dans le cadre du système de capitalisation. Elles sont facturées au fur et à mesure à la Confédération et n'affectent donc pas les comptes annuels de PUBLICA.

Ni les organes paritaires, ni la Commission de la caisse n'ont décidé de procéder à une adaptation générale des rentes à l'évolution des prix, selon les modalités visées à l'art. 36 LPP. Certains employeurs financent des augmentations de rentes en faveur de leurs anciens collaborateurs.



4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation attestant de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La présentation des comptes est établie conformément aux recommandations de la Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

4.2.1 Principes généraux

La comptabilité est tenue conformément aux principes commerciaux reconnus par le droit des obligations. Les comptes annuels concernent la totalité de l'institution collective, y compris les caisses de prévoyance, la réassurance de PUBLICA considérée comme une caisse de prévoyance à part entière et l'entreprise PUBLICA. Les avoirs, dettes et transactions existant entre les différentes caisses de prévoyance, l'entreprise PUBLICA et la réassurance de PUBLICA ne sont pas exclus des comptes, mais comptabilisés comme s'ils intervenaient entre tiers.

4.2.2 Date d'enregistrement des opérations

Toutes les opérations passées sont enregistrées à la date du jour. Les transactions sont en principe comptabilisées à la date de clôture.

4.2.3 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions réalisées en monnaie étrangère sont converties en francs au taux de change applicable à la date de la transaction, avant d'être enregistrées. Les actifs et les passifs détenus à la date du bilan sont convertis au cours valable à la date critère. Les différences de cours qui résultent du traitement ou de la réévaluation du poste Monnaies étrangères à la date du bilan sont enregistrées dans le compte d'exploitation, par une imputation aux résultats.

4.2.4 Compensation des actifs et des passifs

Les créances et les dettes sont compensées dans le cadre du bilan, pour autant que cette compensation soit réalisable d'un point de vue juridique.

4.2.5 Liquidités, créances, hypothèques et dettes, réserve de cotisations de l'employeur

Les liquidités, créances, hypothèques et dettes ainsi que la réserve de cotisations de l'employeur sont comptabilisées à leur valeur nominale. Pour les défaillances attendues sur les créances ou sur les hypothèques, les corrections de valeur nécessaires sont réalisées.

4.2.6 Titres et instruments financiers dérivés

Les titres (obligations, actions, etc.) et les instruments financiers dérivés sont en principe évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au prix fixé sur un marché. Si exceptionnellement aucune valeur de marché n'est disponible, une valeur vénale est définie à partir d'un modèle d'évaluation. S'il n'est pas possible de déterminer cette valeur vénale, l'évaluation et l'inscription au bilan sont effectuées à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur nécessaires. Les pertes et les bénéfices résultant de cette évaluation sont comptabilisés par imputation sur le compte de résultat.

Les valeurs de remplacement des instruments financiers dérivés sont inscrites au bilan aux postes correspondant aux placements dont ils sont dérivés. De la même manière, les opérations servant à couvrir les risques de change sont prises en compte dans les postes concernés du bilan.

Les liquidités, créances ou dettes en relation avec l'administration des mandats de gestion de la fortune ou des placements collectifs de capitaux sont imputées au bilan, aux postes correspondants dans les placements. Les liquidités dans les mandats de gestion de la fortune ou dans les placements collectifs de capitaux servent notamment à garantir la couverture totale et durable des dérivés augmentant les engagements, et ce, afin d'exclure tout effet de levier sur la fortune globale. C'est pourquoi les postes correspondant aux placements dans le bilan reflètent en principe la stratégie de placement effective (ou economic exposure).



4.2.7 Dette privée d'entreprise et d'infrastructure

Les investissements en dette privée d'entreprise et d'infrastructure sont réévalués au moins chaque trimestre et inscrits au bilan à leur valeur vénale. Leur évaluation est réalisée à l'aide des cash-flows escomptés (méthode du discounted cash-flow ou méthode DCF) ou sur la base des prix du marché s'ils sont disponibles. L'escompte est obtenu au moyen de taux d'intérêts qui sont dérivés à partir de données de marché comparables et qui tiennent compte de la durée de l'emprunt ainsi que des liquidités, du risque de crédit et du secteur industriel propres au preneur de crédit. Si le débiteur est en retard dans ses paiements ou si le gestionnaire de fortune responsable anticipe une dépréciation, PUBLICA révisé son évaluation. Une réduction de valeur est alors opérée sur la valeur la plus basse de l'évaluation basée sur les taux de défaillance historiques valables pour des preneurs de crédit comparables et sur l'évaluation proposée par le gestionnaire de fortune pour le débiteur ayant des difficultés financières.

4.2.8 Placements immobiliers Suisse

Tous les biens immobiliers détenus directement sont réévalués chaque année et inscrits au bilan à leur valeur vénale. La base retenue par Jones Lang LaSalle AG pour calculer la valeur vénale est la somme des cash-flows escomptés à la date d'évaluation (méthode du discounted cash-flow ou méthode DCF). L'escompte repose sur la rémunération des placements sans risque à long terme et sur une majoration pour risque spécifique. La fourchette du taux d'escompte nominal est située entre 3,30% et 5,10% (entre 3,60% et 5,20% l'année précédente). Le taux d'escompte nominal moyen pondéré en fonction du capital est de 3,87% concernant le portefeuille évalué (contre 4,11% l'année précédente, sur une base comparable).

4.2.9 Placements immobiliers International

Les fonds immobiliers étrangers non cotés sont réévalués au minimum chaque trimestre et inscrits au bilan conformément à la dernière estimation mensuelle ou trimestrielle disponible. Leur évaluation est réalisée à l'aide des cash-flows escomptés (méthode du discounted cash-flow ou méthode DCF). Les nouvelles souscriptions de parts de fonds effectuées entre la dernière date critère pour l'évaluation et la date critère pour l'inscription au bilan sont indiquées à leur valeur nominale; elles ne sont donc pas prises en compte dans la performance ou les frais de gestion de la fortune. Si les indicateurs du marché révèlent une dépréciation significative par rapport à la dernière valeur mensuelle ou trimestrielle, PUBLICA révisé son évaluation. Le montant de la dépréciation est calculé en collaboration avec les gestionnaires de fonds.

4.2.10 Impôts latents

Quant aux impôts latents, les impôts sur les gains immobiliers exigibles sur le portefeuille immobilier détenu directement sont calculés sur la base de la durée de détention effective, au moyen des coefficients d'imposition locaux actuels. Les impôts latents, sans escompte ni compensation intracantonale ou intracommunale des pertes, sont présentés sous les provisions non techniques. Sont pris en compte les impôts futurs sur les gains en capital, à l'exclusion toutefois des frais de transactions futurs tels que les droits de mutation, les émoluments du registre foncier, les frais de notaire, les commissions de courtage et autres frais.

4.2.11 Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Le service Actuariat de PUBLICA calcule les capitaux de prévoyance et les provisions techniques au moyen des bases techniques et met ces données à la disposition de l'expert en matière de prévoyance professionnelle. La version actuelle du règlement concernant les provisions et les réserves de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA, des caisses de prévoyance et de la réassurance de PUBLICA sert de base au calcul des provisions techniques. L'expert en matière de prévoyance professionnelle contrôle chaque année les capitaux de prévoyance et les provisions techniques selon des principes reconnus.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Il n'y a eu aucune modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes.



5 Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

PUBLICA n'a conclu aucun contrat de réassurance externe pour couvrir ses risques actuariels. Les caisses de prévoyance assument leurs risques actuariels de manière autonome ou sont réassurées complètement auprès de la réassurance de PUBLICA. Les caisses de prévoyance réassurées s'acquittent d'une prime de risque et participent aux excédents. A l'instar de la réassurance de PUBLICA, chaque caisse de prévoyance autonome a constitué les provisions appropriées pour faire face aux engagements prévisibles et compenser les fluctuations actuarielles.

Dans le compte d'exploitation, la relation existant au niveau interne entre les caisses de prévoyance et la réassurance de PUBLICA est indiquée en chiffres bruts. Le bilan de la réassurance interne est le suivant :

Bilan de la réassurance de PUBLICA

2018 comparée à l'année précédente, en CHF

	31.12.2017	31.12.2018
Capital d'exploitation de la réassurance de PUBLICA	172 959 526	181 181 402
Dettes et compte de régularisation passif	21 079 368	27 059 295
Provisions techniques	60 243 152	62 222 235
Réserve de fluctuation de valeur	10 422 065	10 266 669
Fonds de roulement de la réassurance	70 817 000	70 817 000
Fonds libres	10 397 941	10 816 204
Dettes et capital-risque disponible de la réassurance de PUBLICA	172 959 526	181 181 402

Le fonds de roulement de la réassurance de PUBLICA comprend les liquidités du cash pooling, les placements en obligations et les éventuelles régularisations. La réassurance de PUBLICA met en œuvre une stratégie de placement qui lui est propre et qui présente peu de risques, ce qui lui permet de maintenir ses risques de placement à un niveau aussi bas que possible.

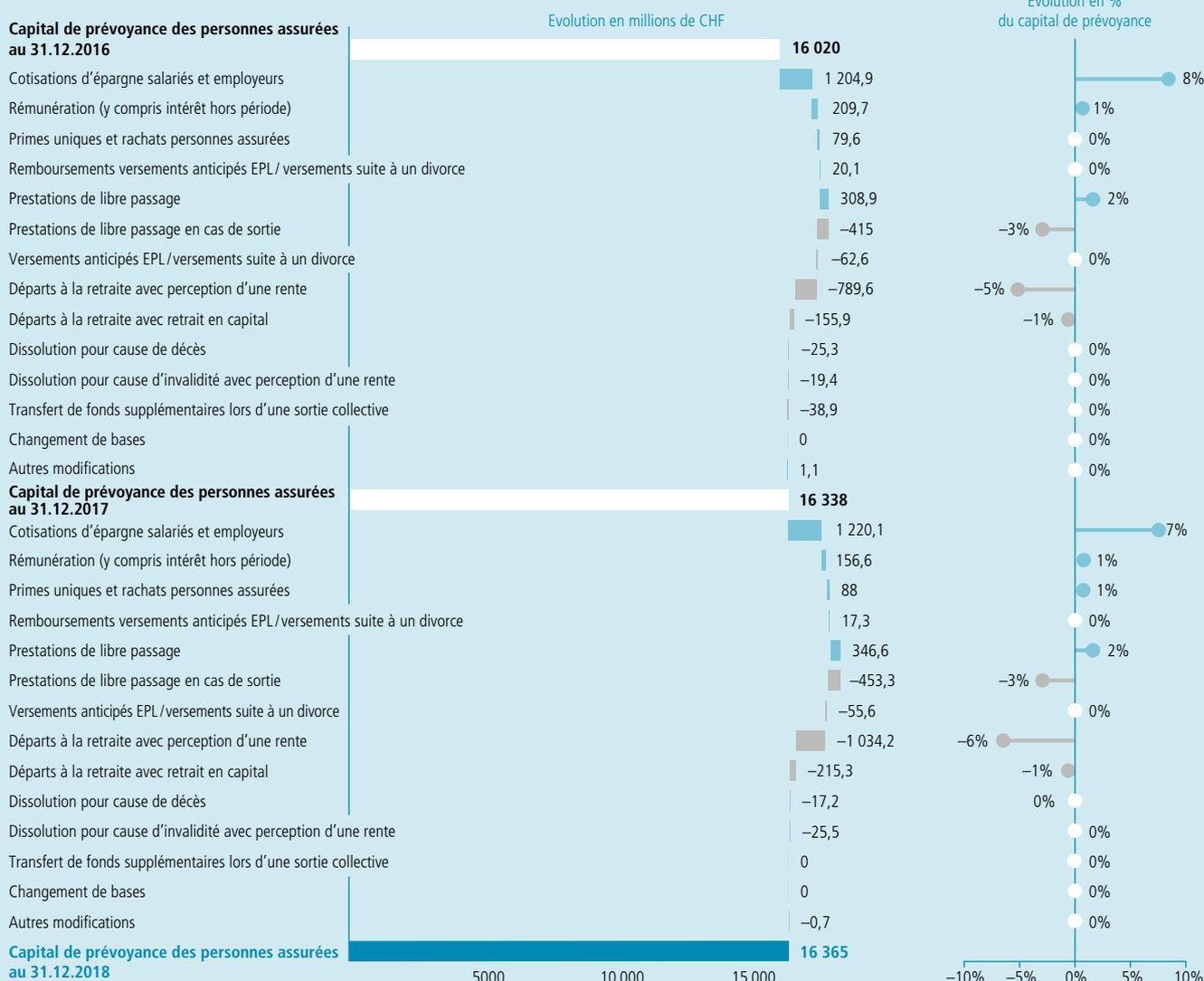
La réassurance de PUBLICA est dotée de son propre fonds de roulement qui garantit sa capacité d'exercice et représente un capital risque en cas d'engagements exceptionnels. Ce fonds de roulement est présenté comme le serait un capital de fondation.

5.2 Développement du capital de prévoyance des personnes assurées

Dans le bilan, le poste Capital de prévoyance des personnes assurées correspond à la somme de l'ensemble des prestations de sortie réglementaires des personnes assurées, soit un total de 16,4 milliards de francs (contre 16,3 milliards l'année précédente). Pour l'année sous revue, la rémunération des avoirs de vieillesse demeure comprise entre 1,0% et 1,5%. Le tableau suivant montre l'évolution du capital de prévoyance au cours de la période sous revue.

Capital de prévoyance des personnes assurées

Du 31.12.2016 au 31.12.2018, en millions de CHF et en %



Les autres modifications recouvrent des corrections ainsi que des écritures étrangères à la période ou exceptionnelles.

5.3 Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP

Avoirs de vieillesse LPP

2018 comparée à l'année précédente, en CHF ou en %

	Unités	31.12.2017	31.12.2018
Somme des avoirs de vieillesse LPP	CHF	5 266 268 415	5 288 635 376
Taux d'intérêt minimal LPP fixé par le Conseil fédéral	%	1,00%	1,00%

En plus du capital de prévoyance des personnes assurées, PUBLICA gère les avoirs de vieillesse prescrits par la loi conformément aux dispositions de la LPP (compte témoin), afin que les prestations minimales légales soient toujours garanties. L'avoir de vieillesse selon la LPP qui est indiqué est compris dans le capital de prévoyance des personnes assurées.



5.4 Développement du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes

Le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes correspond à la valeur actuelle des rentes en cours, y compris les droits futurs qui leur sont liés. Il a progressé de 82 millions de francs par rapport à l'année précédente.

Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes

Du 31.12.2016 au 31.12.2018, en millions de CHF et en %

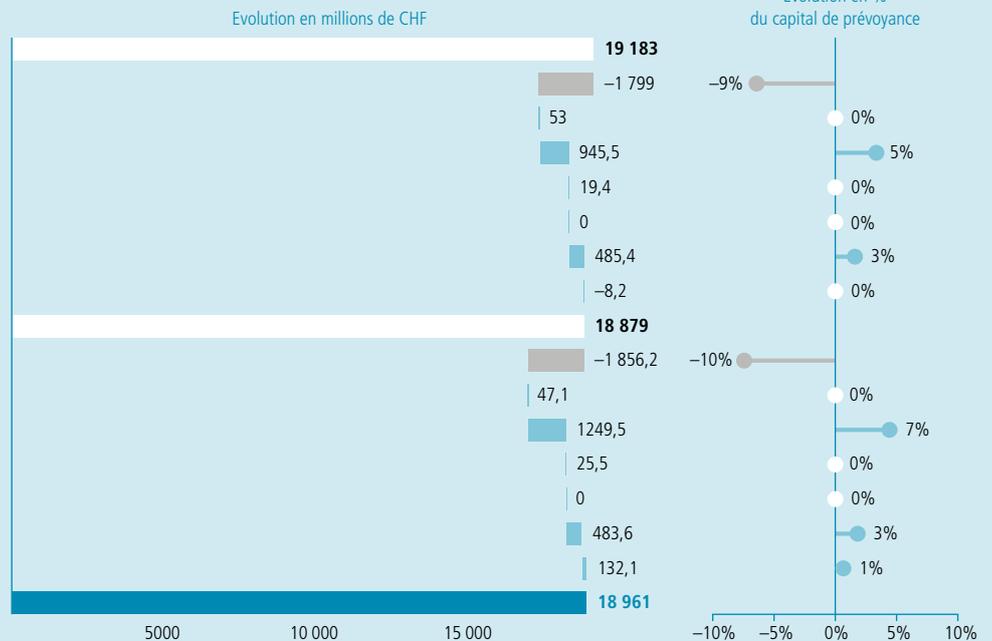
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes au 31.12.2016

Prestations réglementaires	-1 799
Primes uniques et rachats**	53
Départs à la retraite	945,5
Cas d'invalidité avec perception d'une rente	19,4
Changement de bases	0
Taux d'intérêt technique*	485,4
Cas de décès et autres modifications	-8,2

Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes au 31.12.2017

Prestations réglementaires	-1 856,2
Primes uniques et rachats**	47,1
Départs à la retraite	1 249,5
Cas d'invalidité avec perception d'une rente	25,5
Changement de bases	0
Taux d'intérêt technique*	483,6
Cas de décès et autres modifications	132,1

Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes au 31.12.2018



* Approximation

** Rachats des réductions de rentes et rachats de rentes

Echelle : 1 milliard = 4 mm, 1% = 1 mm

Les employeurs et les salariés financent en partie le rachat des réductions de rentes, les rentes transitoires ainsi que d'autres prestations réglementaires. Ces apports sous forme de versements uniques et de rachats alimentent directement le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes.

5.5 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

Les provisions techniques ont augmenté de 226,8 millions de francs au total par rapport à l'année précédente.

Provisions techniques

2018 comparée à l'année précédente, en CHF

Caisses de prévoyance	31.12.2017	Constitution	Dissolution	31.12.2018
Provision pour changement de bases (personnes assurées)	704 320 845	215 409 932	- 4 590 914	915 139 863
Provision pour changement de bases (bénéficiaires de rentes)	453 107 658	115 741 938	- 15 490	568 834 106
Provision pour fluctuations d'effectif dans les caisses de prévoyance fermées	57 141 712	2 876 485	- 1 434 131	58 584 066
Provision pour cas de sinistres en suspens (IBNR)	195 000 000	2 000 000	0	197 000 000
Provision pour cas de décès et d'invalidité	75 000 000	3 000 000	- 1 000 000	77 000 000
Provision pour garanties (changement de primauté)	106 985 501	0	- 106 985 501	0
Provision pour frais d'administration et allocations de renchérissement	26 244 015	0	- 182 378	26 061 636
Provision pour frais d'administration et majoration des risques	176 039	11 272	- 12 024	175 287
Total des provisions techniques des caisses de prévoyance	1 617 975 770	339 039 627	- 114 220 438	1 842 794 959
Réassurance				
Provision pour cas de sinistres en suspens (IBNR)	19 000 000	1 000 000	0	20 000 000
Provision pour cas de décès et d'invalidité	16 000 000	1 000 000	0	17 000 000
Provision pour cas de rigueur (personnes assurées / bénéficiaires de rentes)	14 096 845	0	0	14 096 845
Provision pour cas de rigueur (caisses de prévoyance)	11 146 307	0	- 20 917	11 125 390
Total des provisions techniques de la réassurance	60 243 152	2 000 000	- 20 917	62 222 235
Total des provisions techniques	1 678 218 921	341 039 627	- 114 241 355	1 905 017 194

5.5.1 Provisions techniques des caisses de prévoyance

Les provisions techniques constituent, avec les avoirs de vieillesse des personnes assurées et les réserves mathématiques des bénéficiaires de rentes, des capitaux qui figurent au bilan au titre des engagements. Elles servent en principe à couvrir une obligation future de prestations qui n'est pas prise en compte dans les capitaux de prévoyance. Leur évaluation s'effectue selon une procédure reconnue et sur la base d'hypothèses plausibles.

Provision pour changement de bases

Cette provision sert à financer tout ou partie des besoins supplémentaires en capital lors d'une adaptation des bases techniques (tables périodiques). Le montant initial de la provision est redéfini à la date critère de l'introduction des tables de mortalité actualisées, puis relevé d'au moins 0,6% chaque année. Il s'agit de prendre des mesures préventives relatives à l'évolution future de l'espérance de vie, celle-ci n'étant pas répercutée dans les bases techniques utilisées (tables périodiques). La provision peut faire l'objet de dotations supplémentaires afin d'amortir, totalement ou partiellement, les effets, sur les prestations des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes, d'un abaissement du taux de conversion pour cause de changement de bases.

Provision pour fluctuations d'effectif dans les caisses de prévoyance fermées

La taille réduite des effectifs des caisses de prévoyance fermées expose celles-ci, à moyen ou à long terme, au risque de fluctuations. Pour amortir ce risque, la provision pour fluctuations d'effectif dans les caisses de prévoyance fermées est relevée chaque année jusqu'à ce qu'elle atteigne le montant de la prestation réglementaire d'une année.

Provision pour cas de sinistres en suspens (IBNR)

D'un point de vue actuariel, les primes de risque sont calculées de manière à permettre le financement des cas de décès et d'invalidité survenant au cours de l'exercice. Or, dans le domaine de l'invalidité, il n'est pas rare que plusieurs années s'écoulent entre la survenance de l'évènement et son règlement définitif. Une provision est constituée afin de pouvoir, dans de tels cas, présenter un résultat pour la période concernée.



Provision pour cas de décès et d'invalidité

La provision pour cas de décès et d'invalidité permet d'atténuer les répercussions financières exceptionnelles liées à une sinistralité inhabituelle sur l'exercice et non couvertes par la prime de risque. Le calcul est fondé sur un niveau de sécurité de 99%. Cette provision n'est constituée que dans les caisses de prévoyance qui assument elles-mêmes les risques de décès et d'invalidité et qui sont par conséquent exposées au risque de fluctuations.

Provision pour garanties (changement de primauté)

Le délai de financement des dispositions transitoires (garanties pour changement de primauté) visé à l'art. 25 de la loi relative à PUBLICA (garantie statique des acquis) est écoulé. Ces provisions ont donc été dissoutes.

Provision pour frais d'administration et allocations de renchérissement et provision pour frais d'administration et majoration du risque

Certains effectifs de bénéficiaires de rentes ne sont plus rattachés à des employeurs susceptibles d'assumer les futurs frais de gestion administrative.

La provision pour frais d'administration et allocations de renchérissement est destinée à financer les futurs frais de gestion administrative ainsi que les éventuelles allocations de renchérissement. Cette provision est affectée à des effectifs de bénéficiaires de rentes bien précis de la Caisse de prévoyance « Effectif fermé – Administration PUBLICA » et est utilisée conformément à son but.

La provision pour frais d'administration et majoration du risque sert à financer les futurs frais de gestion administrative.

5.5.2 Provisions techniques de la réassurance

Provision pour cas de sinistres en suspens (IBNR)

A l'instar des caisses de prévoyance, la réassurance de PUBLICA constitue aussi une provision pour cas de sinistres en suspens. Cette provision est alimentée par les primes de risque versées par les caisses de prévoyance réassurées.

Provision pour cas de décès et d'invalidité

Parallèlement à la provision pour cas de sinistres en suspens, la réassurance est aussi tenue de constituer une provision pour cas de décès et d'invalidité car elle doit assumer les risques de fluctuations liés à la sinistralité dans les caisses de prévoyance réassurées.

Provision pour cas de rigueur

Les conditions d'octroi de prestations volontaires par la réassurance sont définies dans le règlement de PUBLICA concernant les cas de rigueur.

5.6 Résultat de l'expertise actuarielle

Nous renvoyons ici à l'attestation de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle établie au 31 décembre 2018 (chapitre 12).

5.7 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les calculs reposent sur les bases techniques LPP 2010 (renforcées). Le terme « renforcé » renvoie ici aux probabilités retenues dans les bases en matière de mortalité. Quant aux résultats en matière de risque, les conclusions des dernières analyses de pertes et de gains ont montré que, dans l'effectif de PUBLICA, la mortalité des bénéficiaires de rentes se situe en dessous de la valeur moyenne retenue par les bases LPP 2010. C'est pourquoi les tables de mortalité prises en compte sont les tables extrapolées pour l'année 2018. PUBLICA utilise des tables périodiques. Le taux d'intérêt technique s'élève à 2,75% pour les caisses de prévoyance ouvertes et à 2,25% pour les caisses de prévoyance fermées.

5.8 Modification des bases et hypothèses techniques

Aucun changement des bases et hypothèses techniques n'est intervenu en 2018. Certaines caisses de prévoyance ont constitué, à titre exceptionnel et en faveur des seules personnes assurées, des provisions supplémentaires à hauteur de 0,7% du capital de prévoyance total en vue de financer des mesures d'amortissement lors du changement de bases. Les effets du changement de bases au 1^{er} janvier 2019 sont présentés au chapitre 9.5.

5.9 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Le degré de couverture consolidé selon l'art. 44 OPP 2 s'entend comme le rapport entre la fortune disponible pour couvrir les engagements actuariels et le capital de prévoyance nécessaire du point de vue actuariel (capitaux de prévoyance et provisions techniques).

Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

2018 comparée à l'année précédente, en CHF

	31.12.2017	31.12.2018
Capital de prévoyance requis du point de vue actuariel	36 895 611 959	37 230 930 410
Réserve de fluctuation de valeur	2 526 555 338	397 794 692
Fonds libres (+) / découvert (-) / fonds de roulement (+)	94 678 397	63 067 889
Fortune disponible	39 516 845 693	37 691 792 983
Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	107,1%	101,2%

5.10 Degré de couverture économique

Pour donner une évaluation effective de la situation de la caisse, il est pertinent d'estimer les engagements de prévoyance à une valeur proche du marché et de calculer, non seulement le degré de couverture actuariel, mais également le degré de couverture économique. Ce dernier est obtenu en évaluant les engagements au moyen des bases LPP actuelles, compte tenu de la courbe de taux des obligations de la Confédération et des tables de génération. Sont pris en compte, outre les engagements envers les bénéficiaires de rentes, les engagements potentiels envers les personnes assurées ayant déjà atteint l'âge minimum prévu par les règlements pour partir à la retraite. Ces engagements potentiels résultent des dispositions réglementaires applicables à la perception d'une rente en cas de départ anticipé à la retraite.

Les calculs établissent le degré de couverture économique à 83,3% (contre 87,7% l'année précédente).

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, conseillers et gestionnaires en placement, règlement de placement, dépositaires

La Commission de la caisse assume la responsabilité globale de la gestion de la fortune. Elle a compétence pour arrêter et modifier le règlement concernant les placements et définit la stratégie de placement. Le Comité de placement conseille la Commission de la caisse en matière de placements et veille au respect du règlement concernant les placements et de la stratégie de placement.

Les placements en actions font l'objet d'une gestion indexée et répliquent l'évolution du marché. Tous les portefeuilles d'actions sont confiés à des spécialistes externes. Les portefeuilles d'obligations sont administrés par le service Asset Management de PUBLICA et par des spécialistes externes. Leur gestion s'effectue de manière indicielle ou semi-active. Afin d'éviter les inconvénients d'une réplification intégrale des indices obligataires pondérés par la capitalisation, des éléments actifs ayant des niveaux de tracking error relativement faibles sont autorisés. Les catégories d'actifs non liquides, tels que les placements immobiliers Suisse et International ainsi que la dette privée d'entreprise, d'infrastructure ou immobilière font l'objet d'une gestion active qui s'efforce, autant que possible, de reproduire des indices comparables.

En 2011, un contrat de mandat optionnel, compris comme un plan de continuité d'activité (business continuity planning), a été conclu avec Pictet Asset Management. S'il arrivait que le service Asset Management de PUBLICA ne soit soudainement plus en mesure de gérer lui-même les mandats administrés en interne, Pictet s'est engagé à reprendre ces mandats sous 48 heures. Pictet Asset Management les administrerait à titre fiduciaire jusqu'à ce que PUBLICA soit de nouveau à même de s'en charger ou qu'une solution définitive soit trouvée.

A la date critère du 31 décembre 2018, la gestion de la fortune de PUBLICA est confiée aux institutions suivantes :



Gestion de la fortune

2018

Mandat	Gestionnaire de fortune	Agrément	Benchmark	Style de placement	Remboursements	
					Date de l'accord	Rétrocessions
Obligations Confédération	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	SBI Confédération	semi-actif	–	interdites
Obligations en CHF hors Confédération	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	SBI AAA-A débiteurs étrangers (40%) et débiteurs suisses (60%)	semi-actif	–	interdites
Obligations en CHF hors Confédération	Pictet et Cie	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) ²	SBI AAA-A débiteurs étrangers (40%) et débiteurs suisses (60%)	semi-actif	08.12.11	interdites
Emprunts d'Etat en EUR	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	JPM GBI Allemagne (50%), France (33%) et Pays-Bas (17%)	indiciel	–	interdites
Emprunts d'Etat en USD	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	JPM GBI Etats-Unis	indiciel	–	interdites
Emprunts d'Etat en GBP	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	JPM GBI Royaume-Uni	indiciel	–	interdites
Emprunts d'Etat en CAD	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	JPM GBI Canada	indiciel	–	interdites
Emprunts d'Etat en AUD	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	JPM GBI Australie	indiciel	–	interdites
Emprunts d'Etat en SEK	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	JPM GBI Suède	indiciel	–	interdites
Emprunts d'Etat indexés sur l'inflation en EUR	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	80% Barclays Euro Government EMU HICP-Linked Bond Index 1–10 ans 20% Barclays Euro Government EMU HICP-Linked Bond Index > 10 ans	indiciel	–	interdites
Emprunts d'Etat indexés sur l'inflation en USD	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	80% Barclays US Government Inflation-Linked Bond Index 1–10 ans 20% Barclays US Government Inflation-Linked Bond Index > 10 ans	indiciel	–	interdites
Couverture du risque de change des emprunts d'Etat indexés sur l'inflation	Russell Implementation Services Ltd	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	Différence entre les benchmarks respectifs des portefeuilles couvert (hedged) et non couvert (unhedged)	indiciel	22.05.14	interdites
Emprunts d'entreprises cotés en EUR ⁶	Union Investment Institutional GmbH	Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (DE) ³	Barclays EUR Corporate	indiciel	20.06.11	interdites
Emprunts d'entreprises cotés en EUR ⁶	Standard Life Investments Limited	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	Barclays EUR Corporate ex Financials	indiciel	25.08.11	interdites
Emprunts d'entreprises cotés en USD ⁶	PIMCO Europe Ltd	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	Barclays USD Corporate Intermediate	indiciel	04.05.11	interdites
Emprunts d'entreprises cotés en USD ⁶	BlackRock Institutional Trust Company	Office of the Comptroller of the Currency (US) ⁴	Barclays USD Corporate Intermediate ex Financials	indiciel	04.05.11	interdites
Emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies fortes ⁵	UBS SA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) ³	JPM EMBIG Diversified Investment Grade (USD)	indiciel	26.02.16	interdites
Dettes privées d'entreprise	MetLife Investment Management Limited	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	Barclays Global Agg Corp Composite Custom	placements directs	29.09.15	interdites
Dettes privées d'entreprise	Pricoa Capital Group Limited	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	Barclays Global Agg Corp Composite Custom	placements directs	29.09.15	interdites
Dettes privées d'infrastructure	MetLife Investment Management Limited	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	Barclays Global Agg Corp Composite Custom	placements directs	29.09.15	interdites
Dettes privées d'infrastructure	Vantage Infrastructure (UK) Limited	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	Barclays Global Agg Corp Composite Custom	placements directs	02.09.15	interdites
Couverture du risque de change des emprunts d'entreprises en monnaies étrangères	Record Currency Management Limited	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	Différence entre les benchmarks respectifs des portefeuilles couvert (hedged) et non couvert (unhedged)	indiciel	22.10.08	interdites
Emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies locales	Ashmore Investment Management Limited	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	JPM GBI-EM Global Diversified	actif	21.02.13	interdites
Emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies locales	Investec Asset Management	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	JPM GBI-EM Global Diversified	actif	21.02.13	interdites
Dettes privées immobilières	Caisse fédérale de pensions PUBLICA ⁷	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	Sur la base de la fourchette inférieure du taux d'intérêt de la BCBE pour les hypothèques variables	placements directs	–	interdites
Actions Suisse	Credit Suisse SA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) ²	SMI	indexé	01.12.08	interdites
Actions Suisse	Pictet Asset Management SA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) ²	SMI	indexé	02.12.08	interdites

Gestion de la fortune

2018

Mandat	Gestionnaire de fortune	Agrément	Benchmark	Style de placement	Remboursements	
					Date de l'accord	Rétrocessions
Actions Pays industrialisés hors Suisse ⁶	Credit Suisse Funds SA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) ³	MSCI (brut) Europe hors Suisse (25%) ² , Amérique du Nord (50%) ² , Japon (10%) et Pacifique hors Japon (15%)	indexé	09.11.05	interdites
Actions Pays industrialisés hors Suisse ⁶	BlackRock Advisors (UK) Limited	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	MSCI (brut) Europe hors Suisse (25%), Amérique du Nord (50%), Japon (10%) et Pacifique hors Japon (15%)	indexé	27.06.05	interdites
Couverture du risque de change des actions Pays industrialisés hors Suisse	Russell Implementation Services Ltd	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	Différence entre les benchmarks respectifs des portefeuilles couvert (hedged) et non couvert (unhedged)	indiciel	28.10.08	interdites
Actions Pays émergents ⁵	Pictet Asset Management SA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (CH) ²	MSCI (net) Pays émergents ⁵	indexé	19.08.10	interdites
Actions Pays émergents ⁵	Vanguard Asset Management Ltd	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	MSCI (net) Pays émergents	indexé	19.08.10	interdites
Métaux précieux	Goldman Sachs International Plc	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	S&P GSCI TR Métaux précieux	indexé	02.11.09	interdites
Métaux précieux	JPMorgan Chase Bank, N.A.	Financial Conduct Authority (UK) ⁴	London Gold Price PM Auction USD	placements directs	20.05.15	interdites
Placements immobiliers Suisse	Caisse fédérale de pensions PUBLICA	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (CH) ¹	Immo-Index CAF	placements directs	–	interdites
Placements immobiliers Suisse	LIVIT SA	n/c	n/c	placements directs	23.11.11	interdites
Placements immobiliers Suisse	Von Graffenried AG Liegenschaften	n/c	n/c	placements directs	27.06.16	interdites
Placements immobiliers Suisse	Privera SA	n/c	n/c	placements directs	27.06.16	interdites
Placements immobiliers Suisse	Apleona GVA AG	n/c	n/c	placements directs	01.07.14	interdites
Placements immobiliers International Australie	AMP Capital Funds Management Limited	Australian Securities and Investments Commission (ASIC)	ANREV Australia Core Open End Fund Monthly Index	fonds immobiliers	01.11.15	interdites
Placements immobiliers International Australie	GPT Management Holdings Limited	Australian Securities and Investments Commission (ASIC)	ANREV Australia Core Open End Fund Monthly Index	fonds immobiliers	29.11.17	interdites
Placements immobiliers International USA	LaSalle Investment Management, Inc.	U.S. Securities and Exchange Commission (SEC)	NCREIF NFI-ODCE	fonds immobiliers	01.03.16	interdites
Placements immobiliers International USA	PGIM Inc.	U.S. Securities and Exchange Commission (SEC)	NCREIF NFI-ODCE	fonds immobiliers	19.09.17	interdites
Placements immobiliers International USA	RREEF America L.L.C.	U.S. Securities and Exchange Commission (SEC)	NCREIF NFI-ODCE	fonds immobiliers	19.06.17	interdites

¹ Art. 48f, al. 4, let. a, OPP 2, institutions de prévoyance enregistrées au sens de l'art. 48 LPP

² Art. 48f, al. 4, let. d, OPP 2, banques au sens de la loi sur les banques

³ Art. 48f, al. 4, let. f, OPP 2, directions de fonds

⁴ Art. 48f, al. 4, let. h, OPP 2, intermédiaires financiers opérant à l'étranger qui sont soumis à la surveillance d'une autorité de surveillance étrangère

⁵ A hauteur de 50% pour l'indice MSCI pondéré en fonction de la capitalisation boursière, de 16,67% pour l'indice MSCI à volatilité minimale, de 16,67% pour l'indice MSCI Enhanced Value et de 16,67% pour l'indice MSCI Small Caps

⁶ Mandat dans des fonds à investisseur unique

⁷ En collaboration avec l'Office fédéral du logement

Dans chaque catégorie d'actifs, PUBLICA s'efforce toujours de limiter les coûts et de signer des conventions équitables et transparentes. Les dispositions de ces dernières interdisent aux partenaires de PUBLICA d'accepter ou de percevoir, dans le domaine des titres et de l'immobilier, des indemnités qui excèdent les commissions convenues contractuellement en rémunération des mandats, et notamment des rétrocessions ou avantages patrimoniaux similaires.

Les titres de PUBLICA sont conservés auprès des banques dépositaires suivantes :

Global Custodian (banque dépositaire de titres étranger et consolidation de toutes les valeurs patrimoniales)

J.P. Morgan (Suisse) AG
Dreikönigstrasse 21
8002 Zurich

www.jpmorgan.com

Custodian pour la Suisse (banque dépositaire de titres Suisse)

Credit Suisse
Custody & Transaction Services
Uetlibergstrasse 231, 8070 Zurich

www.credit-suisse.com



6.2 Utilisation des extensions (art. 50 OPP 2)

Le recours à une extension au sens de l'art. 50, al. 4, OPP 2 s'explique par le fait que les catégories d'actifs alternatifs Dette privée d'entreprise et Dette privée d'infrastructure sont développées au moyen de mandats diversifiés et ne constituent pas des placements collectifs au sens de l'art. 53, al. 4, OPP 2. La sélection, la gestion et la surveillance rigoureuses de ces catégories d'actifs alternatifs est assurée par une équipe de spécialistes en placement. Des études actif-passif (asset and liability) menées régulièrement permettent, en outre, de garantir la sécurité de la réalisation des buts de prévoyance. Les placements directs sont autorisés en vertu de l'art. 25 du règlement de PUBLICA concernant les placements et une répartition adéquate des risques à l'intérieur des catégories d'actifs est assurée.

6.3 Objectif de constitution et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

En raison du résultat d'exploitation négatif, des réserves de fluctuation de valeur ont été dissoutes.

Objectif de constitution et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

2018 comparée à l'année précédente, en CHF

	2017	2018
Réserve de fluctuation de valeur au 01.01.	1 032 226 746	2 526 555 338
Modification de la réserve de fluctuation de valeur au débit (+) / au crédit (-) du compte d'exploitation	1 494 328 591	-2 128 760 646
Total de la réserve de fluctuation de valeur au 31.12.	2 526 555 338	397 794 692
Déficit de la réserve de fluctuation de valeur au 31.12.	7 925 748 825	9 795 583 695
Objectif de constitution de la réserve de fluctuation de valeur	10 452 304 162	10 193 378 387
Réserve de fluctuation de valeur en % de l'objectif de constitution	24,2%	3,9%
Objectif de constitution de la réserve de fluctuation de valeur en % des capitaux de prévoyance et des provisions techniques	28,3%	27,4%

Selon le règlement concernant les provisions et les réserves de PUBLICA, la réserve de fluctuation de valeur prend en compte deux éléments distincts : le risque de fluctuation des placements et le risque de fluctuation des engagements de prévoyance.

La partie de l'objectif de constitution de la réserve de fluctuation de valeur dédiée aux placements garantit qu'il est possible d'assumer les risques de placement. Pour atteindre les objectifs visés en matière de rendement, il est nécessaire de prendre des risques dans le domaine des placements. Le pourcentage fixé dépend des caractéristiques de risque et de rendement propres à la stratégie de placement, du niveau de sécurité visé et de l'horizon considéré. L'objectif de constitution a été fixé à 16,4% (contre 17,3% l'année précédente) de la somme des capitaux de prévoyance et des provisions techniques, sur la base d'un niveau de sécurité de 97,5% et d'un horizon considéré d'un an.

La partie de l'objectif de constitution de la réserve de fluctuation de valeur affectée aux engagements de prévoyance vise à amortir des engagements potentiellement plus élevés. L'objectif de constitution de cette réserve correspond à la moitié (50%) de la différence entre le capital de prévoyance calculé avec le taux d'intérêt technique et le capital de prévoyance calculé avec un taux d'intérêt sans risque. Sur l'objectif de constitution de 27,4% (28,3% l'année précédente, 11,0% (comme l'année précédente) sont affectés à cette partie.

6.4 Présentation des placements par catégorie d'actifs

La responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie de placement incombe au service Asset Management de PUBLICA. Ce service prend également les décisions tactiques permettant de s'écarter temporairement des pondérations définies par la stratégie de placement afin de générer une plus-value par rapport à la stratégie. Lorsqu'il s'agit de développer certaines catégories d'actifs ou de s'en désengager sur plusieurs années, une stratégie au prorata est calculée afin de trouver la meilleure diversification possible des transactions sur l'axe du temps, compte tenu des coûts d'opportunité et des frais de transactions.

Sur une fortune placée d'un total de 37,7 milliards de francs (hors liquidités et créances et compte tenu des impôts latents), 34,3 milliards de francs sont investis dans la stratégie de placement des caisses de prévoyance ouvertes et 3,3 milliards de francs dans celle des caisses de prévoyance fermées. Le reste de la fortune placée, soit un montant de 0,1 milliard de francs, est investi conformément à la stratégie de placement à faible risque adoptée par la réassurance de PUBLICA. Le détail des placements effectués au sein des différentes catégories d'actifs est présenté dans le bilan.

Stratégie de placement – caisses de prévoyance ouvertes

2018, en %

Catégorie d'actifs	Allocation au 31.12.2018	Stratégie au prorata	Stratégie à long terme	Fourchettes tactiques en % de la pondération stratégique	
				Minimum	Maximum
Marché monétaire	2,8%	3,0%	3,0%	0%	200%
Obligations Confédération	6,2%	6,0%	6,0%	80%	120%
Obligations en CHF hors Confédération	11,5%	11,8%	8,0%	80%	120%
Emprunts d'Etat en EUR, avec couverture du risque de change	3,8%	4,0%	2,5%	50%	150%
Emprunts d'Etat en USD, avec couverture du risque de change	2,3%	2,4%	1,5%	50%	150%
Emprunts d'Etat en GBP, avec couverture du risque de change	1,6%	1,6%	1,0%	0%	200%
Emprunts d'Etat en CAD, avec couverture du risque de change	1,6%	1,6%	1,0%	0%	200%
Emprunts d'Etat en AUD, avec couverture du risque de change	1,6%	1,6%	1,0%	0%	200%
Emprunts d'Etat en SEK, avec couverture du risque de change	1,3%	1,4%	1,0%	0%	200%
Emprunts d'Etat Pays industrialisés hors Suisse	12,3%	12,6%	8,0%	80%	120%
Emprunts d'Etat indexés sur l'inflation en EUR, avec couverture du risque de change	1,6%	1,5%	1,5%	50%	150%
Emprunts d'Etat indexés sur l'inflation en USD, avec couverture du risque de change	4,7%	4,5%	4,5%	50%	150%
Emprunts d'Etat indexés sur l'inflation	6,3%	6,0%	6,0%	80%	120%
Emprunts d'entreprises cotés en EUR, avec couverture du risque de change	6,6%	6,8%	4,5%	50%	150%
Emprunts d'entreprises cotés en USD, avec couverture du risque de change	6,6%	6,8%	4,5%	50%	150%
Emprunts d'entreprises cotés hors CHF	13,2%	13,6%	9,0%	80%	120%
Dette privée d'entreprise , avec couverture du risque de change	2,1%	2,0%	3,5%	50%	150%
Dette privée d'infrastructure , avec couverture du risque de change	1,4%	1,4%	3,5%	50%	150%
Emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies fortes , avec couverture du risque de change	3,1%	3,0%	3,0%	80%	120%
Emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies locales	4,2%	4,0%	5,0%	80%	120%
Dette privée immobilière	0,3%	0,3%	3,0%	50%	150%
Actions Suisse	3,1%	3,0%	3,0%	50%	150%
Actions Europe, avec couverture partielle du risque de change	4,0%	4,1%	4,0%	50%	150%
Actions Amérique du Nord, avec couverture partielle du risque de change	7,5%	8,2%	8,0%	50%	150%
Actions Pacifique, avec couverture partielle du risque de change	4,1%	4,1%	4,0%	50%	150%
Actions Pays industrialisés hors Suisse , avec couverture partielle du risque de change	15,7%	16,4%	16,0%	50%	150%
Actions Pays émergents	8,6%	8,5%	8,0%	50%	150%
Métaux précieux , avec couverture partielle du risque de change	2,3%	2,0%	2,0%	80%	120%
Placements immobiliers Suisse	5,7%	5,3%	7,0%	80%	120%
Placements immobiliers International , avec couverture du risque de change	1,3%	1,1%	6,0%	80%	120%
Total	100,0%	100,0%	100,0%		
Total sans couverture du risque de change	17,4%	17,1%	17,5%		
Total avec couverture du risque de change	82,6%	82,9%	82,5%		
Total en millions de CHF	34 293				

En ce qui concerne la stratégie de placement des caisses de prévoyance ouvertes, la part des catégories d'actifs Placements immobiliers International, Dette privée d'entreprise et Dette privée d'infrastructure a pu être renforcée au cours de l'année. La part des placements en emprunts d'entreprises et emprunts d'Etat des pays industrialisés autres que la Suisse a été abaissée en 2018.

Les risques de change liés aux placements en actions et en obligations de pays industrialisés autres que la Suisse sont couverts, respectivement à 80% (actions) et à 100% (obligations), par des opérations à terme sur devises. Pour des raisons économiques, les monnaies des pays émergents ne sont pas couvertes. Les instruments financiers dérivés sont portés au bilan au sein des catégories d'actifs dont ils relèvent.



Stratégie de placement – caisses de prévoyance fermées

2018, en %

Catégorie d'actifs	Allocation au 31.12.2018	Stratégie au prorata	Stratégie à long terme	Fourchettes tactiques en % de la pondération stratégique	
				Minimum	Maximum
Marché monétaire	1,1%	3,0%	3,0%	0%	200%
Obligations Confédération	25,1%	24,4%	20,0%	80%	120%
Obligations en CHF hors Confédération	10,1%	10,5%	11,0%	80%	120%
Emprunts d'Etat en EUR, avec couverture du risque de change	1,7%	1,8%	2,2%	50%	150%
Emprunts d'Etat en USD, avec couverture du risque de change	1,0%	1,1%	1,3%	50%	150%
Emprunts d'Etat en GBP, avec couverture du risque de change	0,7%	0,7%	0,9%	0%	200%
Emprunts d'Etat en CAD, avec couverture du risque de change	0,7%	0,7%	0,9%	0%	200%
Emprunts d'Etat en AUD, avec couverture du risque de change	0,7%	0,7%	0,9%	0%	200%
Emprunts d'Etat en SEK, avec couverture du risque de change	0,6%	0,6%	0,9%	0%	200%
Emprunts d'Etat Pays industrialisés hors Suisse	5,5%	5,8%	7,0%	80%	120%
Emprunts d'Etat indexés sur l'inflation en EUR, avec couverture du risque de change	1,3%	1,3%	1,3%	50%	150%
Emprunts d'Etat indexés sur l'inflation en USD, avec couverture du risque de change	3,9%	3,8%	3,8%	50%	150%
Emprunts d'Etat indexés sur l'inflation	5,2%	5,0%	5,0%	80%	120%
Emprunts d'entreprises cotés en EUR, avec couverture du risque de change	6,3%	6,5%	6,5%	50%	150%
Emprunts d'entreprises cotés en USD, avec couverture du risque de change	6,3%	6,5%	6,5%	50%	150%
Emprunts d'entreprises cotés hors CHF	12,6%	13,0%	13,0%	80%	120%
Emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies fortes, avec couverture du risque de change	5,1%	5,0%	5,0%	80%	120%
Dettes privées immobilières	0,3%	0,3%	3,0%	80%	120%
Actions Suisse	3,1%	3,0%	3,0%	50%	150%
Actions Europe, avec couverture partielle du risque de change	1,7%	1,8%	1,8%	50%	150%
Actions Amérique du Nord, avec couverture partielle du risque de change	3,2%	3,5%	3,5%	50%	150%
Actions Pacifique, avec couverture partielle du risque de change	1,8%	1,8%	1,8%	50%	150%
Actions Pays industrialisés hors Suisse, avec couverture partielle du risque de change	6,7%	7,0%	7,0%	50%	150%
Métaux précieux, avec couverture partielle du risque de change	3,4%	3,0%	3,0%	80%	120%
Placements immobiliers Suisse	21,6%	20,0%	20,0%	80%	120%
Total	100,0%	100,0%	100,0%		
Total sans couverture du risque de change	3,6%	3,4%	3,4%		
Total avec couverture du risque de change	96,4%	96,6%	96,6%		
Total en millions de CHF	3 283				

Les placements sont largement diversifiés au sein de chaque catégorie d'actifs. Par exemple, pour la dette privée d'entreprise directement détenue par les caisses de prévoyance ouvertes, la catégorie d'actifs regroupe 153 investissements (contre 105 l'année précédente), pour la dette privée d'infrastructure, ils sont au nombre de 34 (contre 25 l'année précédente). Ces investissements sont répartis entre différents pays, monnaies, secteurs ou encore durées.

Les placements immobiliers internationaux détenus par les caisses de prévoyance ouvertes sont investis aux Etats-Unis et en Australie, dans plusieurs fonds immobiliers diversifiés et non cotés. Le portefeuille immobilier que PUBLICA détient directement en Suisse regroupe 68 immeubles (67 l'année précédente) et un immeuble en construction. Ce portefeuille est composé à 62% d'immeubles d'habitation, à 23% d'immeubles à usage commercial et à 15% d'immeubles à usage commercial et d'habitation.

6.5 Instruments financiers dérivés (ouverts) en cours

Au 31 décembre 2018, les postes d'instruments dérivés ouverts sont les suivants :

Instruments financiers dérivés (ouverts) en cours et collatéral

2018 comparée à l'année précédente, en CHF

31.12.2018	Valeur de remplacement nette	Equivalent de la valeur de base des dérivés augmentant les engagements en millions	Equivalent de la valeur de base des dérivés diminuant les engagements en millions	Sûretés obtenues	Sûretés nanties
Swaps (taux d'intérêt)	14 517 786	75	0	14 492 919	0
Swaps (métaux précieux)	12 208 634	246	0	0	0
Opérations à terme sur devises	38 393 180	304	- 18 941	57 264 718	50 985 274
Futures sur actions	- 2 422 869	127	0	0	0
Futures sur obligations	2 949 226	244	- 11	0	0

31.12.2017	Valeur de remplacement nette	Equivalent de la valeur de base des dérivés augmentant les engagements en millions	Equivalent de la valeur de base des dérivés diminuant les engagements en millions	Sûretés obtenues	Sûretés nanties
Swaps (taux d'intérêt)	19 174 857	175	0	19 176 037	0
Swaps (métaux précieux)	7 002 471	258	0	4 563 000	0
Opérations à terme sur devises	- 71 260 766	311	- 20 812	0	258 053 404
Futures sur actions	2 361 258	126	0	0	0
Futures sur obligations	288 597	75	- 94	0	0

Les swaps de taux d'intérêts sont utilisés pour gérer les risques de taux. Environ un tiers des investissements en métaux précieux fait l'objet d'une opération de swap sur métaux précieux. Les opérations à terme sur devises permettent la couverture stratégique des risques de change et réduisent le risque de change pesant sur la fortune globale. Les futures sur indice boursier sont, pour leur part, un moyen pour réinvestir efficacement les dividendes déjà compris dans les indices boursiers, mais pas encore distribués.

Afin de pouvoir gérer de manière efficace les risques de contrepartie liés aux programmes de couverture des devises, PUBLICA recourt à un mécanisme de prime brokerage. Fin 2018, HSBC et Deutsche Bank sont les deux FX prime brokers de PUBLICA. Les gestionnaires de devises négocient sur une base compétitive avec une large palette de banques. Celles-ci transmettent les transactions à l'un de ces deux FX prime brokers qui, moyennant une commission, traite, en sa qualité de contrepartie centrale, toutes les opérations à terme sur devises. Par conséquent, seuls les deux FX prime brokers sont exposés au risque de contrepartie. Afin de maintenir ce risque à un faible niveau, celui-ci est garanti par des sûretés sous forme d'obligations d'Etat qui sont échangées quotidiennement.

Pour couvrir les risques de contrepartie dans le cas des swaps de taux d'intérêts, ces postes sont aussi adossés à des sûretés.

L'ensemble des dérivés augmentant les engagements disposent de la couverture nécessaire sous forme de liquidités et de placements facilement réalisables. Un effet de levier sur la fortune globale est donc exclu.



6.6 Engagements de capital ouverts

Au 31 décembre 2018, les engagements de capital ouverts sont les suivants :

Engagements de capital ouverts par catégorie d'actifs

2018 comparée à l'année précédente, en CHF

Catégorie d'actifs	2017	2018
Dettes privées d'entreprise	38 536 217	103 351 694
Dettes privées d'infrastructure	19 773 823	20 653 377
Placements immobiliers International	181 059 200	239 090 570
Total des engagements de capital ouverts	239 369 240	363 095 641

Les engagements de capital ouverts résultent du décalage dans le temps qui sépare l'engagement d'investissement et l'appel de fonds dans le cas des fonds immobiliers étrangers non cotés et des investissements en dette privée d'entreprise ou d'infrastructure.

6.7 Securities lending

Pour les titres étrangers, PUBLICA a conclu un contrat de securities lending avec J.P. Morgan. J.P. Morgan assume en la matière le rôle d'un agent. Quant aux emprunteurs, il s'agit d'une liste de contreparties de premier ordre soigneusement choisies et soumises à un contrôle permanent. PUBLICA n'accepte comme sûretés que les emprunts d'Etat dont la notation financière est élevée. Au 31 décembre 2018, le montant des titres prêtés s'élevait à 1414,1 millions de francs (contre 814,1 millions de francs l'année précédente).

Les transactions de securities lending sont conformes aux directives de placement applicables aux caisses de pensions qui se réfèrent elles-mêmes à la réglementation pertinente pour les placements collectifs de capitaux suisses (art. 55 LPCC, art. 76 OPCC, OPC-FINMA).

6.8 Résultat net des placements

Le détail des résultats nets des différentes catégories d'actifs est présenté dans le compte d'exploitation.

6.9 Performance

En mesurant la performance, l'objectif est de présenter, de manière aussi détaillée et adéquate que possible, l'influence que l'évolution des marchés et les décisions en matière de placements ont eu sur la fortune placée. La performance se définit comme le rapport du produit sur le capital investi moyen. Le calcul tient compte de produits courants tels les paiements de coupons et de dividendes, des gains et pertes en capital ainsi que de l'ensemble des frais de gestion de la fortune (total return). Les apports et les sorties de trésorerie ont une influence sur le montant du capital investi moyen, la date à laquelle interviennent ces flux jouant elle-même un rôle. Le calcul de la performance de PUBLICA est établi par le Global Custodian, ajusté en concertation avec les Asset Managers et vérifié par l'Investment Controller. Il est corrigé par les flux de trésorerie et est fondé sur une évaluation quotidienne des titres.

Performance nette

2018, en CHF et en %, déduction faite de l'ensemble des frais de gestion de la fortune

	Performance du portefeuille	Performance du benchmark	Différence portefeuille – benchmark	Placements ¹ en millions de CHF
Marché monétaire	-0,47%	-0,87%	0,40%	978
Obligations Confédération	0,33%	0,28%	0,05%	2 953
Obligations en CHF hors Confédération	0,10%	0,01%	0,09%	4 373
Emprunts d'Etat en EUR	1,64%	1,61%	0,03%	1 365
Emprunts d'Etat en USD	-2,10%	-2,37%	0,27%	833
Emprunts d'Etat en GBP	-0,89%	-1,00%	0,11%	570
Emprunts d'Etat en CAD	-0,25%	-0,13%	-0,12%	562
Emprunts d'Etat en AUD	1,98%	2,09%	-0,11%	572
Emprunts d'Etat en SEK	1,23%	1,25%	-0,02%	473
Emprunts d'Etat Pays industrialisés hors Suisse	0,36%	0,32%	0,04%	4 375
Emprunts d'Etat indexés sur l'inflation	-3,40%	-3,62%	0,22%	2 325
Emprunts d'entreprises cotés en EUR	-1,59%	-1,60%	0,01%	2 479
Emprunts d'entreprises cotés en USD	-3,44%	-3,43%	-0,01%	2 466
Emprunts d'entreprises cotés hors CHF	-2,48%	-2,51%	0,03%	4 945
Dette privée d'entreprise	-3,47%	-3,50%	0,03%	717
Dette privée d'infrastructure	1,25%	-3,52%	4,77%	492
Emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies fortes	-5,36%	-5,58%	0,22%	1 227
Emprunts d'Etat Pays émergents en monnaies locales	-5,74%	-5,12%	-0,62%	1 429
Dette privée immobilière	1,63%	1,38%	0,25%	126
Actions Suisse	-6,33%	-6,29%	-0,04%	1 168
Actions Pays industrialisés hors Suisse	-9,55%	-9,62%	0,07%	5 620
Actions Pays émergents	-12,72%	-12,80%	0,08%	2 961
Métaux précieux	-1,68%	-2,12%	0,44%	880
Placements immobiliers Suisse²	6,68%	4,94%	1,74%	2 669
Placements immobiliers International	4,03%	4,23%	-0,20%	440
Total	-3,26%	-3,33%	0,07%	37 678
Total sans couverture des risques de change	-3,09%	-3,09%	0,00%	37 638
Caisses de prévoyance ouvertes	-3,55%	-3,60%	0,05%	34 293
Caisses de prévoyance fermées	-0,24%	-0,65%	0,41%	3 283
Réassurance	0,09%	0,01%	0,08%	102

¹ Sans les liquidités et les créances

² Compte tenu des impôts latents



6.10 Frais de gestion de la fortune

Avec un taux de transparence en matière de frais de 100%, l'ensemble des frais de gestion de la fortune s'élève à 19,1 points de base (contre 20,4 points de base l'année précédente). Les frais de gestion de la fortune se répartissent entre les principaux postes mentionnés dans le tableau suivant :

Frais de gestion de la fortune

2018 comparée à l'année précédente, en CHF

	2017	2018
Gestionnaires de fortune externes Titres	- 23 649 717	- 24 296 157
Gestionnaires de fortune externes Immobilier	- 6 197 292	- 6 025 964
Gestionnaires de fortune externes Hypothèques	- 161 020	- 157 128
Gestionnaires de fortune internes Titres	- 6 283 128	- 5 991 013
Gestionnaires de fortune internes Immobilier	- 2 412 997	- 2 246 167
Frais pour gestionnaires de fortune	- 38 704 154	- 38 716 429
Frais de dépôt et de gestion des dépôts	- 4 908 502	- 6 545 593
Frais pour dépositaires	- 4 908 502	- 6 545 593
Charges TER (frais TER)	- 43 612 654	- 45 262 022
Droit de timbre	- 10 589 894	- 4 130 579
Impôt à la source (non récupérable)	- 16 999 225	- 17 642 859
Autres impôts	0	0
Impôts	- 27 589 119	- 21 773 439
Frais de courtage, commissions, autres frais	- 7 302 575	- 6 750 672
Frais de transaction	- 7 302 575	- 6 750 672
Frais de transaction et impôts (frais TTC)	- 34 891 694	- 28 524 110
Investment Controller	- 179 280	- 178 680
Autres conseils (Legal, Tax, ALM, etc.)	- 456 063	- 368 388
Autres frais (frais SC)	- 635 343	- 547 068
Total des frais de gestion de la fortune	- 79 139 691	- 74 333 201
Placements moyens transparents en matière de frais	38 802 493 817	38 881 432 100
Charges TER (frais TER) en points de base	11,2	11,6
Frais de transaction et impôts en points de base	9,0	7,3
Autres frais en points de base	0,2	0,1
Frais de gestion de la fortune en points de base	20,4	19,1
Somme de tous les chiffres clés se rapportant aux frais de placements collectifs dans le compte d'exploitation, exprimée en CHF	0	0
Taux de transparence en matière de frais	100%	100%

Les frais présentés sous le poste Gestionnaires de fortune externes Immobilier intègrent également les dépenses liées à l'évaluation et à la gestion des immeubles. Outre les frais de personnel, prestations sociales comprises, les frais relatifs aux gestionnaires de fortune internes recouvrent en particulier l'ensemble des dépenses liées à la comptabilité des titres ainsi qu'une part des dépenses d'infrastructure de l'entreprise PUBLICA.

Les frais pour dépositaires comprennent, outre les frais de dépôt et de gestion des dépôts, les dépenses liées au processus de collatéralisation, notamment la gestion du collatéral, et l'établissement de rapports périodiques.

Les frais de gestion de la fortune incluent le recours au conseil professionnel de l'Investment Controller, aux études ALM et à tout autre conseil en lien avec la gestion de la fortune.

PUBLICA comptabilise de manière entièrement transparente les frais relatifs aux placements collectifs, tels les fonds à investisseur unique, et tient compte de l'intégralité des frais liés aux transactions et aux impôts s'y rapportant. Pour réaliser une comparaison avec des caisses de pensions qui ont investi leur fortune dans des placements collectifs et qui ne présentent dans leur compte d'exploitation que les frais de gestion de la fortune calculés sur la base du paramètre des frais TER, il faut utiliser les frais de gestion de la fortune ramenés à une base TER, c'est-à-dire à hauteur de 11,6 points de base (contre 11,2 points de base l'année précédente).

Les frais de gestion de la fortune ne tiennent pas compte des frais pour dépositaires en lien avec le securities lending. Les frais correspondants, qui s'élèvent à 1,1 million de francs (contre 0,9 million de francs l'année précédente), sont directement déduits des produits. Les frais de transaction sur les opérations en monnaies étrangères ne sont pas non plus pris en compte, surtout lorsqu'il s'agit de devises qui ne sont pas librement négociables. Le dépositaire inclut ces frais de transaction, soit 0,4 million de francs (contre 0,5 million de francs l'année précédente), dans le spread.

L'ensemble des frais de gestion de la fortune est pris en compte dans le calcul de la performance.

6.11 Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations de l'employeur (AGBR)

En raison des dispositions légales spéciales régissant PUBLICA, les restrictions des art. 57 et 58 OPP 2 concernant les placements chez l'employeur Confédération ne s'appliquent pas. Les banques détentrices des mandats de gestion de fortune correspondants sont autorisées à reprendre des créances envers la Confédération, par exemple des obligations.

Les attributions à la réserve de cotisations de l'employeur tiennent notamment compte des excédents générés par les bons résultats de la réassurance de PUBLICA en matière de risque. Sont concernées les caisses de prévoyance qui ont réassuré leurs risques de façon congruente. La réserve de cotisations de l'employeur a notamment servi à financer des apports à fonds perdu.

La réserve de cotisations de l'employeur n'a pas fait l'objet d'une rémunération, le niveau de cette dernière dépendant du degré de couverture et du taux d'intérêt minimal LPP.

Réserve de cotisations de l'employeur

2018 comparée à l'année précédente, en CHF

	2017	2018
Réserve de cotisations de l'employeur au 01.01.	38 090 013	43 046 669
Attributions	5 435 013	5 370 213
Utilisation	- 478 358	-2 064 940
Intérêts	0	0
Total de la réserve de cotisations de l'employeur au 31.12.	43 046 669	46 351 942



7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Capital d'exploitation, fonds de roulement et dettes de l'entreprise

Le capital d'exploitation de l'entreprise PUBLICA se présente de la manière suivante :

Capital d'exploitation, fonds de roulement et dettes de l'entreprise PUBLICA

2018 comparée à l'année précédente, en CHF

	31.12.2017	31.12.2018
Actif circulant	15 328 896	14 529 526
Fortune placée	1 852 947	2 907 679
Capital d'exploitation de l'entreprise PUBLICA	17 181 842	17 437 205
Dettes	3 718 386	3 797 187
Fonds de roulement	13 463 456	13 640 018
Fonds de roulement et dettes de l'entreprise PUBLICA	17 181 842	17 437 205

L'entreprise PUBLICA est dotée de son propre fonds de roulement qui garantit sa capacité opérationnelle et représente un capital risque en cas d'engagements opérationnels exceptionnels. Ce fonds de roulement est présenté comme le serait un capital de fondation.

7.2 Compte administratif de l'entreprise

Les ressources de l'entreprise PUBLICA sont affectées à la gestion administrative des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes ainsi qu'à des parties de la gestion de fortune. Les postes concernant l'administration générale regroupent les charges imputables à ces deux grands secteurs. Les frais de gestion administrative sont indiqués après déduction des attributions à l'Asset Management. Les charges correspondantes figurent au chapitre 6.10 dans les frais de gestion de la fortune, aux postes Gestionnaires de fortune internes et Autres frais, et comme composante du poste Frais pour dépositaires

Frais de gestion administrative

2018 comparée à l'année précédente, en CHF

	2017	2018
Charges de personnel	-19 087 953	-18 796 200
Frais matériels	-8 943 182	-8 476 848
Charges financières	- 971	- 640
Attributions à l'Asset Management	10 830 514	9 718 723
Administration générale	-17 201 592	-17 554 964
Marketing et publicité	0	- 19
Organe de révision	- 232 018	- 261 173
Expert en matière de prévoyance professionnelle	- 251 519	- 149 822
Autorité de surveillance	- 102 019	- 86 754
Excédent des charges (-) / excédent des produits (+) du fonds de roulement de l'entreprise PUBLICA	- 170 667	- 176 562
Frais de gestion administrative	- 17 957 814	- 18 229 295
Nombre de personnes assurées	63 632	63 833
Nombre de bénéficiaires de rentes	42 282	42 668
Total des personnes assurées et bénéficiaires de rentes	105 913	106 501
Frais de gestion administrative par personne assurée ou bénéficiaire de rente	170	171

Les charges d'administration générale sont imputées, de manière transparente et selon le principe de causalité, sur la gestion de la fortune et sur la gestion administrative. PUBLICA perçoit des prestations des employeurs affiliés aux conditions du marché et ne reçoit aucun subside caché. Les frais de gestion administrative sont ensuite répartis entre les différentes caisses de prévoyance. Alors que la répartition des frais entre les deux secteurs de gestion s'effectue en grande partie par voie d'attributions, la ventilation entre les différentes caisses de prévoyance tient majoritairement compte des processus. En l'occurrence, les processus définis découlent directement des prestations fournies dans le cadre de la gestion administrative des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes (par exemple décompte d'admission, de sortie, de rente et mutations). Les frais sont imputés en fonction du nombre de fois où les processus ont été mis en œuvre.

7.3 Provisions non techniques

Provisions non techniques

2018 comparée à l'année précédente, en CHF

	31.12.2017	31.12.2018
Provision pour fluctuations des frais	40 052 607	40 276 472
Impôts latents	105 587 031	123 753 614
Provisions non techniques	145 639 638	164 030 086

Les primes pour frais acquittées par les employeurs sont comparées aux frais d'administration effectivement occasionnés. Les excédents d'un montant de 0,2 million de francs sont affectés aux provisions non techniques des caisses de prévoyance. Les frais de gestion administrative non couverts sont financés par ce biais.

Selon les art. 27 et 43 du règlement concernant les provisions et les réserves, la limite supérieure de ces provisions correspond aux deux tiers de la prime annuelle pour frais du dernier exercice comptable clôturé. La limite inférieure s'élève à un tiers. Si le montant des provisions n'est pas compris dans cette fourchette, des négociations sont engagées avec les employeurs concernés, sauf convention contraire, en vue de fixer de nouveaux tarifs de frais.

Le montant des impôts latents sur le portefeuille immobilier détenu directement a augmenté de 18,1 millions de francs au cours de l'exercice sous revue (alors qu'il avait baissé de 0,8 million de francs l'année précédente). Toute modification dans ce domaine est enregistrée dans le compte correspondant du compte d'exploitation, c'est-à-dire sous le poste Constitution (-) / dissolution (+) de provisions non techniques.



8 Demandes de l'autorité de surveillance

Pour le moment, aucune demande n'a été formulée par l'autorité de surveillance. L'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABS PF) a prié PUBLICA de l'informer dans le délai qu'elle lui a assigné des mesures et du processus envisagés concernant la mise en œuvre de l'art. 50, al. 2, LPP. S'agissant des institutions de droit public, cet article prévoit depuis le 1^{er} janvier 2015 que la corporation de droit public concernée peut édicter les dispositions concernant soit les prestations, soit le financement. La clarification de l'interprétation de cette disposition et de ses éventuelles contradictions avec les dispositions du droit applicable au personnel de la Confédération et la loi relative à PUBLICA est toujours en cours.

9 Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Caisses de prévoyance présentant un découvert

Au 31 décembre 2018, deux caisses de prévoyance ouvertes présentent un découvert, la caisse de prévoyance de la Confédération et la caisse de prévoyance du METAS, qui affichent toutes deux un degré de couverture de 99,9%. Afin de garantir que les placements soient en adéquation avec la capacité de risque des caisses de prévoyance, la Commission de la caisse a réalisé en 2018 une étude ALM complète pour les caisses ouvertes. Les hypothèses centrales de l'étude ALM sont vérifiées sur une base annuelle. Ces deux caisses de prévoyance sont invitées à élaborer ou à valider leurs plans de mesures et d'informations. Dans le cadre de la surveillance des caisses de prévoyance, la Commission de la caisse contrôle, en collaboration avec l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle, si les organes paritaires de chacune des caisses de prévoyance ont pris des décisions suffisamment ambitieuses ou si d'autres mesures sont nécessaires.

Les caisses de prévoyance fermées ne sont pas en découvert. PUBLICA n'en suit pas moins de près leur situation dans la mesure où les possibilités dont disposent les effectifs fermés de bénéficiaires de rentes pour sortir d'une situation de découvert par leurs propres moyens sont limitées, ce qui peut rendre nécessaire un soutien financier supplémentaire. La Commission de la caisse est donc en contact étroit avec la Confédération afin qu'un projet soit élaboré pour garantir à long terme la stabilité financière des caisses de prévoyance fermées.

9.2 Actifs mis en gage

Pour les instruments financiers dérivés qui ne sont pas traités en bourse, PUBLICA a conclu les contrats-cadres usuels dans la branche. Les accords passés avec les parties contractantes les plus importantes prévoient que les engagements sont garantis par des valeurs mobilières ou des liquidités. Pour ce qui est des instruments financiers dérivés (ouverts) en cours, le montant des actifs mis en gage est indiqué au chapitre 6.5.

9.3 Procédures juridiques en cours

Les litiges actuellement pendants concernent des cas particuliers et ne soulèvent aucun problème d'ordre systématique.

9.4 Sorties collectives

Les sorties collectives sont mentionnées au chapitre 1.6.

9.5 Abaissement du taux d'intérêt technique au 1^{er} janvier 2019

PUBLICA a décidé d'abaisser à 2% (contre 2,75% auparavant) le taux d'intérêt technique des caisses de prévoyance ouvertes et à 1,25% (contre 2,25% auparavant) celui des caisses de prévoyance fermées. Une fois les bases techniques revues à la baisse, le taux de conversion à l'âge de 65 ans sera de 5,09% (contre 5,65% auparavant). Toujours au 1^{er} janvier 2019, PUBLICA réalisera également le passage aux nouvelles bases de calcul (LPP 2015, tables périodiques).

La Commission de la caisse a décidé d'amortir de manière adéquate les réductions de prestations induites par l'introduction des nouvelles bases techniques pour la génération transitoire des 60 ans et plus, grâce à la garantie nominale des acquis, d'une part, et à une compensation partielle des réductions de rentes, d'autre part. Ces deux mesures bénéficieront aux personnes assurées dans des proportions différentes selon la caisse de prévoyance à laquelle elles sont affiliées et selon qu'elles opteront pour une rente de vieillesse ou pour un retrait (partiel) en capital.

Le changement de bases aura pour conséquence une adaptation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques à cette date. Dans les différentes caisses de prévoyance, les degrés de couverture au 1^{er} janvier 2019 se présenteront comme suit :

Changement de bases au 1^{er} janvier 2019

Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2, en nombre de caisses de prévoyance

Caisses de prévoyance	31.12.2018	01.01.2019
Caisses de prévoyance ouvertes		
Degré de couverture supérieur ou égal à 102,5%	2	0
Degré de couverture compris entre 100% et 102,4%	9	6
Degré de couverture compris entre 97,5% et 99,9%	2	6
Degré de couverture inférieur à 97,5%	0	1
Total des caisses de prévoyance ouvertes	13	13
Caisses de prévoyance fermées		
Degré de couverture supérieur ou égal à 102,5%	7	2
Degré de couverture compris entre 100% et 102,4%	0	1
Degré de couverture compris entre 97,5% et 99,9%	0	4
Degré de couverture inférieur à 97,5%	0	0
Total des caisses de prévoyance fermées	7	7

La réévaluation des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes au 1^{er} janvier 2019 conduira à une baisse du degré de couverture consolidé de PUBLICA selon l'art. 44 OPP 2 qui s'établira à 97,9%. Le degré de couverture des caisses de prévoyance ouvertes descendra à 97,4% et celui des caisses de prévoyance fermées à 99,7%. Les mesures destinées à résorber un éventuel découvert prennent comme base déterminante le degré de couverture des différentes caisses de prévoyance à la date du bilan.

10 Evènements postérieurs à la date du bilan

Aucun évènement particulier n'est à signaler.



11 Rapport de l'organe de révision



KPMG SA Audit

Hofgut
CH-3073 Gümliigen-Berne

Case postale
CH-3000 Berne 15

Téléphone +41 58 249 76 00
Téléfax +41 58 249 76 17
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision à la Commission de la Caisse de la
Caisse fédérale de pensions PUBLICA, Berne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité de la Commission de la Caisse

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux règlements, incombe à la Commission de la Caisse. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Commission de la Caisse est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

La Commission de la Caisse désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de contrôles en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.



*Caisse fédérale de pensions PUBLICA, Berne
Rapport de l'organe de révision
à la Commission de la Caisse*

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. La Commission de la Caisse répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si, en cas de découvert, l'institution de prévoyance avait pris les mesures nécessaires pour rétablir une couverture complète;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Le taux de couverture global de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA s'élève au 31 décembre 2018 à 101.2%. La Caisse fédérale de pensions PUBLICA comprend 20 œuvres de prévoyance, parmi lesquelles deux se trouvent en situation de découvert. Un aperçu des degrés de couverture des différentes œuvres de prévoyance est fourni dans les informations présentées dans l'annexe aux comptes annuels.

Pour les œuvres de prévoyance présentant un degré de couverture inférieur à 100%, il doit être constaté, en vertu de l'art. 35a, al. 2, OPP 2, si les placements concordent avec la capacité de risque de l'œuvre de prévoyance en découvert. Selon notre appréciation, nous constatons

- que la Commission de la Caisse assume, avec les organes paritaires des œuvres de prévoyance, sa tâche de gestion de manière explicite dans le choix d'une stratégie de placement adaptée à la capacité de risque, telle qu'expliqué dans l'annexe aux comptes annuels sous le chiffre 9.1;



*Caisse fédérale de pensions PUBLICA, Berne
Rapport de l'organe de révision
à la Commission de la Caisse*

- que la Commission de la Caisse respecte, avec les organes paritaires des œuvres de prévoyance, les prescriptions légales en matière de placements et a notamment déterminé la capacité de risque en appréciant tous les actifs et les passifs en fonction de la situation financière effective ainsi que de la structure et des développements à attendre dans l'effectif des assurés;
- que les placements auprès de l'employeur sont conformes aux dispositions légales;
- que les placements sont en conformité avec les dispositions des art. 49a et 50 OPP 2 compte tenu des explications qui précèdent;
- que la Commission de la Caisse nous a confirmé surveiller l'efficacité des mesures visant à résorber le découvert et adapter les mesures à l'évolution de la situation.

Nous constatons que la possibilité de résorber le découvert et que la capacité de risque concernant les placements dépendent également d'événements imprévisibles, tels que l'évolution des marchés financiers et la situation de l'employeur.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Autres circonstances

Nous attirons en outre l'attention sur le fait qu'à la date de notre rapport, la Commission de la Caisse a élaboré, avec le concours des organes paritaires des œuvres de prévoyance, les mesures nécessaires pour rétablir la couverture complète, mais que celles-ci n'ont pas encore été décidées et mises en œuvre. Nous renvoyons à ce propos aux explications dans l'annexe, sous le chiffre 9.1.

KPMG SA

Erich Meier
*Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable*

Andreas Schneider
Expert-réviseur agréé

Berne, le 28 mars 2019



publica

57



STOP



12 Attestation de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle

ALLVISA | VORSORGE

Mandat

La Commission de la caisse de la Caisse de pension a mandaté Allvisa SA de l'établissement d'une expertise actuarielle selon l'art. 52e LPP au 31 décembre 2018.

Confirmation de l'indépendance

En notre qualité d'expert en matière de prévoyance professionnelle selon l'art. 52a al. 1 LPP, nous confirmons

- que nous avons obtenu l'agrément prévu à l'art. 52d LPP de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle CHS PP;
- que nous sommes indépendants, conformément à l'art. 40 OPP 2 ainsi qu'aux directives de la CHS PP D-03/2013;
- que l'expertise actuarielle est établie conformément aux principes et directives de l'association suisse des actuaires et de la Chambre Suisse des experts en caisses de pensions. La directive technique DTA 5 « Exigences minimales lors de l'examen de l'institution de prévoyance conformément à l'art. 52e al. 1 LPP » de la Chambre Suisse des experts en caisses de pensions, notamment, est mise en oeuvre; les directives de la CHS PP D-03/2014 l'ont rendue obligatoire et en ont étendu le champ d'application à l'ensemble des experts agréés en matière de prévoyance professionnelle. La directive technique DTA 7 « Examen selon l'article 52e LPP d'institutions de prévoyance comptant plusieurs oeuvres de prévoyance » de la Chambre Suisse des experts en caisses de pensions est respectée elle aussi.

Documents à disposition et jour déterminant

La gérance de la Caisse de pension nous a transmis les données des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes nécessaires à nos calculs.

Calcul du capital de prévoyance nécessaire du point de vue actuariel

Nous avons vérifié les calculs qu'a effectués la Caisse de pension pour déterminer le montant du capital de prévoyance nécessaire du point de vue actuariel. Nous pouvons confirmer que ces montants sont exacts :

– Total capital de prévoyance des personnes assurées	CHF	16'364'776'391
– Total capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	CHF	18'961'136'826
– Total provisions techniques	CHF	1'905'017'194

Confirmation de l'expert

Conformément aux tâches incombant à l'expert en matière de prévoyance professionnelle, nous constatons qu'au 31 décembre 2018

- les taux d'intérêt techniques applicables de 2.75 % et 2.25 % ne sont pas adaptés à notre avis;
- les bases techniques LPP 2010 (tables périodiques 2018) applicables sont adaptées à la situation de la Caisse de pension;
- le taux de couverture consolidé prévu selon l'art. 44 OPP 2 se monte à 101.2 %;

ALLVISA | VORSORGE

- le taux de couverture économique consolidé se monte à 83.3 % ;
- d'un point de vue consolidé, la Caisse de pension offre suffisamment de garanties de pouvoir remplir ses engagements (art. 52 e al. 1 let. a LPP) ;
- le taux de couverture prévu à l'art. 44 OPP 2 des caisses de prévoyance ouvertes se monte à 100.4 % ; les taux de couverture des différentes caisses de prévoyance ouvertes oscillent entre 99.9 % et 104.4 % ;
- les caisses de prévoyance ouvertes présentent une tolérance au risque limitée ;
- deux caisses de prévoyance ouvertes présentent un découvert ;
- le taux de couverture prévu à l'art. 44 OPP 2 des caisses de prévoyance fermées se monte à 107.1 % ; les taux de couverture des différentes caisses de prévoyance fermées oscillent entre 105.1 % et 114.1 % ;
- les caisses de prévoyance fermées présentent une tolérance au risque limitée ;
- d'un point de vue consolidé, la réserve de fluctuation de valeur atteint 3.6 % de l'objectif fixé ;
- les provisions techniques correspondent au règlement sur la détermination de la politique de constitution des provisions d'après l'art. 48 e OPP 2 et la Caisse de pension a pris suffisamment de mesures de sécurité supplémentaires d'après l'art. 43 OPP 2 ;
- les dispositions actuarielles règlementaires traitant des prestations et du financement correspondent aux dispositions légales (art. 52 e al. 1 let. a LPP).

qu'au 31 décembre 2019

- dans les caisses de prévoyance ouvertes, le taux d'intérêt technique applicable de 2.0 % est à peine adapté ; dans les caisses de prévoyance fermées, le taux d'intérêt technique applicable de 1.25 % n'est **pas adapté** ;
- les bases techniques LPP 2015 (tables périodiques 2022) applicables sont adaptées à la situation de la Caisse de pension ;
- les provisions techniques correspondent au règlement sur la détermination de la politique de constitution des provisions d'après l'art. 48 e OPP 2 et la Caisse de pension a pris suffisamment de mesures de sécurité supplémentaires d'après l'art. 43 OPP 2 ;
- le taux de couverture consolidé selon l'art. 44 OPP 2 se monte à 97.9 % ;
- le taux de couverture prévu à l'art. 44 OPP 2 des caisses de prévoyance ouvertes se monte à 97.4 % ; les taux de couverture des différentes caisses de prévoyance ouvertes oscillent entre 96.8 % et 101.9 % ;
- sept caisses de prévoyance ouvertes présentent un découvert et six caisses de prévoyance ouvertes présentent une tolérance au risque fortement limitée ;
- le taux de couverture prévu à l'art. 44 OPP 2 des caisses de prévoyance fermées se monte à 99.7 % ; les taux de couverture des différentes caisses de prévoyance fermées oscillent entre 97.9 % et 109.3 % ;
- quatre caisses de prévoyance fermées présentent un découvert et trois caisses de prévoyance fermées présentent une tolérance au risque limitée ;
- d'un point de vue consolidé, aucune réserve de fluctuation de valeur n'existe alors que le découvert se monte à 9.8 MCHF ;
- la Caisse de pension n'offre pas, à l'heure actuelle, de garanties suffisantes de pouvoir remplir ses engagements (art. 52 e al. 1 let. a LPP) ;
- les dispositions actuarielles règlementaires traitant des prestations et du financement correspondent aux dispositions légales (art. 52 e al. 1 let. a LPP).

ALLVISA | VORSORGE

Recommandations

Au 1^{er} janvier 2019, le taux d'intérêt technique a été baissé de 2.75 % à 2.00 % dans les caisses de prévoyance ouvertes et de 2.25 % à 1.25 % dans les caisses de prévoyance fermées. Par ailleurs, les bases techniques LPP 2010 (tables périodiques 2018) ont été abandonnées au profit des bases techniques LPP 2015 (tables périodiques 2022). Nous saluons ces mesures puisqu'elles améliorent la stabilité des caisses de prévoyance, même si le taux de couverture au 1^{er} janvier 2019 a baissé.

D'après les indications de la Caisse de pension, le rendement escompté de la stratégie de placement choisie pour les **caisses de prévoyance ouvertes** approche 2.30 % à long terme. Après la baisse du taux d'intérêt technique à 2.0 % conduit malgré tout à un rendement nécessaire de 2.11 % (soit un rendement légèrement inférieur au rendement attendu), et ce en admettant un intérêt de 1.0 % seulement pour les personnes assurées. Ainsi, la baisse du taux d'intérêt technique à 2.0 % au 1^{er} janvier 2019 est tout juste suffisante. Pour ce qui touche aux intérêts, il faut cependant partir du principe que l'égalité entre les personnes assurées et les bénéficiaires de rentes ne pourra pas être atteinte ces prochaines années non plus et que le transfert des personnes assurées actives vers les bénéficiaires de rentes se poursuivra.

Par conséquent, nous recommandons à la Commission de la caisse de procéder à une nouvelle vérification du montant du taux de l'intérêt technique pratiqué par les caisses de prévoyance ouvertes après publication des nouvelles bases techniques (probablement en 2020 ou 2021). À ce moment, nous recommandons également d'examiner s'il serait pertinent de passer des tables périodiques aux tables de génération puisque cette mesure aussi permet également de diminuer le rendement nécessaire. De plus, nous recommandons à la Commission de la caisse de déterminer les cas dans lesquels d'autres mesures seraient nécessaires pour améliorer la stabilité financière des caisses de prévoyance ouvertes et/ou fermées pour ce qui est d'un effectif éventuellement peu important de bénéficiaires de rentes.

Les **caisses de prévoyance fermées** ne comptant plus d'assurés, elles ne présentent aucune capacité d'assainissement. L'appréciation des engagements et la définition de la stratégie de placement doivent tenir compte de ce facteur. D'après les indications de la Caisse de pension, le rendement escompté à long terme de la stratégie de placement choisie pour les caisses de prévoyance fermées qui tient compte de l'absence de capacité d'assainissement approche actuellement 1.20 %. Afin d'instaurer un équilibre financier, le taux d'intérêt technique des caisses de prévoyance fermées doit être compris dans une fourchette entre 0.0 % et 0.5 % environ, ceci en admettant que les bases techniques continuent à être utilisées comme tables périodiques. Ce procédé permet de financer l'augmentation de l'espérance de vie au moyen du rendement escompté des placements (0.6 % point des engagements de prévoyance par année). La baisse du taux d'intérêt technique à 1.25 % au 1^{er} janvier 2019 est donc insuffisante.

Pour cette raison, nous recommandons à la Commission de la caisse d'évaluer les engagements des caisses de prévoyance fermées de manière encore plus conservatrice. À titre d'alternative, il faudrait examiner si la capacité d'assainissement pourrait être rétablie par exemple par le biais d'une garantie que donnerait la Confédération.

Au 31 décembre 2018, deux caisses de prévoyance ouvertes présentent un découvert. Aux termes de l'art. 65c LPP, un découvert limité dans le temps est possible s'il est garanti que les prestations peuvent être fournies dès qu'elles sont exigibles d'une part et que, d'autre part, des mesures sont prises pour résorber le découvert dans un délai approprié.

Selon la directive technique DTA 6 « Découvert / mesures d'assainissement » de la Chambre Suisse des experts en caisses de pensions, un découvert est qualifié de considérable si l'institution de prévoyance ne peut l'éliminer dans un délai de cinq ans sans mesures d'assainissement selon l'art. 65d/al. 3 LPP. En présence d'un découvert



ALLVISA | VORSORGE

considérable, l'expert en prévoyance professionnelle propose des mesures d'assainissement à l'organe suprême au plus tard quatre mois après l'approbation des comptes annuels.

Sur la base des paramètres techniques déjà connus et en admettant un taux d'intérêt nul pendant cinq ans, le taux de couverture de la **Caisse de prévoyance de la Confédération** devrait être d'**environ 99.8 %** au 31 décembre 2023, et ce pour les raisons suivantes :

- taux de couverture au 31 décembre 2018 = 99.9 %, et = 96.8 % au 1^{er} janvier 2019
- rendement nécessaire statique en admettant une rémunération nulle dès le 1^{er} janvier 2019 = 1.66 %
- rendement escompté = 2.3 %
- cashflow = -0.93 % du capital de prévoyance (ce qui correspond à la moyenne des trois dernières années).

Le découvert de la Caisse de prévoyance de la Confédération doit donc être qualifié de **considérable**.

Le découvert de la Caisse de prévoyance de METAS ne doit pas être qualifié de considérable au sens de la DTA 6.

Nous attirons ici l'attention de la Commission de la caisse et des organes paritaires sur leur devoir d'information selon l'art. 65c al. 2 LPP. Ils sont tenus d'informer les personnes assurées, les bénéficiaires de rente, les employeurs et l'autorité de surveillance du degré et des causes du découvert ainsi que des mesures prises. Nous accompagnons volontiers la Commission de la caisse et les organes paritaires dans ce processus.

En outre, la Commission de la caisse et les organes paritaires concernés devraient discuter et décider de mesures visant à remédier au découvert le plus rapidement possible. Les conséquences des différentes options avec leurs avantages et leurs inconvénients doivent être discutées. Une attention particulière doit être accordée à la prise en charge des coûts des mesures respectives.

Au 1^{er} janvier 2019, sept caisses de prévoyance ouvertes et quatre caisses de prévoyance fermées présentent un découvert. Le découvert de la Caisse de prévoyance de la Confédération est considérable au sens de la DTA 6 ; le découvert des caisses de prévoyance de METAS, de l'IFFP, de l'IFSN, de Publica, du domaine des EPF et de Sillon Suisse SA ne doit pas être qualifié de considérable. Le découvert des caisses de prévoyance fermées SWISSCOM, NR AO, NR Confédération et NR assurés facultatifs est considérable. Nous recommandons également à la Commission de la caisse et aux organes paritaires des caisses de prévoyance qui, au 31 décembre 2018, ne présentaient pas encore de découvert tout en présentant un découvert considérable selon la DTA 6 au 1^{er} janvier 2019, d'examiner et de décider aussi dès que possible des mesures à prendre pour remédier au découvert.

Zurich, le 28^{er} mars 2019

Christoph Plüss
Dr. phil. II
Expert en caisses de pensions CSEP

Brigitte Terim
Dr. sc. math. ETH
Experte en caisses de pensions CSEP

Impressum

Editrice

Caisse fédérale de pensions PUBLICA
Eigerstrasse 57
3007 Berne

Conception et réalisation

Caisse fédérale de pensions PUBLICA
mengis media, Viège

Graphisme

mengis media, Viège

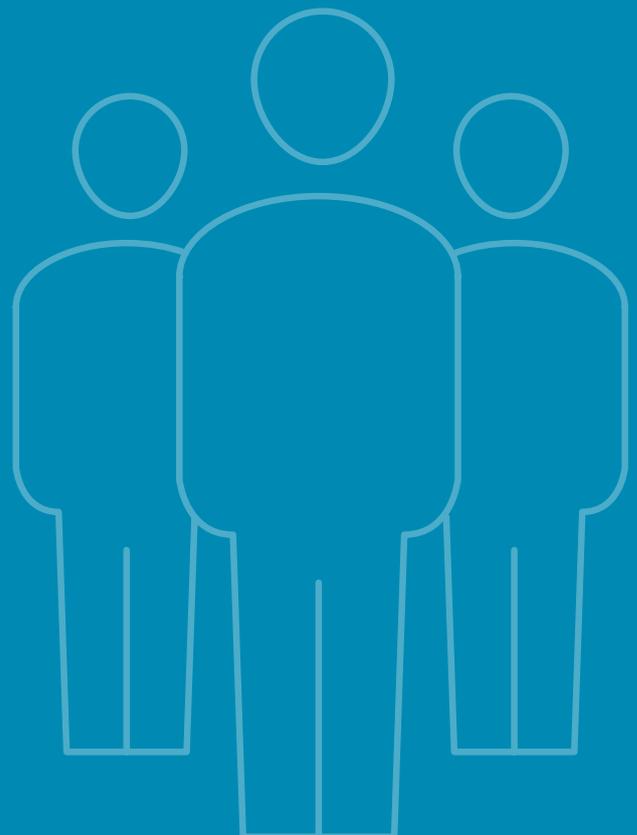
Impression

Mastra Druck AG
Moosstrasse 14
3322 Urtenen-Schönbühl

Tirage

Le rapport de gestion peut être consulté sur publica.ch.
Il a aussi été imprimé en tirage restreint
(900 exemplaires en allemand, 200 en français et 100 en italien).

Berne, mai 2019



Nous vous remercions de votre intérêt.

Caisse fédérale de pensions PUBLICA
Eigerstrasse 57
3007 Berne

Tél. 058 485 21 11
Fax 058 485 21 13
info@publica.ch
publica.ch

